



Délibération

DAAJ/LK

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 017-211704150-20230405-2023_22-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 AVRIL 2023

**2023 – 22 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 FEVRIER 2023**

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 27

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAI Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, JEDAT Günter, DAVIET Laurent, CARTIER Nicolas, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, EHLINGER François, CHABOREL Sabrina, MAUDOUX Pierre, DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe, ARNAUD Dominique, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline, CATROU Rémy

Excusés ayant donné pouvoir : 6

BENCHIMOL-LAURIBE Renée à MAUDOUX Pierre, BUFFET Martine à TORCHUT Véronique, CHANTOURY Laurent à DAVIET Laurent, GUENON Delphine à ABELIN-DRAPRON Véronique, MARTIN Didier à DIETZ Pierre, DELCROIX Charles à EHLINGER François

Absents excusés : 2

BETIZEAU Florence, MELLA Florent

Secrétaire de séance : CAMBON Véronique

Date de la convocation : 29/03/2023

Date de publication : 07 AVR. 2023

Cf. Procès-verbal joint



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

Pour l'adoption : 32

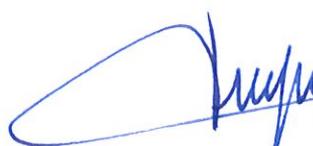
Contre l'adoption : 0

Abstention : 1 (ROUDIER Jean-Pierre)

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bruno DRAPRON

La secrétaire de séance,



Véronique CAMBON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 FEVRIER 2023

PROCÈS – VERBAL

Début de séance : 18 h 00

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 27

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, BERDAI Ammar (de la délibération n°2023-1 à la délibération n°2023-15 et de la délibération n°2023-18 à la délibération n°2023-21), CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, JEDAT Günter, BUFFET Martine, CARTIER Nicolas, ABELIN-DRAPRON Véronique, DEBORDE Sophie, GUENON Delphine, EHLINGER François (de la délibération n°2023-1 à la délibération n°2023-11 et de la délibération n°2023-16 à la délibération n°2023-21), DEREN Dominique, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, CHABOREL Sabrina, MAUDOUX Pierre, MARTIN Didier, DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe (de la délibération n°2023-1 à la délibération n°2023-10 et de la délibération n°2023-15 à la délibération n°2023-21), ARNAUD Dominique, ROUDIER Jean-Pierre (de la délibération n°2023-1 à la délibération n°2023-7 et de la délibération n°2023-13 à la délibération n°2023-21), CATROU Rémy, MELLA Florent

Excusés ayant donné pouvoir : 7

AUDOUIN Caroline à CAMBON Véronique, CHANTOURY Laurent à CHEMINADE Marie-Line, DAVIET Laurent à CARTIER Nicolas, DELCROIX Charles à EHLINGER François, PARISI Evelyne à DRAPRON Bruno, TORCHUT Véronique à BARON Thierry, VIOLLET Céline à ROUDIER Jean-Pierre

Absents excusés : 5

BETIZEAU Florence, BERDAI Ammar (de la délibération n°2023-16 à la délibération 2023-17), EHLINGER François (de la délibération n°2023-12 à la délibération 2023-15), MACHON Jean-Philippe (de la délibération n°2023-11 à la délibération n°2023-14), ROUDIER Jean-Pierre (de la délibération n° 2023-8 à la délibération n°2023-12)

Secrétaire de séance : CALLAUD Philippe

Quorum : 18

Date de la convocation : 16/02/2023

Date de publication : 07 AVR. 2023

Ordre du jour :

2023-1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

2023-2. RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2022-111 RELATIVE A LA DESIGNATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

2023-3. DESIGNATION D'UN ELU/UNE ELUE EN CHARGE DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES

2023-4. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA FUSION DU CENTRE HOSPITALIER DE SAINTES ET LE CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-JEAN-D'ANGELY



2023-5. RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES-HOMMES

2023-6. TENUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) EXERCICE 2023 – PRESENTATION DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2023-7. ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (RBF) – M57

2023-8. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SOCLE COMMUN DE COMPETENCES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CHARENTE-MARITIME (2023-2025)

2023-9. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL DE LA VILLE DE SAINTES AU PROFIT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ANNEE 2023

2023-10. ATTRIBUTION DE VEHICULE DE FONCTION ET AUTORISATION DE REMISAGE A DOMICILE DE CERTAINS VEHICULES DE SERVICE

2023-11. FORFAIT MOBILITES DURABLES : ACTUALISATION DU DISPOSITIF

2023-12. CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MIGRATION DU SERVEUR DE MESSAGERIE

2023-13. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2020-107 RELATIVE A L'ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION DL N°325 DE 17M² COURS PAUL DOUMER

2023-14. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2021-77 RELATIVE A L'ACQUISITION DE DIVERSES PARCELLES A LA SEMIS - REGULARISATION

2023-15. CESSION D'UN TERRAIN RUE RAYMOND TILLAUD – PARCELLE CADASTREE SECTION CN N°832

2023-16. CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION SIMPLIFIE DANS LE CADRE DU PROJET EUROPEEN « LIFE VISION » EN PARTENARIAT AVEC LA LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX (LPO)

2023-17. CONTRAT D'OBJECTIFS AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES « LES PRAIRIES DE LA PALU » ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME ET LA VILLE DE SAINTES (2023-2024)

2023-18. ASSOCIATION GALLIA-THEATRE – CONVENTION CADRE PLIRIANNUELLE 2023-2026 – SCENE CONVENTIONNEE D'INTERET NATIONAL « ART ET CREATION »

2023-19. VALIDATION DU DOCUMENT D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET CULTUREL (DOSC) DES MUSEES MUNICIPAUX

2023-20. CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE VILLE/CDA POUR L'AMELIORATION DE LA COLLECTE DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES DE L'ALLE DES VIGNES – « FONDS DE CONCOURS »

2023-21. CONVENTION DE SERVITUDE VILLE/ENEDIS RUE RENE CASSIN – PARCELLE CY 122



Monsieur DRAPRON : Bonsoir à toutes et à tous. Avant de commencer, je souhaiterais, comme c'est malheureusement souvent le cas régulièrement, saluer la mémoire de deux Saintais qui ont disparu depuis notre dernier Conseil municipal.

Je salue d'abord la mémoire de Daniel LEVYFVE, investi comme élu municipal depuis les années 70. Il a participé activement à la naissance du festival de Saintes, il a ensuite fait équipe avec Alain BOUGERET jusqu'à devenir en 2001 le premier adjoint de Bernadette SCHMITT.

Et Saintes a aussi perdu ces dernières semaines Serge SEGUIN, naturaliste passionné, particulièrement pointu sur le patrimoine naturel saintais, passionné de La Palu, il participait notamment au Conseil des sages.

Et je souhaiterais que nous puissions leur rendre hommage et y associer la professeure d'espagnol décédée tragiquement au lycée de Saint-Jean-De-Luz. Je vous propose que l'on observe, pour ces trois personnes, une minute de silence.

(Il est procédé à une minute de silence).

Merci.

Avant de commencer à dérouler notre ordre du jour, qui est principalement marqué par la présentation de nos orientations budgétaires, je voudrais remercier les Saintais qui ont répondu à notre invitation tout l'hiver à l'occasion des réunions de quartier. Comme c'était déjà le cas l'été avec les « apéros vagabonds », nous avons pu échanger dans de très bonnes ambiances sur les projets et leur déploiement, au plus proche de chaque quartier. Les problématiques que les habitants rencontrent sont prises très au sérieux et une réponse est apportée immédiatement et si elle ne peut pas l'être, elle est en cours de traitement actuellement.

J'ai personnellement eu beaucoup de plaisir à participer à ces réunions de quartier, pour lesquelles nous sommes plusieurs à avoir eu de bons retours. Nous travaillons actuellement pour améliorer la qualité et la réactivité des réponses apportées. Entre les réunions de quartier et les permanences pour lesquelles je reçois toujours autant d'habitants — j'ai fait ma cinquante-sixième permanence hier —, cela fait juste des sujets sur lesquels nous sommes beaucoup sollicités et que nous sollicitons beaucoup nos services. Je voudrais donc remercier les équipes de la Ville qui nous aident à y répondre.

En ce qui concerne les grands projets, j'ai pu m'entretenir il y a quelques jours avec le Président et le Directeur général de la SEMDAS sur l'avancée du site Saint-Louis qui va bientôt passer dans sa première phase opérationnelle après toutes les études nécessaires. Dans cette catégorie, vous avez certainement aussi entendu parler de l'Olympia, puisqu'en effet un projet a été construit avec la famille SENCE en accord avec eux et avec les besoins de la ville et du quartier. Je leur suis reconnaissant de la confiance qu'ils nous ont faite de pouvoir bientôt voir ce lieu aujourd'hui abandonné reprendre vie derrière sa façade emblématique. Le projet est en phase de diagnostic et sera présenté dans les prochains mois.

Pour revenir sur ce qui nous occupe ce soir, je laisserai à Philippe CALLAUD le soin de nous exposer ce qui guidera et orientera son travail de construction du budget. Mais pour vous en parler rapidement, l'enjeu majeur est de faire bien avec moins.

Pour rappel, près de 2 millions d'euros d'augmentation de nos dépenses de fonctionnement en 2022, du fait de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique et des augmentations de prix, notamment celles des énergies. Dans le même temps, nous avons investi, en 2022, comme



jamais depuis l'opération de renouvellement urbain terminée en 2014, à savoir 9,3 millions d'euros. Ce sont plus de 9 millions d'euros investis, ils le sont dans les voiries, les trottoirs, les toitures d'école, les équipements sportifs, dans le quotidien des Saintais. Cela fait toujours partie des axes stratégiques prioritaires qui vous avaient été présentés lors du dernier débat d'orientations budgétaires, celui de 2022.

Il est évident qu'il reste stratégique en 2023 : rattraper le retard dans la voirie et le bâti, faire entrer nos écoles, enfin, dans le 21^{ème} siècle, accueillir nos sportifs dans de meilleures conditions. Ces investissements concernent aussi notre patrimoine historique : amphithéâtre, Saint-Eutrope, Abbaye aux Dames, les thermes, un héritage qui nous oblige, qui nous rend fiers et qui est aussi un atout majeur de l'identité et l'attractivité sur tous les plans. Nous avons d'ailleurs écrit un projet de valorisation de l'identité gallo-romaine et la valorisation du patrimoine qui sera intégrée aux contractualisations financières avec les partenaires et enrichira notre stratégie de ville telle qu'elle vous a été présentée lors du DOB l'an dernier : Saintes, cité musicale, cité des trésors, ville ferroviaire, terre d'accueil et de tourisme. Enfin, ce budget montrera aussi un combat face à l'urgence climatique.

Tout cela sans augmenter la fiscalité et en continuant à maîtriser l'endettement. D'aucuns diraient : « mission impossible », mais « impossible n'est pas CALLAUD » et il vous en fera la démonstration tout à l'heure.

Je voudrais vous parler rapidement d'un autre travail d'orientation important pour l'avenir de notre ville, qui s'intègre pleinement dans notre stratégie. Le travail, c'est celui qui aboutira tout à l'heure à la présentation du DOSC, le document d'orientation scientifique et culturel de nos musées. C'est un plan d'action complet sur trois ans qui, mis en lien avec la démarche de création d'un CCE, nous permet de poser une vraie stratégie muséale. On entend beaucoup parler de musée, mais un musée ça se construit pierre après pierre et à Saintes on peut dire qu'on en a des pierres. Je veux d'ailleurs saluer l'initiative, le travail de consultation et de réflexion partagée qu'a mené notre conservateur Matthieu DUSSAUGE. Il est un acteur important dans cette réflexion et le document que nous vous présenterons tout à l'heure, comme celui de l'inventaire devant aboutir à un CCE, est un pas en avant inédit dans la démarche de musée à Saintes. Merci également à toutes les associations et partenaires qui ont participé à ce travail. Et nous avons eu les compliments de la DRAC puisque c'est un document unique en Nouvelle-Aquitaine.

Dans les autres sujets d'actualité sur lesquels nous devons délibérer tout à l'heure, il y a la fusion entre les centres hospitaliers de Saintes et de Saint-Jean-d'Angély. La situation de l'hôpital public, vous la connaissez toutes et tous, je n'en doute pas. Notre responsabilité d' élu c'est de trouver une réponse pour faciliter la continuité de ce service public indispensable, je peux dire même vital puisque l'hôpital de Saintes est l'hôpital de recours de la moitié du département de la Charente-Maritime. Aujourd'hui, avec Françoise MENARD, nous sommes arrivés au constat de la nécessité de cette fusion pour assurer la présence hospitalière dans notre partie du département et ce, dans la continuité du travail que nous effectuons avec le Groupement hospitalier de territoire, à savoir les hôpitaux de Jonzac et Royan aussi.

Le Conseil municipal de Saint-Jean a déjà délibéré dans le sens des deux conseils de surveillance, c'est-à-dire en rendant un avis favorable. Tous les avis ont été entendus, notamment ceux du personnel et leurs inquiétudes, mais tout le monde sait la menace sur l'hôpital public. Nous prenons les devants pour maintenir notre service public de la santé, c'est l'enjeu de cette fusion, il s'agit de voir loin pour faire bien.

Et pour finir le menu de notre conseil, Charlotte nous proposera la convention d'objectifs de la zone ENS prairies de La Palu, Espaces Naturels Sensibles. C'est la traduction en actes de la volonté que nous avons manifestée en délibérant il y a quelques mois en faveur de ce classement. Le



travail avec le Département porte ses fruits, c'est précieux pour un sujet comme La Palu, comme beaucoup d'autres d'ailleurs, et nous travaillons en confiance avec le Département.

Je vais sans plus attendre ouvrir le conseil municipal. Juste avant vous dire que nous avons concrétisé cette semaine deux belles participations qui avaient été discutées et votées en ce Conseil municipal.

La première, c'est le beau partenariat avec l'Établissement Français du Sang qui a besoin de donateurs, vous le savez, et toujours encore plus après le Covid. Et je remercie Caroline Audouin, les équipes de l'EFS et celles de la Ville pour cette belle convention.

Deuxième moment fort, c'était notre adhésion au Conseil d'administration fondateur de la SPS départementale à La Rochelle.

Et enfin, je souhaite féliciter toutes les Saintaises et tous les Saintais, car nous avons été classés troisième ville de notre strate, entre 20 000 et 100 000 habitants, dont les habitants ont adopté un mode de vie plus responsable. Merci à toutes et à tous.

Je vais ouvrir le conseil. Le quorum est atteint. J'ai reçu un certain nombre de pouvoirs dont je vous fais lecture.

Madame VIOLLET Céline donne pouvoir à Monsieur ROUDIER, Monsieur DAVIET à Monsieur CARTIER, Madame AUDOUIN à Madame CAMBON, Madame TORCHUT à Monsieur BARON, Madame PARISI à moi-même, Monsieur DELCROIX à Monsieur EHLINGER et Monsieur CHANTOURY à Madame CHEMINADE.

Vous avez reçu les documents et les convocations vous ont été adressés le 16 février. Elles indiquent les questions portées à l'ordre du jour, accompagnées des projets des délibérations et les documents annexes.

Et s'il en est d'accord, je propose que Philippe CALLAUD, l'homme de la soirée, puisse être aussi notre secrétaire. Il en est d'accord. Merci, avec un enthousiasme chaleureux, comme vous avez pu le constater.

Nous passons à la première délibération qui est, comme d'habitude, l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022.

2023-1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

Monsieur DRAPRON : Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Bonjour, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs du public. J'ai des remarques de forme, il y a des phrases qui ne sont pas en français, ça aurait été bien de les laisser en français. Mais c'est plutôt sur une remarque de fond que je voudrais vous interroger, Monsieur le Maire : page 45, je vous avais demandé si l'on avait récupéré les tableaux qui étaient en dépôt à Nérac avec une convention de tacite reconduction depuis des années. Vous avez dit : « je vais m'en assurer », je voulais donc savoir si vous vous en êtes assuré.

Monsieur DRAPRON : La demande est faite.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Et quelle a été la réponse ? La demande est faite pour savoir s'ils les renvoient ou la demande est faite pour savoir si...



Monsieur DRAPRON : Pour qu'ils les renvoient.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Deuxième question : vous nous avez fait voter sur les places d'occupation du domaine public pour les fêtes foraines et la délibération que vous nous avez fait voter ce jour-là n'avait pas la grille de tarifs et on devait nous la communiquer.

Monsieur DRAPRON : Eh bien, nous allons vous la communiquer.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Vous vous y étiez engagé.

Monsieur DRAPRON : Oui, mais je m'y réengage, je suis désolé que cela n'ait pas été fait, je m'en excuse.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Donc, pour ces raisons je vais m'abstenir sur ce procès-verbal, le temps d'avoir les réponses à ces questions.

Monsieur DRAPRON : C'est entendu.

Monsieur CATROU : Monsieur le Maire, bonsoir, bonsoir à tout le monde. Je ne pinaillerais pas sur le PV, même si les questions de Madame BENCHIMOL sont intéressantes. Je voulais savoir si je pouvais disposer, après le vote, Monsieur le Maire, de deux ou trois minutes, j'ai préparé une petite intervention sur le mouvement social en cours, qui vous intéresse tous et qui intéresse les personnels de la mairie, et au-delà tous les citoyens. Si vous m'y autorisez, je le ferai, j'aimerais bien le faire parce qu'il sera publié sur Facebook, de toute façon.

Monsieur DRAPRON : Très honnêtement, c'est compliqué à chaque fois de faire des interventions politiques d'envergure nationale. Mais il n'empêche, à condition que ce soit bref, s'il vous plaît, parce que vous savez que notre ordre du jour est assez long. Théoriquement, vous devriez pouvoir le faire en fin de conseil aux questions diverses, mais j'imagine que vous préférez le faire maintenant. Je veux bien l'accepter, à condition que vous vous engagiez à ce que ce soit rapide.

Monsieur CATROU : C'est écrit en 16 et cela fait deux pages et demie.

Monsieur DRAPRON : Il faudra lire vite. Je mets aux voix ce procès-verbal. Qui est contre ? Pardon. Monsieur ROUDIER, vous ne faites pas de propos préliminaires. Vous les ferez quand on aura voté après les propos de M. CATROU.

Monsieur ROUDIER : Pardon. Je suis sur le point n°1. Ce n'est pas un discours préliminaire. Je suis sur l'ordre du jour, le PV. Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les auditeurs, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs. Je vais m'abstenir sur ce point n°1 qui concerne donc l'approbation du PV du dernier Conseil municipal, parce qu'après l'avoir lu de manière studieuse, je ne suis pas en capacité de comprendre les réponses apportées à un certain nombre de questions et je ne suis pas le seul, apparemment. Je trouve ces réponses ambiguës, pas claires et parfois carrément incompréhensibles.

J'ai de nombreux exemples, je n'en ai retenu que quelques-uns, notamment les pages 59, 60, sur un sujet RH, la page 78 ou la page 129, etc. Vous pouvez noter ces pages et les relire, pour ceux qui n'auraient pas pris le temps de lire ce PV. Si vous le permettez, je peux en lire un cours extrait pour que les auditeurs comprennent le sens de mon intervention.

A une question de Monsieur MAUDOUX, c'était sa troisième question, pour une augmentation du



CIA, ce que cela représente par rapport au pouvoir d'achat mensuel ou annuel, le fait qu'il y ait cette prime qui est adressée aux agents, demande le montant et des précisions. Madame CHEMINADE répond que les primes les plus basses étaient de 60 euros et maintenant c'est monté à 84 euros. Monsieur le Maire, vous répondez que c'est par mois, Madame Cheminade répond : « *Non, Ici c'est par an, c'est par catégorie et le régime c'est la délibération que nous avons votée en 2017, qui a élaboré ce régime indemnitaire (on ne comprend pas vraiment, je ne sais pas si un élu comprend) et c'est classé par poste* ». Alors là c'est technique, effectivement, ce n'est pas simple non plus mais la réponse est alambiquée. Marie-Line répond, dans un premier temps « par an », Monsieur le Maire « par mois », Monsieur le Maire, vous revenez derrière en disant c'est bien par mois. Là-dessus, Monsieur MARTIN intervient et dit : « C'est un montant global qui est divisé par 155 », c'est une intervention qui était intervenue auparavant. Et là, on décale complètement la réponse et on revient sur le montant annuel.

Personnellement, je ne sais pas à combien le CIA s'élève par agent, tout simplement. C'est énorme. C'est ce qui reste, quand même, dans l'historique d'une ville un procès-verbal, quand des gens liront cela dans un an, deux ans, dix ans, je ne sais pas à quoi ils vont se référer. Parce que les salariés et les syndicats se réfèrent, par expérience, à ce qui a pu se dire dans les différents conseils. Il m'est arrivé, durant le mandat précédent, d'aller chercher, pour des réunions avec le personnel, des éléments très anciens.

Monsieur DRAPRON : Je vous propose d'aller un peu vite, parce que si on doit refaire les conseils avant le conseil, ça va être un peu long.

Monsieur ROUDIER : Non, je ne refais pas les conseils. Il y en a donc un certain nombre comme ça. Il y en a un autre où l'on apprend que les syndicats étaient pour quelque chose mais qu'ils avaient voté contre. J'ai plein de pages comme ça.

Monsieur DRAPRON : On va s'arrêter là parce qu'on ne va pas refaire le débat de l'ancien conseil municipal.

Monsieur ROUDIER : Les gens qui ont compris vraiment peuvent m'adresser un message.

Monsieur DRAPRON : On va s'arrêter là. Par contre, vous auriez pu quand même insister sur le fait que c'est une augmentation pour 150 agents, je pense qu'eux l'ont bien retenu. En fait, nous devons approuver le procès-verbal, nous avons bien compris que vous n'approuviez pas le procès-verbal pour des raisons multiples et variées, faites un courrier exhaustif de toutes les demandes pour que l'on puisse vous y répondre, mais on ne refait pas le conseil municipal au conseil municipal.

Monsieur ROUDIER : On ne le refait pas, je demande des précisions, cela me semble juste normal.

Monsieur DRAPRON : Demandez-les par écrit, vous les aurez.

Monsieur ROUDIER : Mais certainement, mais elles devraient être publiques.

Monsieur MACHON : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs. Je voudrais faire juste une remarque sur le procès-verbal, en particulier à la page 122, concernant la discussion que nous avons eue sur l'arrêt de bus de l'Olympia et son positionnement, sur lequel j'ai attiré votre attention sur les questions qui étaient soulevées là-dessus. Nous avons échangé, en particulier l'intervention de Monsieur Terrien qui se termine par : « *Nous avons amélioré le projet, mais il date de bien avant. - De vous par exemple. ? - Oui, c'est ça* ». Et j'ai répondu : « *C'est exact, mais l'arrêt de bus existant étant déjà devant une boulangerie, il n'était pas question de le remettre devant une autre boulangerie.* »



Étant donné que vous faites l'objet de deux requêtes en référé déposées au Tribunal administratif de Poitiers...

Monsieur DRAPRON : Cela n'a rien à voir avec le PV, on est d'accord.

Monsieur MACHON : ... sur ce projet, je souhaite que ce paragraphe soit rajouté dans le PV de ce Conseil. Merci.

Monsieur DRAPRON : Ce n'était pas dans les discours, ce ne sera donc pas rajouté. Merci beaucoup. Je mets à l'approbation. Monsieur MAUDOUX, ne vous plaignez pas si on fait un conseil de cinq heures, tout à l'heure il ne faudra pas dire « on est fatigué » !

Monsieur MAUDOUX : Monsieur le Maire, ça va être très bref. Bonsoir à tous et à toutes. Je voudrais juste dire au niveau démocratique, vous savez que je suis attaché — mais nous y sommes tous, bien sûr — à l'équité démocratique. Je pense que vous allez donner la parole à Monsieur CATROU, tant mieux pour lui, mais dans le passé, je me rappelle d'une intervention où vous avez dit à Monsieur DIETZ : « *Non, vous ne parlerez pas en début de conseil* ». J'espère donc que cette équité démocratique sera respectée, par exemple : « *Quelqu'un d'autre veut-il prendre la parole sur ce sujet ?* »

Monsieur DRAPRON : On ne va pas faire le débat des retraites, on est bien d'accord, on ne fera pas de débat des retraites ce soir.
Je mets à l'approbation si jamais on y arrive, cette première délibération.

(Il est procédé au vote.)

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
ADOpte à la majorité cette proposition.

Pour l'adoption : 25

Contre l'adoption : 0

Abstentions : 9 (ARNAUD Dominique, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, CHABOREL Sabrina, DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, ROUDIER Jean-Pierre en son nom et celui de VIOLLET Céline)

Ne prend pas part au vote : 0

Monsieur DRAPRON : Monsieur CATROU vous avez deux minutes.

Monsieur CATROU : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs présents ce soir dans la salle, sur Internet ou dans la marche aux flambeaux qui débute dans les minutes qui viennent.

Depuis le 19 janvier dernier, notre ville, comme toutes les villes du pays, petites et grandes, a connu cinq manifestations fortes, très fortes, fortes comme jamais pour s'opposer au recul de l'âge de la retraite, à une augmentation de la durée de cotisation. Cette réforme pourrait frapper de plein fouet l'ensemble des travailleuses et des travailleurs, du privé comme du public, et plus particulièrement ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, et celles et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas ou plus reconnue.

Elle va aggraver la précarité de celles et ceux n'étant plus en emploi, avant leur retraite, pour les jeunes générations et renforcer l'inégalité femmes-hommes. Car cette réforme est particulièrement violente envers les femmes, comme l'ont démontré les arguments développés,



tant dans les cortèges qu'à l'Assemblée nationale. Ainsi, des mensonges ont été ont été dévoilés : impératif de reculer l'âge légal de départ, situation financière catastrophique, promesse de 1 200 euros nets pour les carrières au SMIC.

Localement, il n'est pas inutile de signaler le refus du député Ardouin de débattre avec les syndicats sur le contenu de la loi, celui-ci préférant attendre qu'elle soit votée par l'Assemblée nationale. Mais il a voté dernièrement vous savez quoi ? Il a voté contre le repas à 1 euro au Resto U pour tous les étudiants, au prétexte que les enfants des riches pourraient en profiter — comme si ces gamins-là déjeunaient au Resto U —, pour les ristournes sur le carburant, elles concernaient tout le monde, en plus d'être fantôme le député est hors sol.

Cette réforme est inutile. Le rapport du COR n'en voit ni la nécessité, ni l'urgence. Elle est injuste pour les femmes, pour les précaires, pour ceux qui ont commencé à travailler tôt, pour les métiers pénibles. Et si elle était mise en œuvre, elle préparerait un nouveau prochain recul de l'âge de départ, comme le souhaite un ex-premier ministre de la Macronie qui fixe l'horizon à 67 ans.

Ce mouvement social connaît un épisode ce soir même par la marche aux flambeaux qui passera par la mairie, je crois, suivant l'avancée de nos travaux je la rejoindrai, j'ai bien peur de ne pas pouvoir. Cette marche, comme les discussions qui se mènent dans les entreprises et sur les marchés, prépare la grande journée du mardi 7 mars : actions de blocage du pays comme l'a décidé l'intersyndicale. Actions de blocage, de grève, de manifestations, actions du peuple en lutte pour préserver ses conquêtes sociales, pour ne pas laisser détruire l'héritage social du Conseil national de la Résistance.

Depuis le début de ce mouvement sans précédent, de nombreuses mairies et collectivités ont affiché leur soutien à leur personnel en grève et aux manifestants. Des maires ont annoncé la fermeture des services municipaux le 7 mars prochain. Je vous invite, Monsieur le Maire, à étudier ces mêmes dispositions.

Vous ne serez pas étonnés, je pense, que j'annonce que j'apporte tout mon soutien aux grévistes, aux mobilisés de notre collectivité, tout comme je l'avais fait pour les personnels de la CDA. Nous apportons aussi tout notre soutien aux manifestants de ce soir, comme à tous ceux qui feront du 7 mars le mouvement qui fera reculer le gouvernement. J'appelle toute la population à faire de ce 7 mars la journée historique qui montrera que l'on ne touche pas impunément au patrimoine social de ce pays.

Comme Ambroise CROIZAT le disait en 1950 dans son dernier discours à l'Assemblée nationale : *« Jamais nous ne tolérerons que ne soit renié un seul des avantages de la Sécurité sociale. Nous défendrons à en mourir et avec la dernière énergie cette loi humaine et de progrès »*. Ce mouvement social à épisodes multiples porte l'intelligence d'un peuple qui comprend, alors qu'on lui répète, qu'on lui serine qu'il doit faire un effort, comme les mauvais élèves, de compréhension et d'acceptation de son sort. Il montre aussi la créativité et l'inventivité de ses slogans, de ses chants et de son humour. Je cite avec plaisir, pour conclure, ce trait repéré dans un cortège, qui définit très clairement ce qu'est cette loi sur les retraites, c'est-à-dire : *« L'échange des deux meilleures années de retraite contre les deux années les pires au travail »*.

J'invite celles et ceux d'entre vous qui le souhaitent à se joindre à cet appel. Merci.

Monsieur DRAPRON : Merci. Vous avez fait 3,46 minutes. Est-ce qu'un autre groupe veut s'exprimer sur la même thématique ?

Non. Merci.



2023-2. RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2022-11 RELATIVE A LA DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Synthèse :

Par courrier du 15 décembre 2022, la Préfecture de Charente-Maritime nous a informé que la Délibération n°2022-111 du Conseil municipal du 6 octobre 2022 est irrégulière au regard des textes, notamment des articles L.731-3 et R.731-14 du code de la sécurité intérieure et de l'article 13 de la Loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels.

Conformément à ses dispositions, il est nécessaire de procéder au retrait de la délibération suscitée, en effet, c'est au Maire que revient le pouvoir de désigner le représentant correspondant incendie et secours qui ne peut être choisis que parmi les adjoints ou conseillers municipaux.

Ainsi par la suite, il sera procédé à la nomination de ce représentant par la prise d'un arrêté du Maire.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, notamment ses articles L.7313 et D.731-14-I,

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, dite « Loi MATRAS », notamment son article 13,

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours,

Vu la délibération n°2022-111 du Conseil municipal du 6 octobre 2022 relative à la désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours,

Vu le courrier de la part de la Préfecture de la Charente-Maritime en date du 16 décembre 2022 nous informant de l'irrégularité de la délibération n°2022-111 du Conseil municipal du 6 octobre 2022 au regard des textes susvisés,

Considérant qu'il en ressort que la désignation du correspondant incendie et secours est un pouvoir qui est dévolu au Maire,

Considérant que ne peuvent être nommés à cette fonction que des adjoints ou conseillers municipaux,

Considérant qu'il est donc nécessaire de procéder au retrait de la délibération suscitée,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 9 février 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur le retrait de la délibération n°2022-111 du Conseil municipal du 6 octobre 2022.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette proposition.

Pour l'adoption : 34

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Monsieur DRAPRON : Il s'agit d'une délibération très technique puisque lors du dernier conseil municipal, nous avons élu le correspondant municipal incendie et secours, sauf qu'il ne s'agit pas de le nommer en conseil municipal, il s'agit d'un arrêté pour désigner notre correspondant. On retire donc cette délibération et je nommerai Philippe CREACHCADEC en tant que correspondant incendie et secours.

Est-ce qu'il y a des questions ? Merci, Monsieur Roudier.

Monsieur ROUDIER : Oui, Mesdames, Messieurs. Un constat qu'il ne se passe pratiquement pas un conseil municipal sans que nous n'annulions ou que nous revotons une délibération irrégulière et donc retoquée. Pour celle-ci comme pour d'autres, nous étions un certain nombre d'élus, si



vous vous rappelez bien, à être restés dubitatifs sur le sujet, non pas sur le nom qui avait été donné, mais sur la forme. Je me posais donc la question de savoir si c'était uniquement un problème juridique.

Monsieur DRAPRON : C'était une erreur d'implantation du texte de nos services, je leur transmettrai donc vos remarques.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. Je mets aux voix cette délibération.

(Il est procédé au vote).

2023-3. DESIGNATION D'UN ELU/UNE ELUE EN CHARGE DE L'EGALITE FEMMES - HOMMES

Synthèse :

En application de l'article 80 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, la Ville de Saintes a élaboré un plan d'actions égalité professionnelle.

Le plan d'actions de la Ville, élaboré pour 2 ans, définit la stratégie et les mesures destinées à travailler en faveur de l'égalité professionnelle dans différents domaines dont notamment la volonté d'encourager et de soutenir les initiatives en faveur de l'égalité dans l'ensemble de la collectivité, notamment en sensibilisant les élus.

La municipalité dans cette perspective a la volonté de mener une politique en faveur de la promotion de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes, c'est pourquoi il est proposé de désigner un élu / une élue en charge de l'égalité femmes – hommes.

La volonté de la municipalité est de renforcer le travail en transversalité sur cette thématique, afin de réaliser une politique intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, grâce à l'action de tous les services et des élus de la Ville.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment les articles L.132-1 à L.132-4,

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 80,

Vu le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

Vu le décret n°2020-528 du 4 mai 2020 pris pour application des dispositions de l'article 80 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu la délibération n°2022-121 du Conseil municipal du 6 octobre 2022 relative à la présentation du plan d'action pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour la période 2022-2023,

Considérant que la Ville de Saintes est engagée à travers ce plan d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes,

Considérant que ce plan prévoit plusieurs thématiques, notamment d'encourager et soutenir les initiatives en faveur de l'égalité dans l'ensemble de la collectivité, en sensibilisant les élus,

Considérant que la Ville de Saintes dans cette perspective a la volonté de mener une politique transversale en faveur de la promotion de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes,

Considérant qu'il est proposé dans le plan suscité la désignation d'un élu en charge de l'égalité femmes – hommes afin de réaliser une politique intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, grâce à l'action de tous les services et des élus de la Ville,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 9 février 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur le principe de vote à main levée »

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré,
ADOpte à l'unanimité cette proposition.

Pour l'adoption : 34

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Considérant que sont proposées les candidates suivantes :

- De la liste de M. le Maire « l'action, le cœur en plus ! » : Madame AUDOUIN Caroline
- De la liste de M. Dietz Pierre « Unis pour Saintes » : Madame BENCHIMOL-LAURIBE Renée

Il est ensuite procédé au vote à main levée :

Ont obtenu :

Candidats	Suffrages obtenus (en chiffre)	Suffrages obtenus (en toutes lettres)
AUDOUIN Caroline	20	Vingt
BENCHIMOL-LAURIBE Renée	14	Quatorze

Suite au vote à main levée, Madame Caroline AUDOUIN est désignée en tant qu'élue en charge de l'égalité femmes - hommes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

- Sur la désignation d'une élue en charge de l'égalité femmes – hommes :
Madame AUDOUIN Caroline.

Monsieur DRAPRON : Il s'agit de désigner un ou une élue en charge de l'égalité femmes-hommes. La Ville de Saintes a élaboré un plan d'action égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour deux ans, qui définit la stratégie et les mesures à mettre en œuvre dans les domaines suivants, vous avez la liste :

- Non-discrimination dans le processus de recrutement ;
- Garantir l'égal accès à des femmes et des hommes à la formation ;
- Faciliter l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle ;
- Lutter contre toutes les discriminations et toutes les violences faites aux agentes et aux agents sur le lieu de travail ;
- Encourager et soutenir les initiatives en faveur de l'égalité dans l'ensemble de la collectivité, notamment en sensibilisant les élus.

Dans ce plan d'action, il est proposé de désigner un ou une élue en charge de l'égalité femmes-hommes afin de renforcer le travail de transversalité sur cette thématique, et de mettre en place une politique intégrée à l'égalité. Je vous propose de nommer Caroline Audouin.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : J'ai l'honneur de me présenter à ce poste également, parce que je trouve que vous proposez, évidemment de façon cohérente et habituelle, des membres de votre équipe. Je me présente, j'espère que certains pourront voter pour moi.

Monsieur DRAPRON : Merci.

Monsieur CATROU : Je vais faire acte de candidature à la demande d'un groupe de femmes ou d'un groupe féministe de Saintes, j'ai été interpellé comme ça et pas plus tard qu'hier soir. J'ai été



surpris de la démarche, je leur ai dit qu'il n'y avait pas de problème parce que je veux bien être le porte-parole et travailler avec les équipes de la mairie sur un certain nombre d'idées et de projets qui ne sont pas contenus dans le document.

Je les cite comme ceci :

- La sensibilisation, en créant une page sur le site de la mairie pour aider les victimes à alerter ou demander un accompagnement, faire une campagne d'affichage ;
- La lutte contre la précarité menstruelle, en mettant des distributeurs à disposition pour les femmes et commencer à réfléchir à l'instauration, comme en Espagne, d'un congé menstruel ;
- Instaurer systématiquement la parité du temps de parole lors des réunions ;
- Préparer le congé de maternité, avec des points divers, en particulier en travaillant sur le retour d'après-congé ;
- La proposition d'une microcrèche pour les agents de la mairie, de la CDA, mais peut-être que cela existe déjà ;
- La demande de l'adhésion de la ville à la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes ;
- Et enfin, l'idée d'une création de Maison des femmes et faire un effort dans le baptême des rues, en donnant par exemple le nom de Gisèle Halimi.

Je suis donc candidat.

Monsieur DRAPRON : Attention, là c'est vraiment pour nos agents, c'est pour être sûr que l'on respecte bien l'égalité femmes-hommes à l'intérieur de la collectivité.

Monsieur CATROU : C'était marqué pour aller plus loin, donc pour déborder le cadre. Tout ce que j'ai dit sur les six propositions, c'est dans le cadre des personnels.

Monsieur DRAPRON : Merci.

Monsieur CATROU : Et pour éventuellement faire élire quelqu'un, je suis prêt à céder ma candidature à Renée.

Monsieur DRAPRON : Nous avons deux solutions. La première, si vous l'acceptez, c'est un vote à main levée. Sinon, cela veut dire qu'il faut organiser un vote avec une urne. Est-ce que vous êtes contre un vote à main levée ?

Merci.

Nous allons donc pouvoir procéder au vote. Nous avons trois candidats : Madame BENCHIMOL. Vous vous retirez ?

Monsieur CATROU : Oui, nous allons faire élire Renée.

Monsieur DRAPRON : Madame BENCHIMOL et Madame AUDOUIN. Donc je mets aux voix la délibération.

Madame AUDOUIN est élue par 20 voix contre 14 pour Madame BENCHIMOL.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Je remercie les élus qui ont voté pour moi.

Je mets aux voix la délibération avec la désignation de MADAME AUDOUIN.



(Il est procédé au vote.)

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 017-211704150-20230405-2023_22-DE



2023-4. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA FUSION DU CENTRE HOSPITALIER DE SAINTES ET DU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT JEAN D'ANGELY

Synthèse :

Engagés depuis le début des années 1990 dans une collaboration active, les Centres Hospitaliers de Saintes et de Saint Jean d'Angély peuvent aujourd'hui se prévaloir d'une trentaine de dispositifs de coopérations opérationnels. Ceux-ci couvrent l'essentiel des activités médicales, médico-techniques, logistiques ou tertiaires.

Considérant l'intérêt de renforcer cette dynamique pour structurer une organisation des soins coordonnée et faire face aux problèmes de démographie médicale, une convention de direction commune a été signée courant 2010.

Cette direction commune représente aujourd'hui près de 1 300 lits, 20 budgets et une grande diversité d'activités ou de filières. L'ensemble, en gestion annuelle, représente plus de 200 millions d'euros, et mobilise un effectif de près de 2 900 employés, dont près de 220 médecins.

Conformément aux dispositions du Code de la santé publique, à son article R. 6141-11, par la présente délibération, il est demandé de se prononcer sur le projet de fusion entre le Centre hospitalier de Saintes et le Centre hospitalier de Saint-Jean-d'Angély.

La fusion permettra de mettre en place :

- *Un seul conseil de surveillance avec un seul président*
- *Une seule commission médicale d'établissement*

Le rapprochement juridique des deux structures permettra de consolider l'organisation de l'offre de soins du service public hospitalier en favorisant le rayonnement de la chirurgie hospitalière publique sur le territoire, en simplifiant la gestion administrative et en optimisant l'offre de soins.

Cette fusion s'inscrira en pleine cohérence et dans la continuité de la coopération de ces deux établissements. Elle a vocation à poursuivre la mise en œuvre des actions déjà engagées et a pour ambition de construire de nouveaux objectifs, en particulier dans la mise en œuvre coordonnée du Schéma Directeur Architectural.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé publique, notamment ses articles L.6141-7-1, L.6143-1 relatif aux contributions du Conseil de surveillance ainsi que les articles R.6141-10 à 13 relatifs à la création, transformation et suppression des établissements publics de santé,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu l'Ordonnance n°2017-47 du 19 janvier 2017 précisant la procédure de fusion des établissements publics de santé et modifiant le code de la santé publique,

Vu l'avis favorable du Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Saintes en date du 2 février 2023 approuvant le projet de fusion des deux établissements,

Vu l'avis favorable du Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Saint-Jean d'Angély en date du 3 février 2023 approuvant le projet de fusion des deux établissements,

Considérant que les Centres Hospitaliers de Saintes et de Saint Jean d'Angély sont engagés depuis le début des années 1990 dans une collaboration active, à travers une trentaine de dispositifs de coopérations opérationnels. Ceux-ci couvrent l'essentiel des activités médicales, médico-techniques, logistiques ou tertiaires,

Considérant l'intérêt de renforcer cette dynamique pour structurer une organisation des soins coordonnée et faire face aux problèmes de démographie médicale, une convention de direction commune a été signée courant 2010,

Considérant que le rapprochement juridique des deux structures permettra de consolider l'organisation de l'offre de soins du service public hospitalier en favorisant le rayonnement de la chirurgie hospitalière publique sur le territoire, en simplifiant la gestion administrative et en optimisant l'offre de soins,

Considérant que cette fusion s'inscrira en pleine cohérence et dans la continuité de la coopération de ces deux établissements. Elle a vocation à poursuivre la mise en œuvre des actions déjà engagées et a pour ambition de construire de nouveaux objectifs, en particulier dans la mise en œuvre coordonnée du Schéma



Directeur Architectural,

Considérant que les deux établissements regroupent aujourd'hui près de 1 300 lits, 20 budgets et une grande diversité d'activités ou de filières. L'ensemble, en gestion annuelle, représente plus de 200 millions d'euros, et mobilise un effectif de près de 2 900 employés,

dont près de 220 médecins,

Considérant que cette fusion permettra de mettre en place au 1^{er} janvier 2024 :

- Un Conseil de Surveillance de 15 membres,
- Un Directoire,
- Une Commission Médicale d'Etablissement (CME)
- Un Comité Social et Economique (CSE),

Considérant que conformément aux dispositions du Code de la santé publique, à son article R.6141-11, par la présente délibération, il est demandé de se prononcer sur le projet de fusion entre le Centre hospitalier de Saintes et le Centre hospitalier de Saint-Jean-d'Angély.

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 9 février 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur un avis favorable à la fusion du Centre hospitalier de Saintes et du Centre hospitalier de Saint Jean d'Angely tel qu'il est présenté.
- Sur la transmission de cette délibération à Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine ».

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

Pour l'adoption : 28

Contre l'adoption : 1 (CATROU Rémy)

Abstention : 3 (BENCHIMOL-LAURIBE Renée, EHLINGER François en son nom et celui de DELCROIX Charles)

Ne prennent pas part au vote : 3 (AUDOUIN Caroline, CAMBON Véronique, CHEMINADE Marie-Line)

Monsieur DRAPRON : J'en ai parlé dans mon propos introductif, il s'agit là que le conseil municipal émette un avis sur la fusion des centres hospitaliers de Saintes et du centre hospitalier de Saint-Jean-d'Angély.

Nous avons travaillé, depuis maintenant quelques mois, avec la Direction de l'hôpital, les Conseils de surveillance, celui de Saintes et de Saint-Jean, à la réflexion sur l'avenir de notre hôpital. Vous savez qu'il y a eu le Ségur, qu'il y a eu beaucoup de problématiques liées à la période Covid, mais là il faut aller de l'avant, il faut permettre l'enrichissement du plateau technique. Grâce à cette fusion, nous avons obtenu de l'ARS des crédits supplémentaires, 3,7 millions, pour rénover les blocs à Saint-Jean et nous avons surtout eu l'accord des deux commissions médicales qui sont en pleine adhésion au projet, car il va permettre de consolider l'offre de soins du territoire. Et je vous le rappelle, l'hôpital de Saintes est l'hôpital de recours pour la moitié des habitants de la Charente-Maritime. C'est aussi une force d'attractivité que de pouvoir aller dans un nouvel élan et de permettre cette fusion.

Les deux hôpitaux garderont leurs noms, ce sera le Centre hospitalier de Saintes et de Saint-Jean, mais pour les habitants de Saint-Jean comme pour les habitants de Saintes, il y aura toujours l'hôpital de Saintes Philippe-Marchand et l'hôpital de Saint-Jean-d'Angély.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : J'ai lu cette délibération avec attention, vous vous en doutez, puisque la santé est mon métier depuis 35 ans et que je m'intéresse à la santé publique d'une façon générale. Je suis un peu surprise que la Ville se prononce et émette un avis sur cette fusion pour plusieurs raisons.



D'abord parce qu'il y avait déjà une convention de Direction commune qui date du 30 juin 2010 et qui avait été signée par Monsieur ROUGER et par Monsieur DENIEUIL à l'époque Président du Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Saint-Jean-d'Angély. Ça, c'est pour une raison administrative.

Et je suis un peu surprise aussi que le Conseil municipal de Saintes soit compétent pour donner un tel avis, compte tenu que cela relève de l'organisation du travail de ces deux hôpitaux, des deux CME, et qu'il n'y a pas tellement de précisions sur comment cela allait s'organiser. Notamment, il y aura une seule commission médicale d'établissement, cela veut dire que chaque établissement, j'imagine, aura un certain nombre de représentants en fonction de son équipe médicale. Mais cela pose quand même des questions d'organisation du travail parce que les deux sites sont quand même éloignés de plus de 25 kilomètres. Et certains soignants ou certains administratifs, qui sont d'un côté ou de l'autre, correspondants à cette fusion pourraient, du point de vue de l'organisation, être obligés d'aller travailler sur l'autre site.

Est-ce que les instances représentatives de tous les personnels administratifs et médicaux ont donné leur accord pour que ces deux hôpitaux fusionnent et qu'il n'y ait plus, par exemple, les primes de déplacement liées à une activité multisites ?

Monsieur DRAPRON : Madame BENCHIMOL, on a pensé à tout ça aussi, parce que vous imaginez bien que la fusion ne s'est pas décrétée un matin avec un beau soleil et que c'était comme cela que ça allait se faire. Evidemment que tous ces points-là ont été travaillés. Il n'y aura pas — c'est un engagement qui a été pris — de mobilité obligatoire d'un agent vers l'un ou l'autre hôpital. Si les agents changent d'hôpital, c'est qu'ils en feront la demande.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas d'absorber le petit hôpital dans le gros, il s'agit de travailler à un hôpital plus gros ensemble et c'est vraiment cela qu'il faut noter. Et ce qui est remarquable, c'est que les CME ont été unanimes, les commissions médicales ont été unanimes et sont d'accord pour cette fusion. Les deux Conseils de surveillance sont d'accord pour cette fusion. Evidemment que la problématique que vous évoquez a été évoquée par les organisations syndicales, les OS qui participent au Conseil de surveillance. On a échangé, on s'est engagé par écrit à ne pas obliger aux mutations et aux changements d'affectation sans avis de l'agent. Le Conseil de surveillance de Saintes a voté à l'unanimité la fusion, avec deux abstentions mais pas un vote contre, ce sont deux abstentions du personnel des organisations syndicales qui étaient rassurées par ce que l'on l'avait dit mais qui, quand même, comme ils nous le disent toujours, préfèrent tenir que courir. Ils ont noté l'engagement du Conseil de surveillance, mais ils se sont abstenus quand même.

Mais je crois surtout que l'enjeu est pour la population, l'attractivité d'un hôpital c'est permettre à celles et ceux qui vont y venir de pouvoir y trouver un plateau technique de qualité. Aujourd'hui, si nous ne faisons rien, l'hôpital de Saint-Jean déclinait, grâce à cette fusion, il n'y a plus qu'une seule entité. L'ARS nous regarde aussi autrement, nous apporte de nouveaux moyens qui permettront de pouvoir organiser la chirurgie sur les deux établissements. Le gros avantage de cette fusion, c'est que nous nous organisons ensemble et pas les uns contre les autres.

Et nous allons plus loin parce que nous sommes dans un GHT, un groupement hospitalier de territoire, avec Jonzac et Royan. Depuis deux ans, nous avons toujours travaillé ensemble pour ne pas se concurrencer. Parce que sinon, qu'est-ce qu'il se passe ? Un hôpital demande à avoir une IRM, un autre, autre chose et en fait, on arrive à se concurrencer.

Aujourd'hui, grâce à l'entente que nous avons avec les quatre établissements plus Boscammant, donc les cinq établissements, nous n'avons pas de concurrence et nous sommes revenus à un taux d'équipement, d'imagerie médicale, entre autres, du niveau de celui du nord, de La Rochelle. A La Rochelle, ils avaient sept scanners et IRM quand on en avait trois. Aujourd'hui, on en a autant, on



a un tep-scan qui ouvre à Saintes, ce qui permettra que toutes celles et ceux qui en ont besoin n'aillent plus à La Rochelle, à Niort, à Angoulême, cela ouvre très prochainement. Nous avons un robot chirurgical, le mammographe de dernière génération, une IRM 3T de dernière génération, un nouveau scanner pour les urgences.

Toute cette cohésion de territoire permette que cela avance. Ça s'appelle le GHT de Charente-Maritime Sud, parce qu'on a vraiment voulu marquer le fait que l'hôpital de recours c'était Saintes, mais ce n'était pas que pour Saintes, c'était aussi pour toute la Charente-Maritime sud. Et cela permet aussi de renforcer les problématiques que rencontre Royan.

Nous sommes donc vraiment tous ensemble. Aujourd'hui, la fusion c'est aussi pour permettre d'avancer plus vite et d'aller plus loin. C'est la raison pour laquelle les Conseils de surveillance, les conseils médicaux, tout le monde est d'accord pour que l'on ouvre cette nouvelle page de l'histoire de nos hôpitaux.

Monsieur MARTIN : Merci, Monsieur le Maire, bonjour Mesdames et Messieurs. Lorsque l'on vous écoute, évidemment on se sent rassuré. Mais quid de la fermeture de la pédiatrie ?

Monsieur DRAPRON : Mais ça n'a rien à voir.

Monsieur MARTIN : Dans cette fusion, est-ce que cela va faciliter le recrutement des médecins, oui ou non ?

Monsieur DRAPRON : Mais bien sûr. Quand on parle d'attractivité, on parle de quoi ? De pouvoir faire venir des médecins sur le territoire. Aujourd'hui, l'hôpital de Saint-Jean n'est pas attractif. Demain, il le sera grâce au fait que c'est l'hôpital global qui est là.

Monsieur MARTIN : Mais quand vous avez un enfant, que la pédiatrie de Saintes est fermée, on vous envoie à Rochefort.

Monsieur DRAPRON : Ou à Angoulême.

Monsieur MARTIN : Ce n'est pas mieux d'aller à Saint-Jean.

Monsieur DRAPRON : Pardon, mais là vous faites un débat qui n'est pas du même niveau. Nous, on gère ce qu'il est possible de gérer.

Monsieur MARTIN : Je ne sais pas mais quand vous avez un enfant malade, croyez-moi, vous ne vous posez pas ce genre de questions, ce que vous voulez c'est un médecin, point.

Monsieur DRAPRON : Attendez, comment se passe l'organisation des secours en France ? On peut prendre un petit peu de temps, si vous voulez là-dessus. Quand votre enfant est malade, vous faites le 15, vous appelez le SAMU, le SAMU vous orientera, si nécessaire, vers un hôpital et les urgences pédiatriques. Qu'est-ce qui se passe à Saintes ? C'est qu'on a une maternité de niveau 2 B. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'on a aussi une néo-natalité attachée à notre maternité, il faut donc un pédiatre en permanence. Imaginez une femme qui accouche, que le bébé ait un problème et que, pendant ce temps-là, notre pédiatre est occupé à une consultation à l'autre bout de l'établissement. Ce n'est pas entendable. On n'a aujourd'hui que 4,8 pédiatres hospitaliers. Demain, il faut trouver des solutions pour qu'il y en ait plus.

Le Docteur CAMBON a inventé un système qu'il a proposé à l'ARS, qui a été validé et qu'il va essayer de mettre en place, justement pour permettre que l'on ait une consultation pédiatrique plus facile pour les familles qui auraient des problèmes. 90 % des consultations pédiatriques



n'engendrent pas une hospitalisation. Cela veut dire qu'il faut voir un médecin, vous le dites très bien, mais il faut organiser les choses.

Aujourd'hui, quand on ferme les urgences pédiatriques à Saintes et qu'on les envoie à Rochefort, c'est tout simplement parce que Rochefort n'a pas de maternité 2 B, donc pas de néonatalité, et qu'à Saintes on assure la maternité. Parce que je vous le rappelle, on assure la maternité pour tout le sud du département, c'est donc un problème d'organisation.

Monsieur MARTIN : Je vous entends bien, mais pour reprendre, si vous voulez, l'essence de votre discours, de votre présentation, on rassure les Saintais. Concrètement, cette fusion va faciliter ou peut-être donner des moyens ou des leviers pour avoir plus facilement des médecins. C'est ça ?

Monsieur DRAPRON : C'est ça, elle va nous aider. Elle va nous aider mais attention, je ne donne pas de chiffres, je ne vous dis pas que grâce à cela demain on aura trois pédiatres, on ne peut pas vous le dire. Ce que l'on fait, c'est que l'on se donne toutes les conditions possibles pour être un hôpital avec beaucoup plus d'attractivité, et permettre à ce que l'on puisse soigner toutes celles et ceux qui vont dans ce GHT. Je vous rappelle que la Charente-Maritime sud, c'est 350 000 habitants, ce n'est pas rien.

Monsieur MARTIN : Donc, on fait un bilan dans un an.

Monsieur DRAPRON : Ah non, dans un an on aura fusionné, la fusion sera effective. Non, ça prend un peu de temps, l'administration française a quand même ses rythmes.

Monsieur MARTIN : Parce que l'on ne rassure pas nos concitoyens simplement avec des avis de Conseils ou des fusions.

Monsieur DRAPRON : Là, ce n'est pas fait pour rassurer, attention, ce n'était pas fait pour rassurer les concitoyens, c'est pour donner les moyens d'être meilleurs, c'est tout. Là, on ne veut pas rassurer parce que je ne suis pas sûr qu'un citoyen se dise : « Chouette ! L'hôpital c'est bien l'hôpital de Saintes Saint-Jean ! ». Je ne suis pas sûr que pour lui, cela ait une incidence. Non, là ce que l'on fait, c'est que l'on se donne les moyens d'être plus fort, plus efficace et plus attractif, en fait.

Monsieur MACHON : Monsieur le Maire, afin de pouvoir donner un avis sur cette question de la fusion, nous avons mené plusieurs entretiens, dont un avec Madame MENARD qui, d'abord, est médecin, ensuite la maire de Saint-Jean-d'Angély et surtout présidente du GHT, le Groupement hospitalier de territoire. Notre position, suite à ces entretiens, c'est de donner un avis favorable sous réserve, et vous avez abordé ces points-là lors de votre présentation.

D'abord l'analyse de l'avis favorable. Le premier point, c'est que le timing est favorable à une fusion, avec notamment aujourd'hui le soutien de l'ARS et le fait que l'ARS, quelque part, dans les trois ou quatre ans qui viennent, est prête à combler une partie du déficit de l'hôpital de Saint-Jean qui reste aujourd'hui autour de 2 millions par an, qui était bien plus important il y a quelques années.

Le deuxième point, c'est de permettre — et c'est très important pour les patients — de réorganiser, de redistribuer et de renforcer la chirurgie entre les deux hôpitaux. Et notamment avec un pôle orthopédique qui manque cruellement aujourd'hui en créant ce pôle orthopédique à Saint-Jean, et le renforcement de la cancérologie sur Saintes. Cela permet, bien sûr, des simplifications administratives importantes et je pense par exemple, aux patients en cardiologie, puisqu'en 2018 on avait transféré les soins de suite à l'hôpital de Saint-Jean-d'Angély et qu'aujourd'hui, des patients qui sont soignés en cardiologie à l'hôpital de Saintes, sont obligés de refaire tout un dossier et des démarches administratives pour pouvoir être admis à Saint-Jean en soins de suite



alors que, finalement, c'est simplement une continuité de soins.

Cela permet, sur le territoire, de se renforcer en taille par rapport à l'hôpital de La Rochelle. Puisqu'en 2016 nous nous sommes battus auprès de l'ARS pour que deux hôpitaux de recours puissent coexister, un à La Rochelle pour le nord du département, et un à Saintes, comme vous l'avez rappelé, sur le sud du département. Ce qui n'était pas, a priori, évident et ce qui est un peu une exception sur l'ensemble de la France.

Par ailleurs, il y a eu des décisions que nous avons prises en 2018, et vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, concernant l'équipement d'un robot chirurgical, concernant la radiologie moléculaire et concernant une seconde IRM. Ce qui permet aujourd'hui de créer des conditions financières et d'améliorer la situation financière de l'hôpital de Saintes en réduisant son déficit, ce qui crée donc des conditions favorables à une fusion des deux hôpitaux.

Par ailleurs, cette fusion permet aussi, je pense, d'éviter la fuite de patients de Saint-Jean-d'Angély vers l'hôpital de Niort, qui est quelque chose aujourd'hui de bien réel.

Pour toutes ces raisons-là, nous émettons un avis favorable à la fusion.

Par contre, pourquoi sous réserve ? Sous réserve parce qu'en échangeant avec les représentants du personnel qui, comme vous l'avez rappelé aussi, se sont abstenus lors du vote du Conseil de surveillance, c'est que les mobilités de personnel soient volontaires et non forcées entre les deux hôpitaux. C'est ce que vous avez dit, cependant l'information qui nous est remontée c'est qu'il y a quand même un flou autour de ces mobilités et apparemment il n'y aurait rien d'écrit. Donc, l'une des raisons de l'abstention des représentants du personnel a été le fait qu'il manquait un document écrit clarifiant vraiment les mobilités du personnel. Car, bien entendu, il y a autour de cela un risque, on sait aujourd'hui qu'il y a une évaporation du personnel compétent et qualifié de l'hôpital public, et si ceci n'est pas convenablement clarifié et négocié, le risque est que l'on ait encore plus de personnels compétents qui quittent l'hôpital public.

Notre réserve est donc de dire : pourquoi ne pas élaborer un document écrit avec les représentants du personnel, qui permettrait donc de clarifier ces points de mobilité. Nous émettons donc un avis favorable sous réserve, telle est notre position.

Monsieur CALLAUD : Monsieur MACHON, je vais tout de suite vous rassurer pour enlever vos réserves. D'abord, je veux dire à tout le monde que les commissions médicales l'ont validée, les Conseils de surveillance l'ont validée, la Ville de Saint-Jean l'a validée. Ce soir c'est à notre tour, je trouverais bizarre que l'on ait quelques réticences. Par ailleurs, je peux vous rassurer puisqu'il a été dit aux représentants syndicaux que ce serait acté qu'ils ne soient pas mobile d'office dans la convention de fusion ; ce sera donc marqué.

Monsieur CATROU : Je vais faire le rabat-joie, je suis désolé, je vais être plus court que Monsieur MACHON.

Monsieur DRAPRON : Cela va être marqué,

Monsieur CATROU : Il n'y a pas de problème. J'ai lu avec attention les documents qu'on nous a envoyés et puis cette fusion est annoncée — parce qu'il faut apprécier le langage quand même — comme : « un moyen d'optimiser l'organisation de l'offre de soins », « un choc de simplification administrative » — cela fait peur — « une opportunité de maximiser l'appui politique au bénéfice des deux centres hospitaliers ». Ces éléments sont tirés du diaporama préparé par les centres hospitaliers et soyons rassurés, cela ne devrait pas être pire.



Cette fusion proposée sera un épisode de plus dans la casse du service public de santé, on vérifiera, c'est garanti. Elle n'apporte aucune solution à la situation présente de l'hôpital public. Depuis plus de vingt ans, on assiste en France, et vous le savez tous, au démantèlement sauvage des services publics, je ne vais pas en faire la liste, mais : La Poste, l'école, la santé, la justice, etc. Suivant le principe, toujours le même, on sabote, on s'aborde et après, quand plus rien ne fonctionne, on offre le bébé au privé. Partout, partout, on a transformé l'usager en client. Des alertes multiples ont été lancées par les syndicats, les associations, jamais écoutées, jamais crues, toujours raillées, toujours méprisées. Comme on continuera à refuser l'implantation de centres de soins tels que ceux mis en débat par la CGT avec l'appui de médecins locaux, alors que ce projet est porteur de solutions de proximité et d'humanité.

Cette fusion ne traite pas de l'urgence d'une politique de santé publique, les déserts médicaux continueront d'exister, ce sera donc toujours la galère pour trouver un généraliste ou un spécialiste. On continuera à nous dire qu'il ne faut pas encombrer les urgences, alors que pas un médecin n'est disponible. On continuera à fermer des lits, car le logiciel de gestion restera comptable, celui du moindre coût et de la rentabilité, comme on continuera à accueillir des patients dans les couloirs. Les urgences pédiatriques continueront d'être fermées, temporairement ou pas. Les recrutements de soignants resteront difficiles, il faut former plus de personnel, les métiers du soin sont historiquement et socialement marqués par l'empathie, la solidarité et les jeunes générations y échapperaient. Il faut donc revoir les salaires, l'organisation du travail et la gestion des personnels. Le *new management* est historiquement dépassé, il est insupportable, et puis il détruit les personnes, c'est pourtant celui qui fonctionne à l'hôpital.

Alors, j'entends vos réactions, vous pensez qu'on est loin de la problématique de la fusion. En fait, avec la fusion, on est au cœur du problème de santé. Et je voudrais terminer en citant deux témoignages que l'on a entendus dans les médias il y a très peu de temps : « *Nous crions notre colère à des politiques qui ne nous entendent pas. Hier, le gouvernement a reculé, il a retiré le projet de loi porté par Thomas MESNIER, battu aux élections partielles à Angoulême il y a quelques semaines. Ils peuvent, ils doivent faire plus et interdire le projet Rist qui divisera la population française en deux catégories : celles et ceux qui auront un médecin et celles et ceux qui n'en auront pas* ». Le deuxième témoignage dit : « *Nombreux sont ceux qui, hier comme aujourd'hui, ont poignardé notre médecine. J'accuse Roselyne BACHELOT, Marisol TOURAINE, Agnès BUZYN, Olivier VERAN, François BRAUN et tous ceux qui les ont précédés. J'accuse les responsables politiques de désaménager les territoires, installer les inégalités, raréfier les médecins pour aujourd'hui les culpabiliser de la situation qu'ils ont eux-mêmes créés. J'accuse Madame la Députée RIST de mépriser notre exercice et notre engagement auprès des patients par la création dangereuse d'officiers de santé à la formation médicale parcellaire. J'accuse le Président de la République (pourquoi pas ?) Emmanuel MACRON, de favoriser la financiarisation des soins par le sabotage de la médecine libérale* ». Deux témoignages très explicites qui viennent d'un monde ultra-gauchiste, comme vous allez le voir : le Docteur Franck DEVULDER, Confédération des syndicats médicaux français, et le Docteur Jérôme MARTY, UFML-Syndicat. Et cela a été prononcé lors de la manifestation du 14 février dernier des 15 000 médecins.

Alors, je vous pose la question : ou l'on continue et ce sera toujours pire, ou alors on change ?

Monsieur DRAPRON : Monsieur CATROU, ce qui est dommage c'est que vous placiez tout au niveau national et là vous mettez un coup de couteau dans le dos de l'hôpital public Saintais. Parce que nous sommes en train de faire ce qu'on peut, justement, pour contrer ce que vous venez de dire. Nous avons créé des IFAS, des instituts de formation d'aides-soignantes sur Royan, Jonzac et Saint-Jean-d'Angély pour avoir des formations sur le territoire, pour permettre de les garder sur le territoire. Nous avons obtenu de la Région d'augmenter de plus de 2 millions d'euros de travaux notre IFSI pour avoir plus d'infirmières, pour qu'elles restent sur le territoire. On vient d'obtenir,



au nez et à la barbe du privé, une troisième IRM, justement parce que nous sommes alliés et justement parce que nous parlons à quatre. Sinon, une IRM arrivait à Saintes et allait dans le privé.

Là, on reste quand même sur une force de frappe au secteur 1, celui que vous défendez, là vous ne nous aidez pas parce que demain, si on fait ce que vous dites, on est contre toutes ces fusions, contre tout ce que font les élus du territoire, qu'est-ce qui va se passer ? Le secteur 2 s'installera et là, on fera une politique médicale à deux vitesses ! Nous, ce qu'on veut, c'est défendre le secteur 1 et grâce à cela... Enfin je ne sais pas comment vous l'expliquer, mais on peut faire des grands chapeaux nationaux mais à un moment donné, quand les élus agissent sur le territoire, il faut nous aider ! Parce que c'est un peu trop facile de dire que nous sommes tous pareils ! Là, on se bat, je suis très énervé parce que quand je vois le temps qu'on y passe, ce qu'on arrive à obtenir, au nez et à la barbe du privé, j'insiste, parce que ce n'est quand même pas rien de piquer une IRM à un privé, parce que ce sont quand même des machines de guerre les clients ! Et là, on obtient d'avoir un plateau technique qui va être énorme, à Saint-Jean on met 3,7 millions dans la rénovation des blocs opératoires qui vont permettre que les médecins restent aussi !

Parce que le privé, ce n'est pas le grand méchant si on sait travailler avec lui, on a fait des groupements d'intérêt économique. C'est-à-dire que l'on a des radiologues qui sont libéraux mais qui viennent faire aussi du travail médical secteur 1, sinon, ils font tous du secteur 2, ils ont plus intérêt à faire du secteur 2. Donc là, franchement, j'entends le chapeau national, mais s'il vous plaît, décorrigez les deux !

Monsieur CATROU : Monsieur le Maire, en quelques secondes.

Monsieur DRAPRON : Quelques secondes parce que Madame BENCHIMOL a aussi demandé la parole.

Monsieur CATROU : Je ne remets jamais en cause la conscience professionnelle des gens qui travaillent et quand ils cherchent des solutions.

Monsieur DRAPRON : Alors aidez-nous.

Monsieur CATROU : Mais je pense que la fusion ne marchera pas plus que le reste. Vous vous rendez compte, vous êtes en train de dire qu'il faut se battre contre le privé pour avoir une IRM, mais c'est insensé, c'est absurde comme situation, ça ne devrait même pas se poser dans ces termes-là ! En fait, la question, c'est qu'on devrait avoir des politiques de formation de médecins et avoir des médecins partout où il y en a besoin ! On ne devrait même pas se poser la question de savoir si les urgences pédiatriques vont être fermées, ou pas !

Et le problème du national, c'est qu'il s'agit de décréter et de mettre les moyens financiers, à milliards si c'est nécessaire, pour que ce système de santé retrouve une efficacité totale ! Quand vous débarquez dans une ville, vous venez vous installer, la première question que vous vous posez c'est : « je vais chercher un médecin pour qu'il me suive » ! On n'en trouve pas ! J'ai besoin d'un dentiste, je n'en trouve pas ! C'est ça la situation ! Et ce que disait Monsieur MARTIN, c'est ça ! Quand on a des gens malades, il faut des solutions !

Monsieur DRAPRON : Décloisonnez une politique généraliste contre une politique offensive de territoire. Marie-Line, je vous passe la parole après.

Madame CHEMINADE : Bonsoir à toutes et à tous. Je voulais juste apporter mon expérience, je travaille à l'hôpital dans un service support qui est déjà mutualisé au niveau du GHT, le service informatique, entre Saint-Jean-d'Angély, Saintes et Royan et personne n'a été contraint à la mobilité. Nous travaillons tout à fait bien ensemble et c'est un plus pour le GHT.



Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Merci, Monsieur le Maire, de me redonner la parole. Je voulais juste éclairer un peu mon propos. A priori, je pense que le Conseil municipal est peu compétent pour donner un avis, même si chacun est citoyen et chacun connaît un peu quelque chose à la santé. Ma modération par rapport à cet enthousiasme à la fusion, vient du fait qu'il y a déjà un GHT — vous l'avez fort bien exprimé —, grâce au GHT, des acquisitions de matériels.

Monsieur DRAPRON : Non.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Si, vous avez parlé des IRM et du PET-scan.

Monsieur DRAPRON : Non, je reformule : grâce au GHT, on ne s'attaque pas les uns, les autres. Un GHT, c'est un groupement de travail à quatre, à cinq avec Boscammant, parce qu'on l'oublie toujours, mais cela veut dire que l'on ne s'attaque pas. Autrefois, il y a quelques années encore, chacun tirait la couverture à lui. Là, l'avantage de faire cela, c'est que l'on a pu, justement, en étant plus fort et tous ensemble, contrecarrer l'hégémonie du Nord, pour tout vous dire. Et on a rééquilibré l'imagerie dans le sud par rapport au nord, parce qu'on travaille ensemble. Et le GHT, c'est une structure supra-hôpital où l'on travaille ensemble, mais chaque hôpital est indépendant. C'est un accord de travail ensemble, en fait. Et on a une présidente du GHT qui est Madame MENARD, qui coordonne les quatre présidents de Conseils de surveillance, mais c'est un travail d'équipe.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Pour cette délibération, je vais m'abstenir pour les réserves que je vous ai expliquées déjà plusieurs fois en détail. Mais je considère que la santé publique est une priorité, que l'ARS est décisionnaire dans bien des plans de mise en place de la santé publique et que l'ARS est l'émanation directe du Ministre de la Santé au niveau régional. Et que les décisions qui sont prises par l'ARS sont donc des décisions qui sont évidemment à l'instigation de notre Ministre de la Santé.

J'ai travaillé pendant quinze ans dans un réseau de santé et de prévention de l'aggravation de l'insuffisance cardiaque qui, justement, améliorerait, non seulement la santé des patients qui était moins grave puisqu'ils étaient moins hospitalisés par an et par patient, entre 7 et 14 jours par an et par patient, ce qui faisait des économies directes pour la santé publique. Mais ce qui faisait aussi une amélioration de la santé publique des personnes elles-mêmes et une amélioration de l'organisation ville-travail / ville-hôpital. Un jour, l'ARS a décidé que les personnes dont nous nous occupions, qui avaient 80 ans d'âge moyen, n'étaient plus prioritaires, c'était un choix politique, je l'entends. Effectivement, l'Etat a le droit de faire des choix politiques.

Mais l'objet de cette délibération est de dire que les politiques de la ville ont un avis sur l'organisation de l'implantation des hôpitaux et du fonctionnement des hôpitaux entre eux.

Monsieur DRAPRON : Oui, nous siégeons aux Conseils de surveillance.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Oui, je le sais bien, mais c'est un avis administratif et politique, or cet avis sera-t-il pris en compte par l'ARS ? Parce qu'a priori, c'est toujours l'ARS qui décide, in fine.

Monsieur DRAPRON : Oui, sinon ils ne nous le demanderaient pas. On critique souvent l'ARS, mais je voudrais quand même rendre hommage au Directeur départemental de la Charente-Maritime, Monsieur FLAMENT, parce que je peux vous dire qu'il se bat franchement pour être à nos côtés. On peut critiquer l'ARS, je l'entends, à tous les niveaux, mais au niveau départemental je peux vous garantir qu'on a de la chance.



Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Je ne ferai pas de commentaire sur les personnes.

Monsieur DRAPRON : Est-ce que quelqu'un d'autre voulait prendre la parole ?

Monsieur MAUDOUX : J'essaierai d'être bref. Comment dire ? Je pense que cette fusion n'est pas une certitude d'augmentation de la qualité de service sur nos territoires, mais c'est un espoir et je pense que nous pouvons quand même faire confiance aux soignants, comme vous l'avez rappelé. Si tout le monde a été d'accord, je pense quand même qu'il y aurait eu des oppositions plus importantes.

Néanmoins, Monsieur MACHON a justement relevé ce que vous aviez signalé, un doute des syndicats. On a parlé de mobilité contrainte, qui n'aurait pas lieu, Ok, mais est-ce que la mobilité des personnels soignants donne lieu aujourd'hui à des indemnités kilométriques ? Est-ce que demain, les soignants, pour des raisons de déplacement d'un site à l'autre, toucheront encore ces indemnités kilométriques ?

Monsieur DRAPRON : Probablement, je ne vois pas pourquoi cela changerait. En fait, il n'y aura pas de mutation ou d'obligation d'aller travailler sur un ou l'autre site.

Monsieur MAUDOUX : On l'a bien compris.

Monsieur DRAPRON : Ça, c'est acté. Ce qui se passe aujourd'hui continuera, il y aura toujours des médecins qui se déplaceront avec des voitures de fonction, ou alors avec des indemnités kilométriques, pour aller travailler dans l'autre hôpital. Cela existe déjà, parce que si on ne fait pas ça, on ne fait pas travailler tous nos services. Rassurez-vous, cela continuera parce que l'organisation, en fait, c'est d'être plus fort et de permettre que Saint-Jean obtienne des investissements qu'il n'aurait pas obtenus si on ne faisait pas la fusion. J'ai rappelé les 3,7 millions des blocs, il ne les aurait pas eus et il risquait de perdre des blocs si nous ne faisons pas cette fusion.

Monsieur MAUDOUX : Si cette incertitude est levée, je voterai pour.

Monsieur EHLINGER : Merci. J'ai entendu beaucoup de choses ce soir. J'avais déjà entendu certaines choses puisque je suis membre du Conseil de surveillance, non pas en tant que conseiller municipal mais comme Conseiller communautaire, ce qui est un petit peu différent. Et j'avais déjà dit à ce Conseil de surveillance que je trouvais que la mariée était un peu trop belle. C'est-à-dire que quand on écoute tout ce qui est dit, effectivement, on se dit que c'est complètement ridicule de ne pas être d'accord avec la fusion.

Maintenant, je ne sais pas si vous avez regardé de près le projet tel qu'il vous a été présenté. Je le trouve extraordinaire, après 17 ans dans les hôpitaux et autant d'instances, j'ai bien dû le relire au moins trois fois pour arriver à décrypter ce qui était dedans. C'est un parcours du combattant au milieu des acronymes, vous essayez de comprendre un petit peu ce qu'ils veulent dire, mais je défie tous les gens qui sont autour de ces tables de me dire ce qu'ils ont compris de ce projet.

Ce que j'en relis, c'est un certain nombre de choses. Un : il y avait déjà une direction commune des hôpitaux, y compris le GHT et compagnie, tout cela veut dire que ça roule. Et effectivement, c'est déjà en place, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de tiraillement entre les différents hôpitaux, ou en tout cas beaucoup moins. On en a vu quand même, en particulier au niveau des IRM, c'était assez épique il y a deux ans. Donc première chose, il y a une direction commune.

La deuxième chose : on est en train de nous dire — ça, on le savait tous — qu'il y a un déficit de



soignants dans ce pays. Alors, quand on lit cette chose-là, moi, ça me renvoie quarante ans en arrière. Je m'explique. On dit qu'il n'y a pas assez de soignants et puisqu'il n'y a pas assez de soignants on va les rassembler et on va leur faire faire un travail commun. Il y a quarante ans, on avait décrété que pour faire faire des économies à la Sécu, il fallait qu'il y ait moins de médecins et moins de soignants, puisque s'il y avait moins de soignants il y aurait moins de demandes, moins de consommation médicale, donc des économies. Il s'en est suivi une mise à la retraite précoce, sur le volontariat, d'un certain nombre de médecins et le fameux numerus clausus que l'on connaît tous et dont on voit les conséquences. On est en train de nous ressortir, en quelque sorte, la même chose : il n'y a pas de médecins, pas d'infirmières — alors qu'on sait qu'il y a une fuite considérable des infirmières — donc on va les faire travailler ensemble sur des mêmes sites ou en tout cas sur des sites communs.

Sauf que ça ne marche pas aussi bien que ça et qu'ensuite, ce qu'il faut comprendre, c'est que vous allez perturber considérablement beaucoup de choses, vraiment beaucoup de choses. Et là-dessus, il y a des études, puisque les fusions ne datent pas d'hier, les lois de fusion datent des années 2000. Ce qu'on nous sert là, c'est le décret de 2017, mais le décret de 2017 se contente de mettre des petits points de détail sur quelque chose qui est beaucoup plus ancien, puisqu'encore une fois les premières fusions hospitalières étaient proposées en l'an 2000. Il y a donc du recul et l'on sait que cela déstabilise considérablement le personnel, parce qu'il faut imaginer que vous avez des gens qui arrivent d'un service autre, d'un autre secteur. C'est difficile, j'ai travaillé en équipe, j'étais chef d'équipe, c'est quelque chose de former une équipe, de la maintenir, de l'entendre et de la mobiliser. Déjà, sur le plan humain, il y a un gros problème, manifestement, cela s'atténue au fil du temps mais il n'empêche qu'il y a une déstabilisation importante.

Deuxième chose, on sait qu'il y avait une Direction commune, par ailleurs on veut lutter contre un déficit en soignants en disant : « il n'y en a pas, donc au lieu de recruter on va faire avec ce que l'on a ». Parce que la troisième chose que vous lisez dans ce projet, c'est quand même des « si » : Je suis désolé, je l'avais dit au Conseil de surveillance et je le répète ici, il y a beaucoup de « si » : « ça marchera si on trouve des pédiatres », « ça marchera si on trouve des anesthésistes », « ça marchera si on trouve assez d'urgentistes ».

Monsieur DRAPRON : Si on se donne la peine de les trouver, on les trouvera. Je voudrais quand même rappeler que tu as voté pour au Conseil de surveillance, que les médecins sont tous d'accord, s'il te plaît il faut être cohérent.

Monsieur EHLINGER : Monsieur le Maire, je ne vous ai pas bloqué, laissez-moi défiler jusqu'au bout. Et je suis parfaitement cohérent parce que je rappelle qu'au Conseil de surveillance, j'ai pendant très longtemps hésité en disant : « je ne marche pas dans le vote ». Et lorsque j'ai entendu tout le monde, j'ai dit : « bon, OK, je vais suivre », mais je n'étais pas très satisfait.

Et là, on trouve quoi ? On trouve encore une fois des « si », il faut recruter. Et un autre « si » que l'on ne dit pas là, mais regardez bien le projet. Qu'est-ce que l'on vous dit ? « Restauration et entretien des locaux de Saint-Jean-d'Angély, salles chirurgicales et compagnie », oui, l'ARS va suivre « si » il y a fusion. De deux choses l'une : ou bien il y a besoin effectivement de matériel, ou bien il y a besoin de deux salles et à ce moment-là on les fait, mais pas « si », ça veut dire qu'il y en a besoin. Et moi, ce qui me dérange dans tout cela, c'est : où est l'humain ? où est l'humain dans tout cela ? On retrouve la même notion qui a conduit les hôpitaux français dans la Bérézina qu'ils connaissent actuellement ! C'est-à-dire que l'on n'a plus aucune attention aux êtres humains, que ce soient les soignants ou que ce soient les patients ! A aucun moment, jamais, je n'ai lu dans ce projet le terme de « patient ». À aucun moment je n'y ai vu ce mot-là ! A aucun moment on n'a pris en compte le fait que l'on a des gens à prendre en charge.

Que voit-on ici ? On voit une notion d'entreprise. Je suis désolé, un hôpital ce n'est pas une



entreprise ! C'est logique, au même titre que Bolloré, au même titre que tous ceux que vous voulez dans le CAC 40, une entreprise, si ça ne marche pas, elle fait fusion, elle va fusionner avec les autres. Mais on sait que cela se fait au détriment des gens. On a la même notion, les patients, je ne sais pas où ils sont, et j'ai attiré l'attention au Conseil de surveillance en disant : « moi, je veux bien, mais vous allez faire un pôle de chirurgie important à Saint-Jean-d'Angély, cela veut dire que le petit papy, ou parfois moins, qui va se péter le col du fémur à Saintes va être évacué sur Saint-Jean-d'Angély. Ça, c'est une réalité. On peut me dire que derrière il y a un service de soins de suite, etc., il n'empêche que vous allez opérer des gens, les sélectionner en fonction de l'endroit où ils vont aller, et cela me dérange beaucoup. Parce qu'il y a quand même énormément de gens qui ont des problèmes de mobilité.

J'ai posé la question au Maire qui m'a répondu : « mais ce n'est pas de notre compétence, c'est le Département les déplacements ».

Monsieur DRAPRON : Non, je n'ai pas dit ça. Non, ce n'est pas ce qui a été dit.

Monsieur EHLINGER : Il y a quelqu'un qui m'a répondu ça, si ce n'est pas Monsieur le Maire.

Monsieur DRAPRON : Je vais te demander de conclure et de nous donner ton vote, parce qu'on ne va pas refaire le débat du Conseil de surveillance, j'aurais préféré que tu fasses ce débat au Conseil de surveillance.

Monsieur EHLINGER : Mais je l'ai fait !

Monsieur DRAPRON : Non, pas de cette manière-là.

Monsieur EHLINGER : Je l'ai fait, mais il n'était pas possible de m'exprimer aussi facilement.

Monsieur DRAPRON : Je pense que je vais t'inviter à t'exprimer devant le Comité médical d'établissement des deux, parce que là, vous serez entre pairs et je pense que vous pourrez vous expliquer.

Le Conseil de surveillance a été très clair, tu n'étais pas d'accord au départ pour deux raisons que tu as évoquées. La première, c'était le personnel, on était tous d'accord.

Monsieur EHLINGER : L'humain.

Monsieur DRAPRON : Mais on parle d'humains, pardon, mais on parle de quoi ? La deuxième, c'était ça : est-ce que l'on va opérer quelqu'un à Saint-Jean et... ? Mais comment font les gens aujourd'hui quand ils se font opérer ? Quand tu es allé à Bordeaux pour te faire opérer, est-ce que l'on a organisé un service de taxi pour ta femme ? Non ! Tu as fait le choix d'aller à Bordeaux ! Pardon, mais les gens se déplacent ! François, il faut être crédible !

Monsieur EHLINGER : J'ai donné l'exemple, effectivement, j'ai été opéré l'été dernier en neurochirurgie. Monsieur CALLAUD, vous étiez conseiller municipal à côté de moi, non pas conseiller communautaire, je ne vous ai pas entendu dans ce Conseil de surveillance. Alors, s'il vous plaît, ne venez pas me faire des signes !

Tout cela pour dire que ce soir, personnellement, je dis que l'on ne peut pas accepter la fusion en l'état, sans avoir de garantie ! C'est la première chose.

La deuxième chose qui m'étonne, entre parenthèses : on demande à la Ville de Saintes de se positionner. Or l'hôpital est peut-être à Saintes, mais ce n'est pas l'hôpital de Saintes, c'est l'hôpital de toute la Région. Or je pense que ce genre de décision devrait être beaucoup plus discuté — et



là, je m'adresse au Président de la CDA – en CDA qu'en Conseil municipal, parce que tous les maires alentour sont concernés par cette notion-là. Donc ce soir, je vais m'abstenir !

Monsieur DRAPRON : J'ai compris.

Madame ABELIN-DRAPRON : Sur le volet humain, je pense que l'on n'a pas arrêté de parler d'humains, les hôpitaux aujourd'hui n'opèrent pas autre chose que les humains. Quand on parle de plateau chirurgical, ce n'est pas pour autre chose que des humains, on est bien d'accord. Il ne s'agit pas de plateau chirurgical de vétérinaire, il s'agit bien d'êtres humains ; premièrement. On est tous d'accord et là-dessus on te rejoint tous, je pense, dans ce Conseil municipal, pour dire que l'humain doit être au cœur de notre système hospitalier, c'est le but. Je veux dire que là-dessus on ne peut pas te donner tort et il est évident que l'on est tous d'accord pour dire que l'humain doit être au centre de notre hôpital, c'est clair. Là-dessus, je ne pense pas que quelqu'un ici te dira le contraire et c'est justement pour cela que l'on soutient le secteur public et pas n'importe quel secteur ; premièrement.

Deuxièmement, j'ai repris mes notes du Conseil de surveillance, puisque j'en fais partie, il a été très clairement dit, sur la question des transports, et c'est dans le projet d'ailleurs : « accompagner cette évolution par la mise en place d'un vecteur de transport fluide entre les deux sites ». C'est écrit !

Monsieur EHLINGER : Cela n'a rien à voir, on parle d'ambulances entre les deux ! C'est important parce que l'on est en train de déformer mes propos !

Monsieur DRAPRON : François, ce n'est pas un débat ! On a fait un débat au Conseil de surveillance, on ne va pas le refaire ! Tu as donné ton opinion, on te fait des réponses !

Madame ABELIN-DRAPRON : Sur la question de l'avis, c'est dans le texte de loi, en fait, ce n'est pas nous qui décidons à qui on demande l'avis en Conseil municipal, c'est dans le texte de loi, c'est le législateur. On peut comprendre cela, mais à ce moment-là, c'est le législateur qui doit changer les textes, pas nous. C'est le législateur avec un décret d'application.

Troisièmement, je rappelle qu'au Conseil de surveillance l'agglomération est représentée, il y a deux élus, dont toi. On ne peut donc pas dire que l'agglomération n'a pas eu son mot à dire, tu l'as exprimé, tu t'es exprimé lors du Conseil de surveillance et c'était très clair. Et je comprends tes craintes sur la question du volet de la prise en compte des agents, là-dessus tout le monde a été très clair et ce sera dans le PV, le Directeur s'y est engagé. Je ne l'ai pas encore vu passer, mais il suffira de vérifier, il est clairement indiqué que tout sera fait dans la convention de fusion qui va acter des choses.

Effectivement, il y a des « si » dans le projet, je suis complètement d'accord avec toi. Mais je redis ce que j'ai dit en Conseil de surveillance : il y a des « si », mais si on ne se donne pas la peine d'essayer, on connaît, s'il n'y a pas de « si », ce sera une catastrophe.

En gros, notre choix aujourd'hui, concrètement, c'est entre un futur qui est peut-être meilleur et pas de futur. On ne dit pas ici, et le Maire n'a pas dit le contraire en Conseil de surveillance, il n'a pas dit : « on est sûr que ça marche », personne n'a dit autour de la table : « on est sûr que ça marche ». On se donne les moyens d'essayer, parce que si on ne le fait pas on est sûr de ce qui va arriver par contre, ça, on en est très sûr. C'est que Saint-Jean-d'Angély va périliter et que Saintes ne sera pas en mesure d'absorber le surplus, c'est ça qui va se passer. On peut donc se dire que comme on n'est pas sûr, discutons-en encore, mais à force d'en discuter on sera sûr de ce qui va arriver et ça ne sera pas le meilleur.



Monsieur DRAPRON : François, stop ! Et on passe le micro à Monsieur DIETZ. Non, tu passes le micro, c'est bon !

Monsieur DIETZ : Je suis un peu gêné pour Monsieur EHLINGER.

Monsieur DRAPRON : C'est moi qui ai la police de la soirée.

Monsieur DIETZ (1h17) : Je voulais signaler qu'il y avait un peu de flambeaux dehors. Vous avez raison de dire que ce n'est pas un débat et qu'il faut que l'on se prononce. Mais là, j'avoue que je ramène cela à ma petite personne très égoïstement, je trouve qu'au contraire ces débats sont très instructifs. Qui sommes-nous ? En tout cas, je ne me sens pas cette capacité pour maîtriser l'ensemble des enjeux. Certes, la santé est nationale mais la démocratie est locale, comme il en est d'autres domaines comme l'économie, comme le DOB que l'on va faire tout à l'heure. On est très partagé, même entre nous, on va prendre chacun nos responsabilités par rapport à ça. Mais en tout cas, visiblement, l'enjeu national ne satisfait pas, y compris des professionnels, parce que Monsieur EHLINGER a quand même passé beaucoup de temps dans ces milieux-là, et Madame BENCHIMOL aussi. Mais au niveau local, pour ma part j'ai le sentiment qu'il y a une volonté de bien faire les choses pour essayer d'aller vers un avenir meilleur. Ceci étant, et j'arrêterai là, la fusion j'en entendais déjà parler depuis 2008.

Monsieur DRAPRON : C'est pour cela, François, que je n'ai pas voulu te couper pour te couper, mais en fait, ce qu'il faut se dire c'est que ce que l'on nous demande ce soir c'est que chacun donne son avis, mais on n'a pas besoin de se convaincre. Tu vois ce que je veux dire ? Tu as ton avis, je le respecte, tu l'avais déjà exprimé, je le comprends. Mais maintenant, si tu veux, tu as donné ton avis, tu as exprimé tes inquiétudes, celles et ceux qui ont voulu répondre, qui étaient au Conseil, ont répondu. Monsieur DIETZ, Monsieur CATROU, chacun a pu donner son avis, mais ce que je vous propose c'est que l'on passe au vote de cette délibération qui dit une chose et — vous le dites très bien tous — chacun est libre de faire ce qu'il veut. On vous propose d'avoir un futur, de mon sens, ou de rester comme l'on est actuellement sans avoir plus d'espoirs que ce que l'on a aujourd'hui, qui sont très compliqués.

Personnellement, je ne suis pas médecin, mais j'ai quand même été très surpris que les médecins adhèrent. Parce que je me suis dit en premier : « qui ne va pas adhérer ? Ce sont les médecins ». Comme tu es médecin toi-même, si le projet n'était pas bon, les médecins nous auraient dit : « stop ! vous arrêtez ! ». Ils le réclament ce projet. Parce que ce que l'on a oublié de vous dire, c'est qu'il y a un problème d'informatique avec les dossiers patients. Quand un patient va à l'hôpital de Saintes, on remplit son dossier, quand il va à Saint-Jean il faut remplir à nouveau le dossier, le médecin perd environ une heure, une heure de temps médical. Demain, grâce à cela, lorsque le patient sera transféré d'un hôpital à l'autre, son dossier suivra et le médecin cliquera sur le nom du patient et aura tous les documents, il n'aura plus besoin de réclamer les documents.

C'est pour ça, je pense que l'on va vers un futur meilleur. Mais je suis d'accord avec toi, François, il y a des « si », évidemment qu'il y a des « si », parce que l'on ne sait pas si ça va être extraordinaire. Ce qu'on sait, c'est que ce qu'on a fait aujourd'hui en travaillant ensemble avec Saint-Jean, ce que l'on a déjà obtenu, c'est déjà du plus et du meilleur pour les gens. Et je répète, secteur 1, parce que la grosse difficulté c'est de se faire piquer le secteur 1, c'est pour ça.

Monsieur MACHON : Je voulais juste souligner le fait que nous allons voter avec un avis favorable, mais nous maintenons bien le mot « réserve », et notamment en souscrivant aux arguments mis en avant par Monsieur EHLINGER. Je pense qu'il est important d'attirer votre attention, et forcément l'attention du Conseil de surveillance de l'hôpital, sur les aspects humains et en particulier du personnel, qu'ils soient d'ailleurs administratifs ou du personnel soignant. Parce que ce sont de très grosses machines, comme vous l'avez rappelé, malheureusement gérées comme



des entreprises et des grands groupes, et ça j'y souscris également pour en avoir l'expérience. Cela étant, il est important, par rapport à l'ensemble du personnel, de faire en sorte que des écrits, des négociations et des dialogues soient entamés pour ne pas, effectivement, que cette fusion se retrouve catastrophique par rapport aux personnels soignants et que l'on en perde encore un peu plus.

Monsieur DRAPRON : C'est exactement ce que l'on fait. Je vous propose que nous donnions chacun notre avis sur cette fusion de deux centres hospitaliers, celui de Saintes et celui de Saint-Jean. Et Marie-Line est en déport, ainsi que Caroline Audouin puisqu'elles travaillent à l'hôpital, et Véronique Cambon aussi.

Monsieur ROUDIER : Juridiquement, un seul nom, c'est possible.

Monsieur DRAPRON : Oui, il y aura une entité supérieure qui s'appellera Hôpital de Saintes et Saint-Jean, on ne change pas les noms, on aurait pu mais on ne change pas.

Monsieur ROUDIER : D'accord. Parce que c'est important que derrière ça fonctionne.

Monsieur DRAPRON : Je mets aux voix cet avis.

(Il est procédé au vote.)

Monsieur DRAPRON : On m'annonce qu'il y a une délégation qui souhaiterait que je la reçoive. Je ne peux pas les faire intervenir pendant un Conseil municipal, je vais donc leur proposer de les recevoir après à l'issue de nos débats.

2023-5. RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES – HOMMES 2023

Synthèse :

L'article 61 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de présenter préalablement au DOB un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques menées et les orientations de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport a vocation à être enrichi au fil des années.

La délibération relative à la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ne comporte aucun caractère décisionnel.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2311-1-2,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

Vu le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

Considérant que le rapport égalité entre les femmes et les hommes doit porter sur la politique de ressources humaines (égalité professionnelle entre les femmes et les hommes agents de la collectivité),

Considérant que le rapport doit être présenté préalablement aux débats d'orientation budgétaire et faire de préférence l'objet d'une délibération spécifique de l'organe délibérant,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 9 février 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes 2023 tel que joint en annexe ».

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,



PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes tel que joint en annexe.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 017-211704150-20230405-2023_22-DE

S²LO

Madame CHEMINADE : L'article 61 de la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, prescrit aux collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement au débat sur le projet du budget qui va nous être donné par Philippe CALLAUD à suivre.

La part des femmes varie selon les métiers, avec une représentativité nationale de 82 % et dans la filière administrative. A la Ville de Saintes, les femmes représentent 86,90 % de cet effectif. Nous avons une féminisation significative du personnel dans le secteur culturel et une filière technique qui reste majoritairement représentée par les hommes.

Il est à noter que les postes de catégorie A à responsabilité sont occupés principalement par des hommes, mais ce ratio est inversé pour les postes à encadrement intermédiaire de catégorie B.

La moyenne d'âge des titulaires au sein de la collectivité est de 49 ans et demi et supérieure à la moyenne nationale. Nous avons actuellement 55 agents qui ont 60 ans et plus, répartis entre 27 femmes et 28 hommes.

On observe une baisse significative de 50 % de personnels féminins et masculins travaillant à temps partiel.

En termes d'avancement de grade, les femmes ont majoritairement pu en bénéficier en catégorie C pour des filières techniques et administratives.

Concernant les départs, les plus importants concernent la mise en disponibilité. En fait, c'est un effet qui est collatéral au Covid. Nous avons constaté depuis quelques années une demande accrue des demandes de disponibilité, des renouvellements de disponibilité des agents qui veulent faire autre chose et qui quelquefois reviennent après un, deux ou trois ans de disponibilité.

Concernant les salaires, au niveau de la collectivité il faut savoir qu'à grade, échelon et poste équivalent, un homme et une femme gagnent strictement la même chose.

Monsieur DRAPRON : Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Je vous remercie beaucoup de cette présentation, Madame CHEMINADE. Je suis impressionnée de la qualité de la présentation pour qu'elle soit avantageuse, mais je n'ai pas lu les mêmes chiffres que vous, ou plutôt je ne les ai pas lus dans le même ordre, apparemment. Parce que page 3, par exemple, je vois qu'il y a 18 % de plus d'hommes qui sont titulaires par rapport aux femmes. Page 5, je vois qu'il y a une répartition par catégorie et dans la catégorie A il y a 50 % de plus d'hommes. Page 9, pour les salaires, dans la catégorie A, pareil, il y a 40 % de plus de salaires pour les hommes dans cette catégorie par rapport aux femmes. Page 10 : promotion des hommes, il n'y a que des hommes, les promotions c'est 100 % d'hommes qui sont promus, il n'y a pas de femmes qui sont promues. Page 11, même combat, c'est la promotion interne, là, c'est pareil, il n'y a que des hommes qui sont promus. Et pour la titularisation, la promotion et l'avancement par année, il y a 11 hommes qui sont promus et 3 femmes qui sont promues. Je trouve que ce n'est pas du tout égalitaire.

L'année dernière, j'avais dit qu'évidemment il vous faudrait plusieurs années pour arriver à combler le retard accumulé, mais là, vous êtes en poste depuis trois ans, vous est arrivés en 2020 et on est en 2023, et je ne trouve pas que cela se soit amélioré.



Alors, quand même, pour nous encourager à lire le rapport, à la fin il y a les grands axes de travail pour diminuer ces discriminations. Je lis : « non-discrimination dans le processus de recrutement », cela me semble le minimum légal, effectivement vous êtes obligés de le faire. Et là, vous mettez : « mettre au masculin et au féminin les intitulés des fiches de poste, des appels à candidatures et des vacances de postes, etc. ». J'appelle cela de la « poudre de perlimpinpin », pour citer quelqu'un que nous connaissons bien, ce n'est pas suffisant ! Dites que l'on va mettre au masculin et au féminin les fiches de poste, ce n'est pas suffisant ! Ce qu'il faut faire, c'est qu'il y ait effectivement, hommes-femmes, une égalité salariale, une égalité de recrutement et une égalité de promotion, cela me semblerait plus juste !

J'ai l'air d'être un peu fébrile sur ce sujet, mais j'ai amélioré les conditions de travail des gens avec lesquels j'ai travaillé pendant plus de vingt-cinq ans, et là je ne trouve pas que cela améliore les conditions de travail, ni les conditions de salaire.

Madame CHEMINADE : Lorsque nous organisons des jurys de recrutement, nous ne maîtrisons pas les candidatures en termes de sexe. Un grand nombre de jurys sont organisés, effectivement, avec majoritairement des hommes, après c'est en fonction des postes qui sont à pourvoir.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Oui, mais sur les 500 et quelques agents de la Ville, que les seules promotions soient à 100 % pour des hommes, j'imagine que sur les 500 il y avait quelques femmes qui méritaient des promotions !

Madame CHEMINADE : Vous êtes dans le détail, parce que cela représente sans doute un service technique, par exemple, où, majoritairement il y a des hommes. Dans les cadres A, la plupart sont des hommes.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : C'est ce que je vous reproche, dans les cadres A, il faudrait qu'il y ait des femmes ! C'est exactement ce que je vous reproche !

Madame CHEMINADE : Les femmes ne se sont pas présentées.

Monsieur DRAPRON : On ne peut pas virer ceux qui sont là, Madame BENCHIMOL.

Madame CHEMINADE : Quelle est votre solution à ce que les femmes ne se présentent pas ?

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Il y a 40 % d'écart de salaire entre un cadre A femme et un cadre A homme, c'est quand même gênant !

Madame CHEMINADE : Ce n'est pas vrai.

Monsieur DRAPRON : Cela dépend des échelons.

Madame CHEMINADE : Je répète : à grade, échelon et poste, les hommes et les femmes gagnent strictement la même chose, ce n'est pas possible autrement, c'est méconnaître le fonctionnement d'une collectivité.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Je lis votre rapport.

Monsieur DRAPRON : Merci. Je vous propose de prendre acte, puisque l'on ne vote pas mais on prend acte qu'on l'a bien eu.



2023-6. TENUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) – EXERCICE 2023 PRESENTATION DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB)

Synthèse :

Dans les deux mois précédents le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires (DOB) de la commune est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Ce débat, dont il est pris acte par délibération, s'organise à l'appui d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB).

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre, il fait également l'objet d'une publication.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2312-1 et D.2312-3, Considérant que la Commune doit tenir en séance du Conseil Municipal un débat d'orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Considérant que cette procédure constitue une formalité substantielle, qui vise à informer plus en amont les membres de l'assemblée délibérante et permet de recueillir les réflexions des élus sur les grandes orientations budgétaires,

Considérant que le débat d'orientations budgétaires est l'occasion de transmettre et de présenter une information aussi complète que possible sur le contexte financier et économique dans lequel la préparation du budget est entreprise,

Considérant le rapport sur les orientations budgétaires relatif à l'exercice 2023 présenté,

Considérant la tenue du débat sur les orientations budgétaires, préalablement à l'examen du budget primitif 2023,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 9 février 2023,

Il est proposé au Conseil municipal :

- DE PRENDRE ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2023 lors de la séance du Conseil municipal du 23 février 2023 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires annexé à la délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaire relatif à l'exercice 2023 lors de la séance du Conseil municipal du 23 février 2023 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires annexé à la délibération.

Pour l'adoption : 29

Contre l'adoption : 5 (ARNAUD Dominique, DEREN Dominique, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre en son nom et celui de VIOLLET Céline)

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Monsieur CALLAUD : Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Le débat d'orientations budgétaires, je vais vous le présenter en trois points :

- D'abord, le contexte général, nous ne pouvons pas y échapper : dans quel contexte la Ville de Saintes évolue ? Et il n'est pas sympa en ce moment ;
- Deuxièmement : comment allons-nous faire pour réaliser les projets qui vous seront présentés ?
- Troisièmement : quels sont les projets que nous nous engageons à réaliser ?

D'abord, les hypothèses. Comme je vous le disais, le contexte n'est vraiment pas terrible puisque vous voyez que le taux de croissance en France a rebondi en 2021 à 6,80 %, on y a tous cru mais c'était tout simplement la conséquence de la pandémie de 2020. Puis ensuite, 2022 : 2,60 % et, Mesdames et Messieurs, en 2023 les perspectives évoluent entre - 0,3 % et + 0,8 % ; après, ça doit



rebondir un peu.

L'inflation, ça non plus ce n'est pas terrible. Il y avait des taux 2019 : 1,30 %, 2020 : 0,50 %, 2021 : 2,10 %, 2022 : 6 %, 2023 : 6 % prévus pour revenir à des taux plus sympas en 2024 et 2025, j'ai envie de dire « peut-être ».

Malheureusement également, l'Etat a une dette publique importante, vous le voyez, elle a bondi en 2021 tout le monde sait pourquoi, on peut remercier l'Etat, à ce niveau-là, qui a aidé les Français. Malheureusement, cela a creusé le déficit et cela va forcément impacter les collectivités locales. Merci au gouvernement d'aider les collectivités locales et d'augmenter les aides dans la loi de finances à 110 milliards d'euros en 2023, soit une hausse de 3,9 % en 2022 qui était déjà augmentée. Les principales mesures, c'est que l'on a un filet de sécurité qui est prévu par l'Etat. Malheureusement, il est soumis à des conditions. C'est d'abord que l'on ait un autofinancement qui ait baissé de 15 % entre 2022 et 2023, ça, on remplit, mais on est une commune un peu trop riche par rapport aux exigences des communes de la même strate.

Les dotations à l'investissement en 2023 stagnent, stagnation des dotations aux investissements, que ce soit la dotation aux territoires ruraux qui ne nous concernent pas, la DSIL : - 337 millions par rapport à 2022 et la dotation politique de la Ville est également identique.

Principales mesures pour les collectivités locales :

- D'abord, il y a une mesure qui est importante, c'est le Fonds vert. Ce fonds est doté de 2 milliards d'euros, je peux vous assurer que la commune de Saintes va s'y inscrire et que ses projets s'inscrivent dans la transition écologique et la performance environnementale, ce qui veut dire que nous essaierons de capter ce Fonds vert ;
- En dessous, il y a le filet de sécurité, ce que je vous disais tout à l'heure, il faut une épargne brute en baisse de plus de 15 %, ça, c'est bon. Le potentiel fiscal financier par habitant, c'est cumulatif, doit être inférieur au double du potentiel financier moyen. Apparemment, nous ne serions pas recevables à ce deuxième critère, pas accessibles au filet de sécurité, mais les services sont en train de recalculer parce que nous n'avons pas forcément confiance, nous allons opérer nous-mêmes le calcul.

J'en arrive tout de suite aux marges de manœuvre pour Saintes. Le sacro-saint mécanisme, vous le connaissez tous, je le répète à chaque débat financier, c'est-à-dire qu'en fonctionnement les dépenses doivent être inférieures aux recettes pour dégager, ce que vous voyez, l'épargne brute qui abonde les recettes de fonctionnement et donc l'autofinancement. Le sacré autofinancement sur lequel nous comptons pour à la fois rembourser la dette et financer les investissements. Parce que, malheureusement, vous savez tous que moins d'épargne, cela veut dire rechercher d'autres recettes pour financer les investissements et malheureusement une augmentation de l'emprunt.

Les indicateurs financiers. Ce tableau est intéressant puisqu'il éclaire précisément ce que je vous disais, vous avez les dépenses réelles en rose et les recettes réelles en vert. Vous voyez que les dépenses réelles tournaient autour de 28 ou 29 millions d'euros. Vous voyez qu'en 2022 on est monté à 30 millions précisément parce qu'il y a eu l'augmentation du point d'indice, l'inflation sur l'énergie. Nous avons donc dû, en 2022, faire des pieds et des mains pour pouvoir investir correctement avec moins d'autofinancement. Puisque vous voyez que les recettes tournent depuis 2017 autour 32, 33, 34 millions d'euros, mais que les dépenses ont considérablement augmenté en 2022 également. Cela a évidemment une incidence sur l'épargne brute, observez les deux lignes, les recettes réelles sont en vert, les dépenses réelles sont en rouge. Vous voyez qu'en 2021 la vie était belle puisque vous avez un écart important entre les deux qui détermine l'épargne brute de 5 269 000 euros. Malheureusement, en 2022 nous avons moins d'épargne brute compte tenu de l'augmentation des dépenses.



Vous avez une autre vision ici. L'épargne brute était de 15,3 % en 2021 et elle est retombée à 11 % en 2022. L'épargne nette a suivi le même écart, elle est tombée en 2022 à un 1 055 000 euros. C'est ce qu'il nous reste pour financer les investissements, puisque l'épargne brute sert d'abord à rembourser le capital de la dette.

Précisément, le taux d'endettement est fatalement remonté. Mais j'ai envie de dire que ce n'est pas la faute de La Rochelle, Royan, Saintes ou Rochefort, c'est l'inflation. Vous voyez, on était à 5 années pour rembourser la dette, on est passé à 7,6 en 2022. Ça, c'était le fonctionnement.

Ce tableau est intéressant, nous allons nous y attarder un peu quand même, il est très intéressant, c'est l'équipement en millions réalisé par la Ville de Saintes. Il y a des couleurs différentes mais, en gros, en 2014 la Ville de Saintes investit 10 millions mais c'était l'époque de l'ANRU, un financement essentiellement de l'Etat. C'est lorsque nous avons financé l'écroulement des tours en France et à Saintes, quelques bâtiments qui étaient trop hauts et qui engendraient à l'époque, c'était la vision des politiques qui étaient d'ailleurs encouragés par les philosophes et les sociologues : plus l'immeuble était haut, plus il y avait de délinquance. Pour supprimer une partie de la délinquance - je ne dis pas de bêtises - il fallait donc réduire les immeubles, c'était le financement par l'ANRU. Et puis vous voyez qu'en 2015, nous avons équipé la Ville à hauteur de 6,1 millions d'euros, en 2016 : 4 millions, en 2017 : 3,7 millions, en 2018 : 5,9 millions, 2019 : 5,3 millions, 2020 : 5,9 millions et 2021 : 6,6 millions d'euros. Et 2022, vous allez me dire : comment avez-vous pu réaliser ? Eh oui, vous pouvez applaudir ! Mais 9,3 millions d'euros. C'est-à-dire que l'on a réussi à trouver des fonds externes, c'est-à-dire que l'on a réussi à réaliser des investissements à hauteur de 9 millions d'euros, avec un autofinancement qui baisse compte tenu de l'inflation et des dépenses supplémentaires que nous avons.

Nos prospectives et orientations :

- C'est d'abord de toujours continuer à contrôler les charges de fonctionnement malgré les effets de l'inflation et le coût des énergies ;
- Maintenir l'enveloppe attribuée aux associations, parce que cette prouesse, nous l'avons réalisée non seulement en équipant la Ville, mais également en continuant à financer les associations, même en augmentant le chiffre qui leur est accordé ;
- Nous poursuivrons la recherche de recettes actives, c'est là notre véritable force ;
- Poursuivre les projets inscrits dans l'Action Cœur de ville
- Adapter toujours le programme d'investissement aux situations conjoncturelles.

Cela, nous allons le réaliser autour de 5 axes, 5 volets supportés par l'Action Cœur de ville, parce que nous avons véritablement fait un travail énorme avec les services dans ce domaine :

- L'axe 1 étant la réhabilitation, la restructuration de l'habitat. Je veux parler de l'Olympia, du Crédit Mutuel, l'OPA, etc. ;
- Axe 2 : Développement économique et commercial ;
- Axe 3 : Accessibilité et mobilité connexion ;
- Axe 4 : Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine ;
- Axe 5 : Accès aux équipements et services publics.

Pourquoi avons-nous pu réaliser ce défi et pourquoi nous allons le poursuivre ? Parce que nous avons un nouveau partenaire qui s'appelle le Département de la Charente-Maritime, qui est un véritable partenaire. Sachez que, non seulement nous réalisons les actions Cœur de ville, mais que nous le faisons de concert avec le Département qui a signé l'avenant à la nouvelle convention. Ce dispositif est pour intervenir, non seulement sur les immeubles de centre-ville, mais également les secteurs périphériques. Le but, ce sont 4 objectifs :

- Favoriser la sobriété foncière ;
- Améliorer la qualité architecturale ;



- Anticiper les évolutions du secteur commercial ;
- Et démontrer le recyclage possible des entrées de ville.

Pour réaliser ceci, nous le faisons par des engagements pluriannuels autour d'autorisations de programme. Vous voyez ici que nous avons plusieurs autorisations de programme qui se décomposent entre les bâtiments, les infrastructures publiques et le cadre de vie, et qui se déroulent sur les plans qui sont à droite.

Nous avons l'ensemble de nos projets autour des autorisations de programme, je vous laisse prendre connaissance des différents projets qui sont inscrits et à droite, les AP récurrentes. Nous avons décidé de travailler sous forme d'AP, d'autorisations de programme, c'est beaucoup plus lisible, à la fois pour les élus et pour les Saintais qui veulent savoir ce que nous réalisons chaque année.

Et surtout, dernier point, vous vous souvenez, ce n'est pas nouveau, nous sommes clairement dans la même démarche que celle qui a été présentée en 2021 et 2022. C'est une volonté d'investir sur le mandat 8 millions par an dans les perspectives pluriannuelles d'investissement financées, toujours pareil, par l'autofinancement, les emprunts, les ressources externes et par un plan de cessions immobilières programmé. Vous avez ensuite le schéma, nous avons fait un peu plus de 8 millions en 2022, mais nous allons nous calmer un peu, tout en réalisant les projets qui ont été engagés. Nous avons prévu 8,5 millions sur 2023, 8 millions sur 2024 et peut-être 7,5 millions et 7 millions. Ce sont les engagements, nous verrons comment les réussir, mais cela tourne en gros autour de 8 millions.

Je vous ai dit d'abord le contexte dans lequel nous évoluons. Je vous ai dit en deuxième point comment nous allons le réaliser. Maintenant, je vais vous dire pourquoi faire. Alors j'y reviens mais j'y suis obligé : en 2022, les charges se sont alourdies quand même de 1,5 million, partagées entre l'augmentation du point d'indice, que nous ne contestons pas, et l'inflation portant notamment sur notre capacité d'investissement. Néanmoins, parce que vos élus et les services se sont mobilisés pour rechercher des financements externes — elle est là la vraie réalité — : Département, rapprochement avec la CDA pour mettre en œuvre des projets communs Action Cœur de ville, et avec l'Etat. Nous sommes parvenus à réaliser ces investissements de plus de 9,3 millions pour 2022 et tout cela conformément à notre engagement initial et toujours avec le même engagement : nous disons ce que nous faisons, mais nous faisons ce que nous avons dit. C'est-à-dire que notre engagement initial était de ne pas augmenter les impôts, et croyez-moi, il y a beaucoup de villes qui ont augmenté leurs impôts ou leurs taux d'imposition cette année — suivez mon regard, vous savez que Paris a augmenté considérablement — parce que les collectivités ne peuvent plus tenir, on renonce à des engagements. Je vais vous répondre tout de suite, Monsieur ROUDIER, en outre, cet exploit a été atteint, avec, comme toutes les années, un soutien particulier pour la voirie. Rien que pour la voirie, nous devons consacrer 1,4 million par an, alors que vous n'y consacriez que 700 000 euros par an, nous avons donc doublé.

Monsieur DRAPRON : Mais Monsieur ROUDIER, pourquoi vous êtes méchant avec Monsieur CALLAUD ? Calmez-vous ne soyez pas méchant avec Monsieur CALLAUD ? Calmez-vous, je vous passerai la parole.

Monsieur CALLAUD : Tout cela, afin de rattraper le retard qui a été pris sous l'ancien mandat qui n'investissait donc que très peu. Mais c'est la voirie, ce sont les écoles où nous avons fait + 2,5 millions d'euros, ce sont les bâtiments culturels et sportifs où l'on a fait + 5 millions. Il n'y a pas de dette, d'accord, mais nous avons tout à refaire.

Pour 2023, les mêmes contraintes vont affecter les budgets des collectivités locales, je vous l'ai dit. Mais, je vous l'ai précisé, l'inflation sera toujours là et la croissance en berne. Malgré tout, nous devons poursuivre nos engagements envers les Saintais. Nous avons pris l'engagement de le faire



envers les Saintais et nous le ferons.

Premièrement, notre ville devient de plus en plus attrayante, en lien avec la CDA, nous sommes main dans la main. Nous mettrons en place une agence de l'attractivité avec la CDA, vecteur du développement, de l'économie et de l'emploi. Et ce, grâce aux efforts du Maire, de Martine BUFFET et d'Evelyne PARISI. La zone des Côteaux est désormais totalement remplie, elle sera étendue de 25 hectares supplémentaires.

Deuxièmement, nos projets s'inscrivent désormais dans le cadre de la transition écologique. Nous avons obtenu — merci Charlotte TOUSSAINT et tes services — le label de la meilleure commune pour la biodiversité à Saintes, premier prix pour les villes de moins de 100 000 habitants.

Monsieur DRAPRON : Monsieur ROUDIER, ne soyez pas méchant, attendez votre tour.

Monsieur CALLAUD : Troisièmement, grâce à l'opiniâtreté de Charlotte TOUSSAINT, nous avons déjà réalisé 90 % de nos engagements, alors que le mandat n'est qu'à la moitié nous avons presque tout réalisé. Mais nous irons au-delà en développant la végétalisation, le renouvellement énergétique des bâtiments, la protection des animaux du jardin public, l'éco-pâturage, la stratégie d'amélioration du développement bio dans les cantines. De la même façon, nous avons inscrit le cadre de vie dans cette démarche : La Palu, les bords de Charente, bien sûr, en installant les observatoires et la maison de la nature avec le Département de la Charente-Maritime. Nous procéderons à l'équipement des quartiers, nous continuerons la collecte de sapins de Noël que nous avons commencée, renforcerons la brigade de propreté — et ce sont déjà quelques millions quand même — et nous rénoverons la totalité des aires de jeu.

Mais notre marque de fabrique — vous attendez tous cela —, ce sont les grands projets. J'ai envie de dire : Saintes, enfin, se réveille avec Joël TERRIEN, Bruno DRAPRON le maire, Marie-Line CHEMINADE, je veux parler de Saint-Louis, des Arènes de Saintes, de Saint-Eutrope.

En 2021, c'est-à-dire 6 mois après que nous ayons été élus, nous avons élaboré un schéma directeur avec l'aide d'un cabinet reconnu en France et en lien avec nos partenaires, cette fois l'Etat :

- Saint-Louis, pour nous, doit être la porte d'entrée touristique de notre ville, donner envie de voir Saintes à partir du belvédère. Quatre secteurs y sont réunis : logement, bâtiments publics, espace et valorisation du patrimoine, promenade et cette restauration est menée dans un dialogue permanent avec les services et les Saintais ;
- L'amphithéâtre, le but c'est de restaurer cet édifice tout en respectant l'histoire et en y ajoutant un accueil touristique ;
- Saint-Eutrope : rénovation en lien avec le quartier.

Tous ces aménagements se réalisent avec la SEMDAS, qui est la scène du Département.

Autre point : 2023 sera également l'occasion de poursuivre les réflexions qui sont conduites, notamment sur l'orientation scientifique — il y a une délibération pour cela tout à l'heure — et culturelle autour des musées, le fameux DOSC, dont la presse s'est déjà fait l'écho. La mise en place d'un Centre de conservation et d'études de notre riche patrimoine. J'ai envie de dire riche mais cher, plus on a de bâtiments, plus on est content, mais plus ça coûte cher. Ce sera l'occasion de prendre soin, enfin, de nos collections patrimoniales après le rachat du Lidl. Ce déplacement permettra de construire une nouvelle piscine - on n'arrête pas ! - à la place du Lidl sur la rive droite et de remplacer enfin celle qui est en fin de vie - espérons qu'elle tienne jusque-là - la piscine Starzinsky.

2023 sera, toujours en lien avec le Département, l'occasion de commencer les travaux pour sortir l'épave millénaire engloutie à Courbiac et la restaurer. En tout cas, c'est une pièce unique.



Avec Joël TERRIEN et Véronique CAMBON, nous avons été forcés - je suis désolé, je dois le dire - de constater l'état fortement dégradé, non seulement des écoles, de la voirie, mais également des bâtiments culturels, l'ancien Lapidaire, la maison Martineau, l'Eglise Saint-Pierre et surtout l'Abbaye aux Dames. Sur l'Abbaye aux Dames - je vais vous confier quelque chose -, un danger imminent avait fait l'objet d'une alerte. Malheureusement, dans les années passées, personne n'avait répondu à ces alertes. Ces alertes, nous allons les prendre, cela coûte 750 000 euros, nous les avons commencées et nous les terminerons en 2023.

Monsieur DRAPRON : Monsieur ROUDIER, ne soyez pas méchant, attendez votre tour !

Monsieur CALLAUD : Le camping sera rénové, le marché public est lancé, de nouveaux types d'hébergement seront proposés. On dit 2023, 2024, en tout cas on va aller vite. Nous allons créer également un port fluvial à Saintes en 2023, 20 pénichettes seront déjà mises en location. Les études seront poursuivies pour la Flow Vélo et les travaux également, le nouveau Dojo et le Conservatoire Saint-Exupéry. De même, les travaux d'urgence ont eu lieu à l'Hôtel de Ville en 2022 et seront poursuivis. L'accueil général, dans le cadre du Guichet unique, sera rénové en 2023. Enfin, des études sont conduites avec la CDA, nous ne le ferons peut-être pas avant la fin du mandat mais nous allons commencer à engager la démarche pour la rénovation de Mendès-France qui en a bien besoin.

Je vous ai dit que nous avons doublé le budget annuel des voiries. Monsieur le Maire, vous avez l'habitude, au cours de vos réceptions, d'entendre les gens vous parler de la voirie qui ne va pas. Nous l'avons entendu également dans les réunions de quartier et nous renforçons cette coordination avec Eau 17 pour être synchro, pour ne pas défoncer la route deux mois plus tard. Nous avons également une politique d'analyse et de sécurité, nous avons déjà supprimé 56 coussins berlinois sur 107. Nous allons poursuivre, car c'est dangereux et surtout quand il pleut, notamment pour les deux-roues.

Septième point — j'arrive à la fin — : pour nos jeunes, Véronique CAMBON est à pied d'œuvre. Dans les écoles, le budget a augmenté de 30 % pour les travaux et même les travaux urgents, auxquels s'ajoute, Charlotte, la végétalisation. Le campus connecté est en place, en lien avec la CDA, bien sûr. Une scène jeunes talents, un festival des cultures urbaines et Emancip'action sont en place. 2023 sera l'occasion d'entreprendre l'installation de la mission locale sur Saint-Exupéry et de créer un espace pour poursuivre l'équipement et l'installation pour de nombreuses écoles. La santé : Caroline AUDOUIN et François ELHINGER s'investissent dans leur cœur de métier, la santé : la prévention, la sécurité mentale, la lutte contre le cancer. Rappelons que François ELHINGER s'est beaucoup investi dans la vaccination contre le Covid, il se mobilise également — cela va vous rassurer, Didier MARTIN — pour faire venir les professionnels de santé, en lien bien sûr avec l'hôpital de Saintes.

Neuvièmement, en matière de solidarité, Thierry BARON ne ménage pas ses efforts avec Sophie DEBORDE et Nicolas CARTIER. Ils ont créé — bravo ! — un Pôle Seniors Actifs. Thierry BARON anime le CCAS avec une main de maître, malgré toutes les contraintes financières qui s'amoncellent actuellement en France sur ces services. Il se mobilise en faveur de la construction, de la réhabilitation de logements sociaux, qui vont notamment se déployer en 2023. Il a mis en place, dès son arrivée, Seniors Actifs, Guichet unique pour les plus de 75 ans et leurs aidants. Il s'est également investi sur le Foyer Soleil. Dans les quartiers prioritaires, il va développer de nouvelles actions en 2023 : Grands projets à Saint-Exupéry, rings de box portatifs pour canaliser la violence, et projets dans l'école Roger Pérat.

Ammar BERDAÏ, Véronique TORCHUT, Günter JEDAT et Laurent DAVIET se mobilisent quotidiennement pour les associations, et notamment le sport, 23 associations ont été aidées en plus en 2021 et 2022. En 2023, nous poursuivrons cet effort, 3 millions d'euros seront dédiés en



ce sens pour la rénovation des équipements sportifs également très mal entretenus. La piste d'athlétisme a été refaite à Yvon Chevalier. Cette année 2023 nous procéderons à la réfection complète du terrain de foot, de nouveaux vestiaires pour le rugby, une nouvelle piscine avec la CDA, je l'ai déjà dit, ainsi que le nouveau dojo, des études pour le nouveau boulodrome et un terrain synthétique pour le football.

Monsieur DRAPRON : Si possible.

Monsieur CALLAUD : Peut-être. Onzièmement : la culture et l'animation sont des champs attendus sur Saintes. Ce sont le Maire, Véronique CAMBON et Véronique ABELIN-DRAPRON qui les prennent en charge. Nous avons décontaminé la première partie du fonds ancien et finalisé la réfection de la médiathèque ; soutenu les premières éditions du Festival des cultures urbaines et des Transatlantiques. Nous avons organisé les mappings et les Mardis de Saint-Louis. Ces trois élus vont, en 2023, préparer la prochaine stratégie culturelle et touristique, et ce n'est pas un petit chantier : créer le Centre de conservation, réhabiliter Mendès-France, en étude seulement, procéder aux améliorations sur Geoffroy Martel, organiser et faire rayonner une filière musicale saintaise. Et je peux vous dire — j'ai envie de tirer un chapeau — que Véronique ABELIN-DRAPRON ne ménage pas ses efforts, en lien avec le Département, pour parvenir à sortir l'épave millénaire dont je vous ai parlé tout à l'heure, elle y travaille quotidiennement.

Enfin, Philippe CREACHCADEC, Véronique ABELIN-DRAPRON, tous deux membres du CISPD, et Günter JEDAT installent la vidéoprotection, visitent les ERP, ont développé le PRD — qui est devenu France Services depuis hier — et se battent pour obtenir une nouvelle caserne de pompiers, voire deux, créer un service de médiation, s'impliquent dans la rénovation des Thermes de Saintes et travaillent quotidiennement pour la sécurité.

J'aurais terminé ce panel lorsque je vous aurais dit que Laurent CHANTOURY et Marie-Line CHEMINADE sont impliqués dans les actions de solidarité internationale avec notre ville : l'accueil des familles ukrainiennes, accueil, logement, écoles. Les jumelages avec Evelyne PARISI et l'organisation des évènements en ce sens.

Voici donc une équipe complète qui s'est déjà mobilisée avec l'ensemble des services pour Saintes et les Saintais. Saintes sort enfin la tête de l'eau et se réveille. En 2023 et les années suivantes, vous pouvez compter sur les services de la majorité municipale, nous nous y engageons. Voilà, Monsieur le Maire.

Et je vais peut-être compléter tout de suite par les budgets annexes du golf dont j'ai déjà parlé. Le golf de Saintes est un acteur du développement touristique et économique de notre territoire. Après avoir enregistré une hausse de ses tarifs de fonctionnement en 2019, celles-ci sont quasi stable, bien sûr, depuis la crise sanitaire. Dans le but d'accompagner l'attractivité et la notoriété du golf, il convient de réaliser l'entretien des équipements et des travaux sur le parcours, de dynamiser les activités et les manifestations, notamment grâce à l'ouverture d'un nouvel espace de restauration, et les partenariats, dont l'Agrocampus, et il devrait aussi, dans ce cadre également, s'intéresser à la biodiversité.

Le site Saint-Louis, j'en ai déjà parlé, porte des investissements qui sont réalisés depuis l'acquisition, cela fait déjà un bon moment, en 2008. Le projet repose sur une vision globale, c'est une porte d'entrée touristique, je vous l'ai dit, un pôle de développement économique et culturel, un espace adapté avec, bien sûr, concomitamment, une réflexion autour de la Place du 11 novembre.

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire, doit donc prendre acte que ce débat a eu lieu.



Monsieur DRAPRON : Merci, Philippe. Avant de passer la parole aux uns et aux autres, je voulais préciser, parce que Madame BENCHIMOL a dit que cela faisait trois ans qu'on était là. Madame BENCHIMOL, cela ne fait que deux ans et demi. Je rappelle que nous avons été élus au mois de juin et nous n'avons pris nos fonctions qu'au mois de juillet et en moins de deux ans et demi ce sont donc déjà plus de 3,7 millions de recettes de subventions acquises, ce qui n'avait jamais été réalisé.

Je vous propose, si vous le voulez bien, de donner la parole à Monsieur ROUDIER parce que j'ai l'impression qu'il était un peu énervé, je préférerais donc que l'on y arrive tout de suite. Monsieur ROUDIER, allez-y.

Monsieur ROUDIER : Absolument pas. Cela va être très court puisque Jean-Philippe MACHON évoquera le sujet pour notre groupe. Effectivement, on sait que je réagis au culot et à l'ironie de Philippe CALLAUD. Je le connais depuis plus de 30 ans, nos regards peuvent donc se croiser, il n'y a pas de méchanceté, ne vous inquiétez pas. Par contre, culot et ironie et je dirais même certaines compétences parfois. Je lui avais rappelé un conseil il y a quelque temps qu'effectivement j'avais des doutes sur son rôle pour les finances de la ville, sachant que quand nous avons laissé des travaux comme le Gallia de 4 millions passés à 8, c'est énorme, bien sûr.

Monsieur DRAPRON : On est parti sur l'histoire maintenant !

Monsieur ROUDIER : Mais quand je vois 2014, 2015 — vous faites ça donc moi aussi — c'est quand même énorme, il a fallu beaucoup de temps pour y arriver !

Monsieur DRAPRON : Monsieur ROUDIER, il y a des choses qu'il faut comprendre, c'est qu'on parle d'avenir, projetons la ville, la ville est en mouvement, donc continuons. Critiquez ce DOB, s'il vous plaît, je ne peux pas vous demander mieux !

Monsieur ROUDIER : Non, absolument.

Monsieur DRAPRON : Mais arrêtez de nous faire la litanie en 1983, 1987, 1989, il y a eu des inondations, il y a eu ceci, il y a eu cela, « j'ai refait les fenêtres, j'ai changé la porte » !

Monsieur ROUDIER : La moquerie n'est pas une particularité de Monsieur CALLAUD.

Monsieur DRAPRON : Monsieur ROUDIER, si tout avait été bien fait, on l'aurait su. Mais là, ce que je vous demande, c'est de critiquer ces orientations-là, s'il vous plaît.

Monsieur ROUDIER : Je ne peux pas me passer, effectivement, de parler de ce qui s'est passé avant puisque c'est la suite, d'accord ? J'ai noté quand même que Monsieur CALLAUD avait dit que Monsieur Bruno DRAPRON et Marie-Line CHEMINADE s'étaient réveillés en 2022 dans son discours.

Monsieur DRAPRON : Vous voyez que vous êtes méchant quand même. Vous êtes vraiment méchant !

Monsieur ROUDIER : Et que Madame CHEMINADE était la représentante de la ville à l'Abbaye aux Dames !

Monsieur DRAPRON : N'élevez pas la voix, Monsieur ROUDIER vous êtes méchant !

Madame CHEMINADE : L'élue déléguée à l'Abbaye aux Dames était Madame Fanny HERVE, d'une part.



Monsieur ROUDIER : Qui allait à la réunion à l'Abbaye aux dames ?

Monsieur DRAPRON : Qui était le maire, Monsieur ROUDIER ?! Donc s'il vous plaît, ne soyez pas méchant, arrêtez de ressasser et critiquez l'avenir.

Monsieur ROUDIER : On ne va pas laisser dire n'importe quoi, Monsieur le Maire, c'est bon !

Monsieur DRAPRON : On ne laisse pas dire n'importe quoi ! Vous voyez que vous êtes énervé !

Madame CHEMINADE : Pour l'alerte Abbaye, Jean-Pierre, effectivement, il y avait des problèmes, l'eau tombe dans le conservatoire.

Monsieur ROUDIER : Moi, adjoint aux travaux, j'ai eu les informations en 2019 !

Monsieur DRAPRON : Laissez parler les autres, bon sang de bonsoir ! Ecoutez ! Vous critiquez tout le monde, vous êtes méchant avec tout le monde et quand on dit quelque chose ça ne va pas ! Laissez les autres s'exprimer, arrêtez de vouloir être dans le combat de coqs ! Taisez-vous et écoutez !

Monsieur ROUDIER : Ce n'est pas ma réputation, vous le savez très bien.

Monsieur DRAPRON : Ecoutez la réponse !

Madame CHEMINADE : Vous étiez élu en 2018, quand vous avez été premier adjoint, début 2018 vous étiez délégué aux travaux, à l'exécution des réparations, entre autres, de l'Abbaye aux Dames qui a besoin que sa toiture soit refaite.

Monsieur DRAPRON : Je vais vous faire gagner du temps sur le sport parce que vous allez y venir. Le sport, si j'avais eu un budget correct pour le faire, cela aurait été fait, cela n'a pas été fait parce qu'il n'y avait pas de budget.

Monsieur ROUDIER : Est-ce qu'il y a eu des projets, Monsieur DRAPRON ? Mais arrêtez, c'est trop facile !

Monsieur DRAPRON : Stop ! Vous avez dit que Monsieur MACHON allait parler pour votre groupe, nous allons le laisser parler.

Monsieur ROUDIER : C'est ridicule !

Monsieur MAUDOUX : Monsieur le Maire, comment dire ? Nous avons été vraiment ravis d'entendre cette présentation qui mélangeait à la fois l'emphase, le satisfecit, l'ambition, la collectivité, la collégialité de votre équipe, des remerciements à chaque membre de l'équipe, c'est vrai que c'était merveilleux.

Je ne sais pas si vous savez si aujourd'hui il y a une nouvelle historique, puisque nous sommes une Ville d'art et d'histoire, il semblerait que cela fait 54 000 ans que l'être humain utilise les arcs. C'est quelque chose que j'ai entendu tout à l'heure, c'est une nouvelle de ce jour. Ce n'est donc pas étonnant qu'il y ait quelques flèches qui soient distribuées de temps en temps. Je vais en distribuer une petite première à Monsieur CALLAUD, mais ce sera en douceur et, j'espère, dans tout le respect démocratique que l'on essaie de se livrer tous.

Je voudrais féliciter les services de la ville pour cette présentation que j'ai trouvée très fournie. Effectivement, vous avez plein de projets, tout a été passé en revue et d'ailleurs, justement, ça va



être le sens de ma deuxième flèche, c'est qu'il y a quelque chose qui est passé à l'as, cette flèche-là va faire parler, je pense.

Mais la première, c'est une petite phrase qu'a lâchée Monsieur CALLAUD tout à l'heure quand il a dit qu'il allait recompter sur le filet de sécurité ce qui, personnellement, m'a choqué, en disant : « on n'a pas tout à fait confiance dans les services », je l'ai compris comme cela. Donc si vous voulez le corriger tout de suite, Philippe CALLAUD, ce sera très bien pour les services parce que je pense qu'à leur place j'aurais subi une vexation personnelle. Ce n'est donc pas ce que vous vouliez dire ?

Monsieur CALLAUD : Non, c'est l'Etat.

Monsieur MAUDOUX : Ah, d'accord, vous allez demander aux services de vérifier si les calculs de l'Etat sont bons. Je suis content, ce n'est pas une flèche, vous rétablissez, je suis ravi que ce soit comme ça.

Monsieur DRAPRON : Vous l'avez cassée celle-là, elle ne part pas.

Monsieur MAUDOUX : Alors, la seule flèche que je vais décocher ce soir, c'est sur un petit oubli dans cette grande panoplie, c'est sur la fiscalité. La fiscalité, au chapitre 2-2, orientations financières, vous prétendez, vous affirmez poursuivre une politique de stabilité fiscale par des taux d'imposition inchangés. C'est bien ce que vous avez dit. D'ailleurs, vous avez dit tout à l'heure : « sans augmenter la fiscalité », Monsieur le Maire et Monsieur CALLAUD a répété que c'était « un de nos engagements ». C'est donc bien un engagement de ne pas augmenter la fiscalité des Saintais. Non, vous avez dit la fiscalité des Saintais, Monsieur CALLAUD, je vous demanderai de ne pas m'interrompre pour que les gens comprennent. Ok ? Justement, je vais développer ce point pour que ce soit très clair, que tout le monde comprenne.

Une politique de stabilité fiscale pour nos concitoyens, justement, ce sont des taxes qui n'augmentent pas, là, je pense que l'on sera d'accord, c'est-à-dire le montant de la taxe foncière, en l'occurrence à Saintes. Or vous nous rappelez dans ce DOB, dans ce débat d'orientations budgétaires qui nous a été présenté — enfin, les services nous l'ont présenté, cela n'a pas été évoqué dans votre présentation personnelle, on est d'accord — que les valeurs locatives foncières sont revalorisées et que les contribuables Saintais vont payer, de facto, une hausse — voici ma flèche — de 7,1 % de taxe foncière. Je pense que dans un budget, c'est important par rapport aux habitants, parce que si l'on prend toute la présentation que vous avez faite, si l'on fait un sondage demain, je pense que la seule chose qui ressortira c'est 7,1 % d'augmentation de taxe foncière.

Je voudrais clarifier cette fiscalité parce qu'elle est un peu compliquée, elle a changé en plus, si vous me le permettez. Elle concerne la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti. Depuis la réforme de 2020, il y avait une part départementale, tout le monde s'y perdait un petit peu. Cette part départementale, si je ne me trompe pas, a été reversée aux communes, elle l'est toujours. Il ne reste donc, dans la taxe foncière que vont payer les Saintais, puisqu'on est à Saintes, que la taxe foncière part CDA, Communauté d'Agglomération de Saintes, et la taxe foncière communale. Ces taxes sont calculées — je vais simplifier parce que c'est un peu plus compliqué que cela en réalité — en multipliant la valeur locative par les taux d'imposition. Donc, quand on dit que les bases ont augmenté, évidemment cela va jouer sur le montant de la fiscalité et c'est pour ça que ce taux va être fait. Ces taux d'imposition sont votés, je le rappelle, par les deux collectivités. Nous votons le montant, en général il est proposé par le Maire et sa majorité, en général il n'est pas discuté, il est voté. Vous vous êtes engagés à la stabilité de ces taux, nous sommes d'accord. A Saintes, je rappelle que le taux sur le foncier bâti est de 36,78 %, ce qui est quand même important par rapport à d'autres collectivités. Nous avons donc déjà une taxe foncière qui est importante. Le taux sur le foncier non bâti est de 16,57 %, sauf erreur, et sur la



CDA, bonne nouvelle, le taux sur le bâti est de 0,0 %, la CDA ne prend donc pas part sur la taxe foncière de ce côté-là, et sur le non-bâti de 2,33 %.

Les Saintais, Mesdames et Messieurs je ne vais pas vous l'apprendre, comme tous les Français et même les Européens et malheureusement comme toute la planète, sont soumis à une dure, une très dure crise inflationniste. Dans cette tempête, parce que c'est une vraie tempête, alors que nombre de foyers de cette ville réduisent leurs achats alimentaires, leurs déplacements, alors que la redevance des ordures ménagères va augmenter, je suis désolé Monsieur le Maire, sous votre gouvernance à la CDA, vous insinuez que la taxe foncière, qui va subir une augmentation, ne serait pas de votre fait, vous n'en parlez pas, que vous ne pouvez rien y faire, même si cela n'a pas été évoqué. Petite fléchette première.

En fait, effectivement, vous vous êtes engagé, c'est ce que je disais tout à l'heure, et vous prétendez encore le faire, à la stabilité fiscale. Mon groupe « Unis pour Saintes », par ma voix, veut informer les Saintais et les Saintaises que nous pourrions annuler, temporiser tout au moins l'augmentation des bases fiscales en réduisant les taux d'imposition...

Monsieur DRAPRON : Et en réduisant l'investissement de fait.

Monsieur MAUDOUX : — Je ne vous ai pas interrompu tout à l'heure — ...tant à la ville d'ailleurs, qu'à la CDA, même si le pourcentage est plus faible. Mais je vous l'ai répété à maintes reprises, nous sommes une opposition constructive. Pour nous, vous allez infliger une punition fiscale aux Saintais. Si, 7 %, ce n'est pas anodin pour les foyers saintais qui souffrent. Notre demande, c'est que vous réduisiez ces taux d'imposition de la taxe foncière, tant à la ville qu'à la CDA. Vous allez me dire, c'est ce que vous alliez faire Monsieur le Maire : « Monsieur MAUDOUX, vous n'avez pas écouté...

Monsieur DRAPRON : Je n'ai pas dit cela.

Monsieur MAUDOUX : ...les augmentations de frais de personnel — non, mais vous auriez pu le dire — que je les négligeai, en tout cas. Les augmentations de personnel de 487 000 euros, notamment à cause de l'augmentation du point d'indice de 3,5 %, l'augmentation des frais aussi à caractère généraux dus à l'augmentation des énergies, carburant, etc., de 783 000 euros.

Alors oui, cette augmentation des bases fiscales voulue par le gouvernement est une aubaine pour vos projets et pour votre stabilité budgétaire de ce que vous allez nous présenter. Mais face à tout cela, nous avons effectivement un plan pluriannuel d'investissement, on l'a entendu, de 25 programmes si je ne me trompe, qui est très étoffé, énorme, on était tous très ambitieux, merci.

Monsieur DRAPRON : Mais c'est notre programme.

Monsieur MAUDOUX : Nous avons entendu aussi tout à l'heure que, malheureusement, Saintes ne pourrait pas bénéficier — même si vous allez refaire les calculs, on a levé l'ambiguïté à l'instant — du bouclier tarifaire et du filet de sécurité, que Saintes n'y aura pas droit. A priori, si j'ai bien lu, nous bénéficierions peut-être de l'amortisseur d'électricité, ce qui pourrait tempérer un peu les dépenses d'énergie. Mais, je le répète, nous sommes dans une tempête inflationniste et dans une tempête, Monsieur le Maire, on réduit la voile. On ne peut pas garder les mêmes projets. C'est ce que font les ménages saintais, c'est ce que je disais tout à l'heure.

Alors, si vous voulez continuer comme si de rien n'était, comme si on n'était pas dans une crise gravissime, eh bien ce sera votre fait et pour moi, pour nous, ce sera votre responsabilité. Puisque, je le répète, en baissant les taux, vous pourriez transformer cette fiscalité et ne pas aggraver la pression fiscale sur les foyers saintais. Pour nous, vous devez donc revoir à la baisse certains



projets pour cette mandature, certains, je n'ai pas dit tous évidemment. Vous devez mieux serrer les dépenses. Vous pouvez aussi peut-être étaler dans le temps certains de vos investissements, en reporter certains et, pourquoi pas, revoir votre stratégie d'emprunt.

En tout cas, si vous ne baissez pas les taux d'imposition du foncier, à la ville comme à la CDA, je veux que les Saintais le sachent, ce sera un choix politique, ce sera votre choix, ce sera votre responsabilité. Là, on est vraiment sur une orientation politique, au sens réel du terme et pas politicienne, j'espère que vous ne le prenez pas comme ça. Et si vous prétendez le contraire, c'est-à-dire que si vous subissez une augmentation à laquelle vous n'êtes pour rien et que vous n'avez aucun levier, je dénoncerai sans relâche ce que j'appelle une manipulation politico-fiscale, puisque vous avez les leviers pour la contredire. Mais on sait qu'il est difficile de vous faire changer d'avis, puisqu'on l'a vu avec le Bois de la Grelauderie où nous avons raison, puisqu'on l'a vu aussi avec les augmentations tarifaires que vous alliez imposer aux infirmières. Mais on a vu qu'il faut vous contraindre parfois pour arriver à satisfaire certaines choses qui nous paraissent élémentaires. J'espère que nous ne serons pas obligés de vous contraindre à réfléchir à cette pression supplémentaire que vous opposez aux Saintais. En tous les cas, le groupe « Unis pour Saintes », mes colistiers sont d'accord, sera là pour essayer de mobiliser la population pour vous faire changer d'avis. Merci de m'avoir écouté.

Monsieur DRAPRON : Monsieur MAUDOUX, c'est bien de lancer des flèches mais il faut viser juste, parce que là c'est la faute à LFI, pas le parti, la loi de finances. Je l'ai fait un peu exprès, j'avoue que je l'ai travaillé un petit peu. Je vais laisser évidemment répondre Philippe, mais ce qui me gêne un petit peu dans ce que j'entends et qui, pour moi, est complètement contradictoire et j'espère que les Saintais vont s'en rendre compte, ce sont vos éditos. Vous êtes sans cesse en train d'expliquer qu'il faut faire ça en plus, il faut construire un musée, il faut refaire Saint-Louis, il faut faire des terrains, il faut faire des écoles, il faut tout faire. Et vous dites : « en fait, ne le faites pas » !

Monsieur MAUDOUX : Nous vous avons reproché à plusieurs reprises d'être un peu excessifs dans certains budgets.

Monsieur DRAPRON : Ce soir, vous nous demandez de ne pas investir. La bonne gestion d'une collectivité, c'est aussi d'investir parce que si les collectivités n'investissent plus, qu'est-ce qui va se passer ? Qu'est-ce qui va se passer dans l'emploi local ? Qu'est-ce qui va se passer dans le confort des habitants si nous ne faisons plus rien ? Mais il se passera que peut-être ils paieront moins d'impôts, Ok, c'est le point en moins, mais c'est la ville qui va décliner. Là, la ville est en mouvement. Alors, on ne cherche pas à être applaudis sans cesse, on ne cherche pas la perfection, ce que l'on cherche, et ce que l'on a mis en place, c'est que la ville soit en mouvement. Et si vous voulez, Monsieur MAUDOUX, si l'on donne un coup de frein à main et que l'on se met en marche arrière, on va mettre la ville en difficulté.

Pourquoi les autres ne l'ont-ils pas fait avant nous ? Parce que les augmentations de base ne sont pas d'hier. Je vous rappelle que nous avons subi une augmentation d'impôts de 17 % à l'époque et à l'époque j'ai voté contre cette augmentation. Mais ils avaient des contraintes pour le faire à ce moment-là. Et on a vu qu'il y a quand même des investissements lourds qui ont été faits à cette période-là. Sinon, qu'est-ce que l'on aurait fait ? Nos quartiers seraient toujours en mauvais état ? Ces bonnes intentions, je les entends, vous avez soutenu le gouvernement, me semble-t-il, appelez le député, c'est lui qui vote la loi, ce n'est pas moi. Parce que les Français ont soutenu une réforme qui disait quoi ? Que le Maire ne puisse plus être député, il ne faut donc pas transférer le problème d'une assemblée vers une autre. Ici, je subis, comme les Saintais, cette augmentation, si vous êtes contre — et je comprends que vous soyez contre — et que vous vouliez défendre les Saintais, allez voir le député. Et dites-lui : « Mais Monsieur le Député, ne votez pas cette loi de finances » ! Rémy CATROU sera d'accord avec moins parce que ce sont eux qui imposent ces taux, ce n'est pas nous.



C'est facile de dire : « Vous pouvez faire autrement », très bien, mais à ce moment-là il ne faut plus rien faire et ce n'est pas comme ça que l'on gère sainement nos villes. Parce que la ville va s'endetter, parce que les bâtiments, s'ils ne sont pas entretenus, c'est de l'endettement. Vous avez beau faire des semblants de dettes, mais la dette c'était aussi la dette de l'EPF, rappelez-vous, 3 millions cachés, mais il va fallu la payer. Donc, on peut ne rien faire, mais ce n'est pas comme cela la bonne gestion, ce n'est pas ce que nous demandent les Saintais en tout cas.

Monsieur MAUDOUX : Monsieur le Maire, pardon, vous caricaturez ma position. Je ne vous ai pas demandé de ne rien faire, je vous ai dit textuellement : il faut réduire la voilure, vous êtes dans une vraie tempête, pour les citoyens. Vous avez plein de projets, nous le reconnaissons, mais nous n'avons jamais critiqué tous vos projets

Monsieur DRAPRON : Mais sur quoi ? Les salaires ? Les agents ? Ce qui a le plus augmenté, ce sont les agents, donc je me sépare d'agents.

Monsieur MAUDOUX : Non, non.

Monsieur DRAPRON : Dites-moi alors. Les RH, c'est ce qui me coûte le plus cher. Véronique CAMBON, on arrête les écoles ? Pour les écoles, on ne fait rien ? Les routes, on ne fait rien ?

Monsieur MAUDOUX : Je n'ai pas dit ça, Monsieur le Maire, vous pouvez temporiser certains investissements, c'est ça mon propos. Je vous laisserai le calculer, c'est à vous de faire un choix. Vous faites le choix de tout faire, Ok, nous le recevons. C'est un engagement politique que vous prenez, qui, pour moi, est contraire à la stabilité de la fiscalité. Parce qu'effectivement, si vous avez une contrainte, vous affirmez devant tout le monde que vous ne pouvez pas contrebalancer cette contrainte. Personnellement, j'affirme que vous êtes en capacité de baisser les taux, mais effectivement cela demande des efforts, pas de baisse de personnel, je n'ai pas dit ça, je n'ai pas dit non plus qu'il ne fallait pas faire les routes, les trottoirs, etc. Mais je vous rappelle que vous vous êtes engagés dans certaines dépenses que nous avons contredites, sur leurs montants en tout cas. Par exemple, la piste d'athlétisme qui a coûté quand même très cher, par exemple le dojo qui est un investissement que certains considèrent excessif par rapport à la taille de notre ville. Cela peut être reporté, ça peut être tempéré, ça peut être amorti.

Monsieur DRAPRON : Alors là, pardon, vous avez une méconnaissance, parce qu'en fait si vous n'investissez pas, vous endettez votre ville plutôt que vous l'enrichissez. Pourquoi ? Parce que quand on investit, on récupère après la FCTVA. Les meilleures communes sont celles qui investissent le plus fort, ce sont presque celles qui n'ont pas peur de s'endetter. Parce que quand vous endettez, vous créez de la richesse dans votre commune, parce que vous rénovez vos bâtiments, parce que vous faites de nouvelles installations. Et en plus, vous récupérez de l'argent : 3,7 millions d'euros de subventions en deux ans et demi, jamais faits. Et là, la FCTVA, cela nous permet quoi ? Cela nous permet de continuer à investir, rénover, faire plein de choses tout en pouvant améliorer le quotidien des Saintaises et des Saintais.

Monsieur MAUDOUX : Vous voulez un contre-exemple ? Par exemple, le plan de circulation, combien de municipalités avant la vôtre ont fait un plan de circulation, combien ? Et vous allez encore en prévoir un.

Monsieur DRAPRON : Mais il est fait le plan de circulation ?

Monsieur MAUDOUX : C'est marqué dans votre document qu'il va être engagé.

Monsieur DRAPRON : Mais un plan de circulation, ça coûte combien, Monsieur MAUDOUX ?



Monsieur MAUDOUX : Ah mais c'est moi qui vous le demande.

Monsieur DRAPRON : Cela dépend de ce que vous faites.

Monsieur CALLAUD : Soyons bien clairs, les services travaillent en ce moment pour retoquer les services fiscaux qui semblent nous dire que nous n'avons pas droit au filet de sécurité. Le DGS m'a dit, en début de Conseil municipal, que c'était 400 000 euros. J'aimerais bien qu'on les ait, cela nous permettrait de plus investir et de dégager de l'autofinancement.

Deuxièmement, vous nous dites : « Il faut réduire la voilure », mais on a réduit la voilure. On a pris 1,5 million d'euros, ce sera peut-être être plus ou moins, on a réduit la voilure, on avait prévu 14 millions. Regardez ce que vous disait à l'instant, Monsieur le Maire. Vous avez en bleu le FCTVA, tous les ans parce que nous avons investi deux ans auparavant, on perçoit 2,6 millions d'euros, les communes qui ont la chance de pouvoir investir ont de l'argent qui leur revient : la TVA sur les investissements et leur permet de financer les autres projets, c'est comme cela que l'on travaille un budget. Vous voyez : 3 millions d'euros en 2023, 3 millions d'euros en 2024, c'est parce que nous avons investi avant. Mais nous avons réduit la voilure, nous avons un engagement d'investissement bien supérieur, nous voulions le réaliser mais nous n'avons pas pu. Donc, ne croyez pas que nous ne nous sommes pas adaptés, nous avons baissé les investissements, cela vous dit ce que nous aurions pu réaliser éventuellement.

Et la fiscalité, soyons bien clairs. Nous avons supprimé la taxe d'habitation, il ne reste plus que la taxe foncière sur le bâti et le non bâti, comme vous l'avez dit. Qui a augmenté les bases d'imposition ? C'est l'Etat qui augmente les bases. Nous n'avons pas pris l'engagement que les bases d'imposition n'augmenteraient pas. Ce n'est pas possible, cela aurait été une erreur grotesque de le faire, un mensonge. Nous avons dit que nous n'augmenterions pas les taux d'imposition et nous ne les avons pas augmentés. Et croyez bien qu'il y a beaucoup de communes qui se sont engagées à ne pas augmenter les taux d'imposition et qui l'ont fait : Bordeaux, Paris. Non pas cela puisse leur être reproché, mais parce qu'ils n'avaient pas d'autre solution pour équilibrer leur budget. La réalité, c'est ça.

Donc, les flèches, je crois qu'elles ont été mal dirigées.

Monsieur MAUDOUX : Ce sont les Saintais qui jugeront, Monsieur CALLAUD.

Monsieur CALLAUD : Oui, oui.

Monsieur CATROU : Monsieur MACHON avait demandé la parole.

Monsieur DRAPRON : Non, mais le groupe a déjà parlé une fois.

Monsieur CATROU : D'accord. Merci, Monsieur le Maire. En fait, le budget c'est éminemment politique et c'est l'outil qui va permettre de faire des choses, ou pas. J'ai lu très attentivement le rapport qui était proposé. J'ai cru retourner dans un cours de sciences éco que je n'ai pas suivi, je séchais ça, c'est trop compliqué. Mais quand même, on a deux parties bien distinctes : on a une présentation du contexte général avec une analyse de la situation économique globale qui mérite quelques commentaires.

D'abord, il faut lire les renvois pour savoir que cette présentation s'appuie sur des documents de La Banque Postale et de la Caisse d'Épargne, voire des copier-coller. Heureusement que nous avons échappé à un conseil McKinsey, probablement nous n'avons pas les moyens. La grande surprise dans ce qu'on lit — après, on n'est pas étonné — la présentation est d'un classicisme tout libéral, tant dans la forme du verbiage que dans le fond des mécanismes économiques qui sont évoqués.



Avec une présentation pleine d'optimisme et d'incantations. Il y a beaucoup de satisfécits : l'inflation va baisser, le chômage serait au plus bas. On oublie de préciser que ces chiffres sont obtenus surtout par la progression des embauches en apprentissage, des statuts d'autoentrepreneurs et de la radiation d'un certain nombre de chômeurs en milliers, voire dizaines de milliers de Pôle Emploi.

Ce rapport omet — et ça quand même il faut le faire je trouve — les conséquences désastreuses pour beaucoup de nos concitoyens de la hausse des prix de l'énergie, des carburants et de l'alimentation. Je crois que Pierre MAUDOUX l'a évoqué, mais les alertes lancées par les associations, en particulier sur les conséquences dans le quotidien des personnes, attirent l'attention sur le coût exorbitant des déplacements, du chauffage et de la nourriture. Les privations sont la règle dans nombre de familles où il faut souvent choisir entre se chauffer et manger. Le refus d'accorder le repas à 1 euro pour tous les étudiants est un exemple parmi d'autres de l'incurie de nos députés — mais là, on ne va pas s'étendre sur le problème, on le sait tous — à prendre la mesure des conséquences d'un épisode inflationniste dont rien n'indique la fin imminente. Je vous rappelle que le prix du baril de pétrole ce soir est à 78 dollars, le prix du gasoil fixé par Total ne dépassera pas 1,99 euro. On s'étonne après des excédents de profits, je ne sais pas, en milliards — je reprends ma pensée parce que j'ai un peu écrit malgré tout — comme d'ailleurs rien n'est fait pour combattre la spéculation qui permet aux grands groupes du CAC 40 des bénéfiques records se chiffrant en dizaines de milliards, tout droit sortis de nos poches, en fait.

Ce rapport mentionne aussi, sans aucun recul ni critique, les mesures prises par le gouvernement, nous n'en sommes guère surpris. Je vous les rappelle quand même ces mesures qui sont, pour les particuliers, moins que des demi-mesures, pour l'emploi et les entreprises, on va signaler un amendement du gouvernement qui pose le principe d'une participation des salariés au financement de leur formation. Ça a dû faire plaisir à tous les salariés d'apprendre qu'il fallait qu'ils participent aux frais de leur formation. Et la CVAE, contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, qui sera supprimée en 2023 et l'année prochaine, cette suppression vise à accroître la compétitivité des entreprises en les faisant moins participer à l'effort qui est demandé à tous.

Enfin, les mesures écologiques proposées sont affligeantes, c'est de l'affichage et de la com. Elles n'auront aucun impact car elles ne s'inscrivent pas dans une stratégie de lutte contre le dérèglement climatique.

Un paragraphe plus loin est annoncé une hausse des transferts financiers de l'Etat aux collectivités dans le cadre de la LFI 2023, loi de finances bien entendu, et l'augmentation en 2022 des dépenses contraintes de plus de 7 %, notamment à cause des dépenses de l'énergie, les collectivités locales ne bénéficiant plus du tarif réglementé. Une minorité présidentielle s'est fait remarquer en votant contre le projet de loi proposé par l'Assemblée nationale, qui prévoit son rétablissement. Notons aussi que dans ce surcoût, il est mentionné la masse salariale, horrible mot pour parler des agents, des salariés, qui augmente de 2 % sans que l'on sache si cela est dû au nombre ou aux salaires, qui eux, ont progressé moins que l'inflation et donc sont en baisse.

On y reparle, dans ce document, de CVAE supprimée, d'aides ponctuelles : Fonds vert, plan covoiturage. Le rapport signale que les concours financiers de l'Etat passent de 52,8 milliards d'euros à 55, soit une hausse de 2,2 %. En pourcentage, c'est 4 %, bien loin du niveau de l'inflation, et probablement bien loin des dotations supprimées depuis plusieurs années aux collectivités.

Nous apprenons quelques lignes plus loin que des valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée, comprenez qui pourra. Les contribuables devront, en 2023, assumer une hausse de leur contribution, ils paient, de facto, l'effet induit par l'inflation, le coefficient atteignant le niveau historique de 7,1 %, charge insupportable pour un certain nombre de familles.



On arrive à la deuxième partie qui nous parle plus de la ville et on souligne le sous-investissement chronique depuis 2015. Là, tout le monde est d'accord, peut-être pas tout le monde. Mais cela a été constaté avec une tendance à remonter parce qu'il faut bien voir les choses. Malgré tout, les orientations proposées, je ne rentrerai pas dans le détail de tout ce qui a été énuméré dans un catalogue, un petit peu soviétique malgré tout, où tout va bien. Il faut bien que je lance quelques pics si ce ne sont pas des flèches.

Le reproche qu'on fait, c'est qu'il manque une vision à long terme. On est très en dessous des attentes pour agir sur les urgences prioritaires. Cela veut dire qu'on attend le budget, c'est l'outil de la ville pour 2030, 2040, indépendamment des différentes équipes municipales qui géreront la ville, il faut se projeter. En effet, les phénomènes climatiques comme les inondations, les périodes de sécheresse qui se répètent, qui durent et qui battent des records, cumulés aux crises sanitaires et énergétiques des trois dernières années, appellent de tout autres réponses. La question de l'eau et de la maîtrise publique de sa gestion, évoquée lors du dernier Conseil municipal, sont des priorités.

Et puis, je vais vous citer quelques axes, qu'il nous plairait de mettre en œuvre éventuellement dans le prochain mandat, mais qui peuvent être réfléchis collectivement, c'est :

- La rénovation à grand échelle des passoires thermiques ;
- Une végétalisation volontariste à très grande échelle ;
- Réfléchir à une politique de transport public adaptée aux besoins et prenant en compte l'objectif de la gratuité ;
- La défense des services publics, malgré tout, qui sont un petit peu notre patrimoine social à nous. Et en particulier, je ne prends qu'un exemple : s'opposer aux fermetures de classes sur les critères du ministère de l'Education nationale. Là-dessus, il faut tenir bon, c'est insupportable ! Autre service public à défendre : l'hôpital public ;
- La cantine bio est gratuite, ce n'est pas 1 euro, cela doit être gratuit et bio pour tous les enfants de Saintes et d'ailleurs ;
- La création de centres de santé, selon les propositions mises en débat par la CGT. C'est vrai que c'est estampillé, mais malgré tout, je me souviens que c'était Christophe DOURTHE, Conseiller départemental et Maire de Bussac, qui avait travaillé sur ce dossier il y a quelques années, qui était très investi et qui a fait valoir des arguments parce que c'est une solution.

Ce sont là des axes qui pourraient répondre aux enjeux du moment. Ils ne suffiraient probablement pas pour faire beaucoup mieux et plus localement. Il y a nécessité d'une impulsion coordonnée et novatrice, menée par des décisions audacieuses et ambitieuses. Merci pour votre écoute.

Monsieur DRAPRON : Merci d'avoir au moins été vers l'avenir, parce que je crois que c'est là-dessus qu'il faut que l'on se concentre. J'ai un point commun avec vous : j'ai une grande frustration sur la gestion de l'eau.

Monsieur MACHON : Oui, Monsieur le Maire, on va se concentrer sur le budget et les tendances de ce budget que vous présentez. Et d'emblée, sachez qu'en repensant aux 69 % d'électeurs qui n'ont pas voté pour vous, nous ne prendrons pas acte pour la première fois de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires relatif à cet exercice 2023, pour trois raisons que je vais vous développer.

La première raison, c'est parce qu'il n'y a pas de véritable débat, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. C'est tout au plus une discussion tronquée, un simulacre d'échange,



puisqu'il nous ne disposons pas de toutes les informations nécessaires à la tenue d'un vrai débat. Les commissions, qui se tiennent deux semaines avant le conseil et auxquelles notre liste est toujours représentée, sont vides de sens car aucune information n'est fournie, sauf quelques rares tableaux de synthèse projetés, sans explication pertinente. Par exemple, quel est le prix de revente de l'immeuble du Crédit Mutuel par l'EPF à un investisseur privé de vos amis ? Est-ce une opération blanche pour la ville, compte tenu des frais, notamment des frais de portage ? Je note au passage que la revente par l'EPF démontre que, contrairement à vos accusations politiciennes, il n'y a jamais eu de dette cachée vis-à-vis de l'EPF dans les comptes de la ville et qu'il s'agissait bien d'un portage. Et l'achat de l'Olympia par la SEMIS, à quel prix ? Mesdames et Messieurs, est-ce mentionné dans vos éléments ? Le projet est-il financièrement équilibré ? Il est en tout cas sûrement rendu possible aujourd'hui, contrairement aux deux mandatures passées, grâce à la baisse probable, mais on ne le sait pas, du prix demandé par le propriétaire et au programme Action Cœur de Ville que nous avons mis en place et qui permet, à condition de construire des logements sociaux, au 1 % logement de combler, Mesdames et Messieurs, le déficit potentiel de l'opération. Le manque d'informations rend impossible notre préparation pour un débat constructif, d'autant que nous recevons l'agenda et les délibérations du conseil le lundi pour un conseil qui se tient le jeudi suivant, ce qui ne laisse aucun temps pour travailler.

Deuxième raison pour laquelle nous ne voterons pas la prise d'acte de ce DOB : c'est parce que les quelques éléments budgétaires et financiers qui nous sont fournis ne sont pas sincères. Je précise à ce sujet d'ailleurs que si nous n'avons pas investi davantage entre 2015 et 2018, vous devriez vous en réjouir et nous remercier. Parce que ce n'est pas que nous ne voulions pas, mais tout simplement c'est que la situation financière de la ville faisait que nous ne pouvions pas t entre vouloir et pouvoir, il y a une très grande différence, surtout quand on est gestionnaire. Vous tentez de nous enfumer, Monsieur CALLAUD, j'ai envie de dire un peu comme à l'habitude, avec une liste à la Prévert de projets qui ne sont jamais réalisés.

Le plus bel exemple est celui du site Saint-Louis, dont vous avez volontairement arrêté le démarrage des travaux en septembre 2020 pour tout remettre à plat et reprendre de nouvelles études. Trois ans après votre élection, excusez-moi, deux ans et demi, soyons précis, le site est toujours à l'état de friche et vous n'avez aucun plan d'aménagement programmé. Les seules réalisations depuis deux ans et demi, comme le programme Action Cœur de ville, la rénovation des façades, la rénovation du bâtiment de l'APMAC, la piste cyclable sur l'avenue Paul Josse, la nouvelle halte jour et nuit, ou encore la restauration de l'église Saint-Eutrope et celle des Arènes — financées, je le rappelle, en partie par le Loto du patrimoine — ou bien même l'implantation du groupe Korian et le lotissement sur Moreau, sont des projets qui ont été étudiés, financés et démarrés sous notre mandature. Même si cela ne vous plaît pas, c'est quand même un fait. D'autres réalisations, comme l'implantation de la société Chalvignac sur le site Saintronic, sont des projets privés que vous tentez de récupérer à votre bénéfice pour cacher votre incapacité à mettre en œuvre. Mais rassurons-nous, personne n'est dupe.

De plus, nous constatons une dégradation de la situation financière de la Ville depuis votre élection, dégradation pour laquelle nous vous avons déjà mis en garde lors du vote des deux précédents budgets, revoyez les notes du budget. Vous vous vantez d'avoir augmenté les investissements pour les travaux d'équipement de la ville, mais vous pouvez le faire uniquement parce que nous vous avons laissé une situation financière extrêmement bonne, notamment en baissant la dette de la ville de 35 millions d'euros en 2014 à 25 millions d'euros en 2019. Nous constatons aujourd'hui dans vos données que la dette remonte à 28 millions en 2022 et sera probablement à 30 millions en 2023.

Pour soigner votre électorat, vous distribuez des chèques à vos amis politiques ou à des organisations qui vous sont proches et pendant ce temps-là, les Saintaises et les Saintais se serrent



la ceinture. Et non contents de cela, vous en rajoutez une couche en augmentant la fiscalité locale, voir le paragraphe 1.2.2 page 10 du document du DOB. Après une revalorisation des bases de la taxe foncière, comme l'a rappelé Monsieur MAUDOUX, de + 3,4 % en 2022, la revalorisation de 2023 est à + 7,1 %. Alors que les taux de taxe foncière à Saintes sont parmi les plus élevés des villes de France — Monsieur MAUDOUX, vous l'avez aussi rappelé — les Saintais se prennent + 10,5 % d'augmentation supplémentaire de la taxe foncière en deux ans, du jamais-vu !

Nous vous avons déjà proposé, Monsieur le Maire, l'an passé, de baisser les impôts locaux car la bonne situation financière de la ville le permet et que nombre de Saintais aujourd'hui souffrent fortement de l'augmentation des prix. Pourquoi ne le faites-vous pas ? Pourquoi ne baissez-vous pas les taux de taxe foncière pour, comme l'a suggéré Monsieur MAUDOUX, compenser la hausse de la revalorisation des bases ? Et ne nous dites pas que vous n'êtes pas responsable de ces hausses, car vous avez le pouvoir, oui vous l'avez, de les compenser par une baisse des taux afin de laisser la taxe foncière constante, comme nous l'avons fait pendant tout notre mandat.

La troisième raison pour laquelle nous voterons contre la prise en compte du DOB, tient à vos méthodes autoritaires, dont nous avons vu quelques exemples ce soir d'ailleurs en Conseil en coupant la parole même à des élus de votre équipe. Méthodes autoritaires incompatibles avec la démocratie que, je suis désolé de le dire, vous n'arrêtez pas de bafouer. Vous méprisez aussi bien l'opposition, pourtant encline à faire des propositions constructives et nous votons nombre de délibérations que vous proposez, que le personnel de la mairie et les habitants eux-mêmes dont une minorité a voté pour vous. J'en veux pour preuve le grand ménage politique que vous avez effectué dans le personnel de la mairie. Combien d'agents, mis au placard et en souffrance, ont dû quitter la mairie depuis trois ans, pardon deux ans et demi, ou sont en arrêt maladie ? La dernière victime en date étant votre directrice de cabinet que vous venez de virer brutalement de la CDA après l'avoir virée de la ville.

J'en veux aussi pour preuve la manière catastrophique dont vous avez géré les travaux de déplacement de l'arrêt de bus Olympia, en méprisant les commerçants concernés sur l'avenue Gambetta, au risque de les mettre tout simplement en faillite en pénalisant l'accès à leurs magasins. Vous avez ignoré la pétition de près de 400 habitants vous demandant de revoir votre décision et de déplacer l'arrêt de quelques dizaines de mètres, ce qui aurait, en toute simplicité, donné satisfaction à toutes les parties. Au lieu de cela, vous avez contourné l'obstacle en utilisant un permis d'aménager litigieux pour éviter une enquête publique et commencer les travaux rapidement le 6 février, soit 3 jours après la publication du permis. Vous faites, contre cette décision de travaux, l'objet de deux requêtes en référé qui ont été déposées auprès du Tribunal administratif de Poitiers. Vous avez aussi trompé le Conseil municipal car la délibération n°2022-184, relative à l'avenant n°4 approuvé lors du conseil de décembre 2022, faisait référence à une piste cyclable qui n'existait pas dans vos travaux d'aménagement. Par contre, a été créée une place de stationnement inutilisable car extrêmement dangereuse, située en plein centre du rond-point. Votre décision de travaux en l'état, Monsieur le Maire, présente des irrégularités juridiques qui la rendent illégales et surtout des risques importants pour la sécurité publique et des dommages graves pour les commerçants. Nous vous demandons de revoir votre projet et de modifier vos travaux d'aménagement.

En conclusion, pour ces trois raisons, à savoir le manque d'information, le défaut de sincérité dans les éléments budgétaires et financiers et vos méthodes autoritaires bafouant la démocratie, nous voterons contre la reconnaissance de la tenue d'un véritable débat d'orientations budgétaires.

Madame ABELIN-DRAPRON : Monsieur le Maire, Monsieur MACHON vient de nous faire une démonstration, c'est que ce qui est long n'est pas forcément bon. Vraiment. D'abord parce qu'il y a une espèce de mélange de tout. On fait des leçons de démocratie mais la base de la démocratie



c'est d'accepter un suffrage. C'est la base, en fait, c'est juste le travail de base. Moi, j'ai été élevée dans une famille où l'on vous apprend à perdre autant qu'à gagner et quand on perd, il faut accepter que, certes, le gagnant n'a pas toujours un nombre de voix... mais il en a toujours plus que celui qui perd. C'est juste la base, en fait. Donc, à un moment, la leçon de démocratie avant de donner des leçons, c'est d'accepter l'issue d'un suffrage, c'est juste la base, en fait, et de ne pas refaire l'élection à chaque conseil. On ne peut pas remettre en cause un suffrage à chaque conseil, c'est juste la base. Ça, c'est le premier point.

Deuxième point : la dette. Vous savez comment, dans cette ville, on sait comment les élus, comment Véronique CAMBON aux écoles, comment Joël TERRIEN sur les bâtiments, comment Marie-Line CHEMINADE en charge du personnel, comment le Maire, comment ils savent qu'il pleut sans sortir de la maison ? C'est-à-dire que si jamais ils ne sont pas encore sortis à sept heures et demi, comment ils savent qu'il pleut ? Ils le savent parce qu'en général...

Monsieur DRAPRON : Monsieur ROUDIER !

Madame ABELIN-DRAPRON : Vous avez tendance à couper plus les femmes, j'ai remarqué quand même.

Monsieur DRAPRON : Monsieur ROUDIER, vous avez un problème parce que vous accusez que l'on coupe arbitrairement la parole à tout le monde, vous en faites la démonstration constamment. Donc s'il vous plaît, retenez-vous, ne vous énervez pas et on vous passera la parole quand vous la demanderez. Vous voyez, vous continuez.

Madame ABELIN-DRAPRON : En fait, on sait tous quand il pleut dans cette ville, avant de sortir de chez nous, parce qu'on a 50 appels téléphoniques, parce qu'il s'est mis à pleuvoir dans une salle d'école, parce qu'il s'est mis à pleuvoir dans un gymnase, à la Maison des Jeunes de Boiffiers Bellevue, à la Maison de Bellevue, à la Maison de quartier de Saint-Sorlin, au Grand Coudret. Je ne ferai pas toute la liste de la litanie de là où il pleut quand il pleut. Mais je peux vous assurer que s'il y a bien une dette cachée, c'est celle-là. C'est l'état de nos gymnases, c'est l'état de nos écoles, c'est l'état de notre voirie, c'est l'état de nos trottoirs. C'est la vraie dette, en fait, c'est la vraie dette ! Et ça, vous pouvez dire ce que vous voulez, les Saintais, ils la voient celle-là, ils la voient ! Et on peut dire : « on investit, on diminue l'investissement pour réduire la voilure », mais vous savez, Monsieur MAUDOUX, en fait, quand on est dans un certain nombre de pièces dans les écoles, si on n'avait pas commencé par-là, par investir, notre argent partirait comment ? Il partirait dans l'air ? Parce qu'il y a tellement de trous dans les toitures, dans les murs, dans les huisseries que ce n'est pas de l'argent bien placé, en fait, de ne pas investir parce que ça part dans l'énergie aujourd'hui. Et s'il y a bien une chose qui est chère en ce moment, et les Saintais ne sont pas dupes, ils savent que s'il y a bien une chose qui est chère en ce moment, c'est d'avoir des passoires thermiques, en fait. Donc, si on n'investit pas demain dans nos écoles, si on réduit la voilure encore plus que ça, l'argent, on ne l'économisera pas vraiment puisqu'il partira dans l'air. Il partira dans nos réseaux électriques qui ne sont pas performants. Aujourd'hui, quand Joël TERRIEN suit les chantiers de l'éclairage public, c'est aussi pour ça. On peut donc se dire on réduit la voilure et donc on n'investit pas, mais ce n'est pas une bonne gestion en réalité.

Et puis alors, le dernier point : je vous invite tous à la prudence sur ce qui est dit dans cette assemblée comme ailleurs. Il y a une chose qui s'appelle la diffamation. Et là, franchement, il y a des moments où on frôle la diffamation. Donc je vous invite vraiment à la plus grande prudence parce que moi, personnellement, je n'hésiterai pas, je n'hésiterai pas à faire respecter ce que je crois droit. On fait très attention, les uns et les autres notamment, et cette équipe est exemplaire de ce point de vue-là — et je parle de l'équipe, je ne parle pas du Maire — sur les frais de déplacement, notamment, ce qui n'a pas toujours été le cas dans cette maison. Je pense que si l'on fait autant attention à tout, c'est justement pour montrer aux Saintais que l'on fait attention



à tout, et ce n'est pas pour s'entendre reprocher des choses qui ne sont, ni justes, ni exactes.

Monsieur CALLAUD : Monsieur MACHON, Vous dites : « je ne voterai pas, je voterai contre le fait que le débat d'orientations budgétaires se soit tenu ». Mais je suis désolé, je vous ai entendu, j'ai entendu Pierre MAUDOUX, j'ai entendu Renée BENCHIMOL, j'ai entendu tout le monde et vous allez voter contre le fait que le débat d'orientations budgétaires se soit tenu ! Moi, je veux bien, mais comme Saint-Thomas d'Aquin je ne crois que ce que je vois.

Et puis je suis content ce soir, je suis enfin content. Vraiment, Monsieur MACHON, merci — vous avez bien enregistré tout ce que Monsieur MACHON a dit — vous avez dit : « Oui, c'est vrai, on n'a pas investi pendant notre mandat. Si, vous avez dit : « C'est vrai qu'on n'a pas investi » et vous vous êtes empressé de dire : « Mais on n'avait pas les moyens » ! Mais le problème c'est que je vous ai passé un tableau il y a un an pratiquement, il est encore dans nos archives, montrant que les villes de même strate investissaient à hauteur de 7 millions, sauf Saintes.

Et puis, je vous trouve formidable, Monsieur MACHON, vous êtes en train de nous dire : « Mais Monsieur le Maire, baissez les taux d'imposition ». Je ne sais pas, vous l'avez fait vous ? Ah oui, vous ne pouviez pas. Mais vous vous rendez compte de ce que l'on se prend en ce moment : l'augmentation du point d'indice, l'inflation sur le gaz...

Monsieur DRAPRON : S'il vous plaît, Monsieur MACHON !

Monsieur CALLAUD : Alors, je suis content mais je ne suis pas content de voir que vous nous reprochez ce que vous n'avez pas pu faire. Evidemment que l'on ne baisse pas les taux d'imposition, personne en ce moment ne baisse les taux d'imposition, c'est impossible ! On a du mal à boucler les budgets, c'est clair qu'on ne le fera pas ! Mais en revanche, vous devriez tous savoir que les bases d'imposition, on n'en a pas la maîtrise, c'est une évidence.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Merci, Monsieur le Maire. J'aurais voulu vous jeter des fleurs, puisque vous avez reçu des flèches et des pics, mais je vais avoir du mal. Je voudrais quand même vous poser trois questions et j'espère que je vais avoir des réponses sur ces questions. Vous avez présenté le projet de débat d'orientations budgétaires en disant qu'il était très largement appuyé sur l'Action Cœur de Ville. Nous étions, à l'arrivée de votre mandat, le dernier de la Région en matière de ces dossiers. Je voudrais donc savoir à quel rang nous sommes maintenant, combien il y a de dossiers en cours et quelles sommes sont attendues ?

Monsieur DRAPRON : Je peux vous répondre très vite : 1 dossier avant notre arrivée, là 40 - 5 millions d'euros.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Bon, c'est un net progrès.

Monsieur DRAPRON : Là, vous pouvez me jeter des fleurs.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Ah oui, là je fais des progrès !

Monsieur DRAPRON : Merci, je prends le bouquet.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Deuxième question, je n'ai que trois questions, ne vous alarmez pas, cela ne va pas être très long. Sur le plan des cessions immobilières pour avoir de l'argent, quand j'étais déjà sur le banc de l'opposition — Madame Abelin a raison, quand on est sur l'opposition, on est sur l'opposition — je trouvais que beaucoup de richesses immobilières de la ville avaient été vendues, et j'avais voté contre, parce que c'est le patrimoine des Saintais. Et là,



vous dites que vous allez vendre aussi et je voudrais savoir ce que vous allez vendre. Parce que si vous vendez, par exemple, le musée de l'échevinage, ce serait quand même dommage, si vous vendez des atouts qui sont des atouts de la ville, ce serait quand même dommage. Quel est le programme immobilier que vous allez mettre en vente ? En gros, comment allez-vous vendre des bijoux de famille ? Qu'est-ce que cela va rapporter ? Et c'est prévu à quelle échéance ?

Monsieur DRAPRON : En fait, nous vendons surtout du terrain, qui nous est demandé. Mais vous savez, en d'autres temps j'ai souvenir comme vous qu'il a été vendu des bâtiments des gendarmes de l'autoroute pour combler un déficit de budget qui avait permis une recette de 2 millions à l'époque. Vous savez, ce sont les gens qui construisent bien leur budget, qui ne font pas d'erreur. Il a fallu vendre la caserne de gendarmerie à la SEMIS pour que la Ville puisse s'équilibrer avec 2 millions de recettes. On n'en est pas là, là on vend une maison Pinault qui est de 120 000 euros. En fait, vous savez, on anticipe déjà ce que ce que nous demande l'Etat, c'est-à-dire la non-artificialisation des terres et la concentration des constructions là où c'est possible.

Nous avons deux politiques. La première, c'était d'acheter beaucoup de terrains, comme le faisait Charlotte, elle vous l'a souvent présenté, pour faire des corridors écologiques. Il y a des endroits où il y a déjà beaucoup de constructions, il y a des terrains qui sont encore vierges de construction, qui permettent de faire ces constructions, ce sont ces terrains-là que nous vendons. Nous n'allons pas rentrer des sommes folles, mais nous allons nous dessaisir de bâtiments comme la maison Pinault qui est fermée depuis des années. Ce n'est pas de la bonne gestion que de garder ce bien, ce bijou de famille si vous voulez, parce que c'est un bijou qui est un peu fané quand même. Il vaut donc mieux vendre ce bijou de famille, en récupérer une somme qui permet de faire des investissements, là nous pouvons les faire.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Merci, Monsieur le Maire. Je rebondis sur le fait que vous disiez qu'il ne faut pas artificialiser les sols et sur ce point-là j'espère que vous n'achèterez pas un terrain de foot artificiel parce que cela artificialise les sols. Et toutes les études médicales montrent que cela empoisonne aussi les joueurs quand ils tombent dessus parce que c'est toxique.

Monsieur DRAPRON : Madame BENCHIMOL, je vais vous demander une chose. Quand vous me réclamez des installations pour le foot dans les édifices, allez leur expliquer.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Oui, c'est pour cela que je le dis publiquement !

Monsieur DRAPRON : Madame BENCHIMOL, je vous demande de le faire parce que le club de Saintes nous demande un terrain synthétique. Donc je vous en prie, allez leur expliquer que ce n'est pas possible.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Il faut leur dire qu'il faut un terrain en herbe, ce sera bon pour leur santé et bon pour l'écologie !

Monsieur DRAPRON : Vous me reprochez dans le magazine que je ne m'occupe pas du foot. Je vais dans le sens de leur demande. Et encore, il n'est pas fait parce que j'ai dit que je ne le ferai qu'à condition que nous ayons les subventions qui puissent le faire.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Plantez de l'herbe, ce ne sera pas artificiel !

Monsieur DRAPRON : Merci bien d'aller leur dire, je vous mets un défi.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Troisième question, et j'arrive à la fin de mes questions. La Palu, les bords de la Charente et la Maison de la Nature, comme c'était dans mon programme,



évidemment je ne vais pas vous critiquer sur ce projet. Par contre, j'ai quand même à nouveau une question sur la dépollution. Ça ne sert à rien de rajouter une couche de terre de 50 centimètres et un peu d'herbe, cela n'enlève pas les métaux lourds, les toxiques et tous les déchets qu'il y a sous La Palu. Donc je prie, j'espère, je plaide pour qu'à un moment donné vous engagiez, même si ça prend beaucoup de temps, même si vous mettez deux mandats ou trois mandats ou plus encore.

Monsieur DRAPRON : Non, ce sera trop.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Je plaide pour que l'on commence à dépolluer cette zone. Elle est tellement toxique que l'on ne peut pas y faire d'aires de jeu ou d'aires de loisirs et c'est quand même dommage. On peut la faire, effectivement, du côté du camping ou du côté du Port La Rousselle, là nous avons des terrains où nous pourrions faire quelque chose. Mais il faut quand même un jour se lancer dans cette dépollution, même si l'on commence par un petit bout et par une petite quantité, c'est mieux que de ne rien faire. Ma question, c'est : quand est-ce que vous lancez le plan de dépollution de La Palu ? Et je rappelle que Monsieur CATROU a eu parfaitement raison, la gestion de l'eau reste une question de santé publique qui ne sera pas résolue par des prélèvements déraisonnables. D'autant que nous avons eu 30 jours de non-pluie et que là, le peu de pluie que nous avons depuis quelques jours est insuffisant. Ma troisième question est donc sur La Palu.

Monsieur DRAPRON : La Palu, nous avançons, parce que nous allons réaliser cette maison, là encore avec l'aide du Département, de la Région et de tous les autres. Et pour ne pas créer plus de pollution, il ne faut déjà pas toucher au site et le préserver, il faut commencer par ce qui est réalisable. Parce que vous me demandez de faire des économies, réduire la voilure, mais si nous commençons ce chantier-là, Madame BENCHIMOL, nous arrêtons tout. Il y a donc des solutions, elles ne sont pas parfaites, sauf que les experts et les scientifiques nous disent que la nature a souvent tendance à reprendre sa place. Et ce site qui est naturel est aujourd'hui un ENS, ce qui n'était pas le cas avant, qui a fait aussi l'objet d'une récompense pour la ville dont nous vous avons parlé, parce que nous n'avons pas été récompensé par l'OFB juste pour nous faire plaisir, c'est pour tout ce que nous avons mis en place depuis le début de ce mandat sur la biodiversité. La Palu est un endroit important sur lequel nous avons remis des choses qui n'existaient plus, comme le pâturage. Nous avons fait beaucoup d'expertises, il y a des écologues qui ont travaillé, nous avons fait du ramassage, du peignage de graines pour récupérer nos graines. Vous pouvez nous faire confiance, au moins vous Madame BENCHIMOL, j'espère que vous nous donnez un peu de crédit sur notre façon de gérer le développement durable et la biodiversité. Parce que si vous ne le faites pas, je ne crois plus aux saints écologistes.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Je n'ai jamais prétendu être une sainte et encore moins être une spécialiste. Je dis juste que quand c'est pollué, à un moment donné il faut dépolluer.

Monsieur DRAPRON : Quand c'est possible.

Monsieur Dietz et après c'est Joël qui conclura.

Monsieur DIETZ : Ce n'est pas toujours facile de passer à la fin, je barrais au fur et à mesure. Je cautionne néanmoins les propos de Pierre MAUDOUX et j'en appelle à votre responsabilité, mais j'y reviendrai. Monsieur CALLAUD, mon cher Philippe, je crois que si vous n'existiez pas il faudrait vous inventer. Vous, tu, selon les circonstances, le vouvoiement est de circonstance et le tutoiement est amical, tu le sais. Ton enthousiasme, ton optimiste fait plaisir à voir, mais je ne suis pas sûr qu'il soit tout à fait contagieux. Je ne sais pas si tu as voulu le restaurer ou le rénover, cet enthousiasme, mais en tout cas tu nous l'as partagé.



Alors, il s'avère — je vais ramener cela très égoïstement et très rapidement à ma petite personne — que je suis le seul rescapé de la majorité de Jean ROUGER dans cette assemblée. Je vous rassure, on ne va pas refaire l'histoire mais vous avez évoqué un point qui me paraît très important et je m'adresse plus spécifiquement — aucune condescendance de ma part — aux jeunes élus, non pas par l'âge mais par la maturité dans le mandat. Ceux qui ne sont élus que depuis deux ans et demi et qui découvrent les vicissitudes d'un mandat d'élus et toute cette frustration qui existe entre la volonté de faire les choses et de ne pas pouvoir les faire, entre la réalité et les rêves. Et en 2010, on se retrouve dans une situation catastrophique, la Ville risque d'être sous l'effet ciseau au niveau de la fiscalité et presque même à être mise sous tutelle si l'on ne prenait pas une décision ô combien impopulaire, à savoir augmenter les impôts. Je crois qu'il n'y a rien de plus impopulaire pour un Maire que d'augmenter les impôts. Il y a le plan de circulation aussi qui est très impopulaire parce que l'Homo sapiens ne descend plus de l'arbre mais de sa voiture et il n'aime pas être dérangé dans ses habitudes.

Mais ROUGER, il n'avait pas peur d'être impopulaire et d'ailleurs il en a payé les frais. Cela ne lui posait pas de problème d'enlever les voitures le long des quais, sur la place Bassompierre et d'ailleurs qui les remettrait maintenant ? Et s'il y avait des voitures sur la place Bassompierre, il n'y aurait pas la belle roue que l'on voit en ce moment. L'augmentation des impôts a donc été un moment très important, parce que cela ne s'est pas fait comme ça d'un claquement de doigts, vous vous doutez bien de toutes les discussions que nous avons pu avoir, des soirées que vous connaissez dans cette salle là-haut où nous discutions. Je faisais mes premiers pas dans la politique locale et je pense que nous avons pris une décision qui a été plus qu'impopulaire, c'est-à-dire que nous avons uniquement taxé sur les impôts fonciers. Très influencés par quelques communistes qui étaient encore vivants et qui disaient que, finalement, les propriétaires étaient très riches et qu'il fallait donc taxer les impôts fonciers. Donc 17 %, vous me l'avez assez reproché : « Monsieur 17 % », Monsieur CALLAUD ne s'est pas privé pendant la campagne municipale et cela a même été écrit, distribué dans les boîtes aux lettres. Mais bon, comme ça, c'est dit.

Mais 17 %, cela a permis d'avoir une épargne nette. Et cette épargne nette, depuis 2010 vous en avez tous et tant mieux pour la ville, profitez, et vous avez pu emprunter et investir. Et le PRU, l'ANRU — je vais vite et j'arrêterai là — ce sont 80 millions d'euros qui ont été investis dans l'économie locale, 80 millions d'euros. Alors, 30 millions d'euros — merci Monsieur BORLOO, l'Etat — ce sont les bailleurs sociaux, PHLM, SEMIS, et ce sont 20 millions environ les Saintais et nos impôts. Et ça, c'est un vrai projet structurant. Je vais envoyer quelques flèches : c'est un peu plus structurant qu'un rond-point ou qu'une piste d'athlétisme, mais c'est un projet qui a impacté la vie de centaines et de centaines de Saintais.

A partir de là — je m'adresse plus particulièrement aux jeunes élus, nous sommes là depuis deux ans et demi — tout ce que vous pourriez éventuellement réaliser sans cette épargne nette, parce que l'épargne nette ce n'est pas une chaussette, c'est une capacité d'emprunt, nous n'en serions peut-être pas là pour notre ville. Mais là, vous allez être face à une situation où vous pouvez réguler cette situation. Et vous pouvez vous dire : « L'Etat nous impose les 7,1 % mais nous pouvons baisser, non pas les bases, on n'a pas le droit, mais on peut baisser les taux.

Lorsque l'on dit cela, c'est de la démagogie, c'est facile de dire cela, mais parmi tous ceux qui ont critiqué les 17 % de Monsieur ROUGER, personne ne les a baissés, personne dans cette salle. Aujourd'hui, vous avez l'occasion de le faire, vous pouvez le faire, cela peut être un moment historique. Mais alors effectivement — j'anticipe ce que vous allez dire et à juste titre — quid des investissements, quid de ce que l'on peut faire, etc. ? On est bien d'accord. Je suis d'accord, l'édito était vindicatif, je ne cherche aucune excuse mais des explications, l'édito a été écrit avant que nous soyons au courant de ces 7,1 %, je vous promets que c'est vrai. Et nous en avons beaucoup discuté entre nous, lors de ces réunions nous nous sommes dit : « Mon Dieu, 7,1 %, mais que peuvent-ils faire ? ». Cette décision-là, tous les élus l'ont. Et au moment où il a fallu lever pour les



17 %, je me suis dit : « Là — je pensais très égoïstement à ma petite personne — ça va faire 20 euros d'impôts en plus par mois, j'ai la chance de faire partie de ceux qui ne sont pas à 20 euros près ». Je me suis donc dit : « On va taxer ceux du centre-ville pour pouvoir faire des travaux dans les quartiers dits populaires ». Mais bon, c'est fait, c'est fait et nous continuons à bénéficier de cette fiscalité.

Je trouve que si vous aviez le courage de prendre cette décision. Je ne sais pas si vous en seriez grandis mais ce serait une marque très profonde envers les Saintais pour dire : « Certains l'ont augmenté, l'Etat nous l'impose mais nous on régule cela ». Je lance cela et c'est plus facile quand on se retrouve dans l'opposition. Mais vous avez eu l'honnêteté de dire que vous aviez voté contre l'augmentation des 17 % et je le reconnais.

Je vais revenir sur deux points qui vont presque paraître des points de détail par rapport à l'enjeu de ce débat. Monsieur CALLAUD, vous avez parlé du Fonds vert, je vous cite, vous allez « le capter », très bien, parfait. Mais je pense qu'il y a une grosse coquille parce que vous parlez dans le chapitre 2.2.1. : « Vers la transition énergétique, écologique, d'amélioration du cadre de vie, friches et mise en place de zones à faibles émissions, ZEF ». La ville de Saintes ne peut pas appliquer de ZEF, actuellement il n'y a rien. On ne peut pas l'appliquer parce que, pour l'instant, il y a 11 villes en France, des grosses agglomérations comme Paris. Il y en aurait à peu près 43 ou 45, à vérifier, avant 2025, mais nous avec 25 000 habitants nous ne pouvons pas mettre cela en place. Je pense donc qu'il y a une coquille à ce point-là. Là, vous allez répondre.

Dans le cadre de l'Action Cœur de ville, mais qui est devenue ORT maintenant, Opération de Revalorisation du Territoire de Saintes dans sa consommation des crédits, etc., quel est l'avancement et est-il possible d'avoir un point sur la situation ? Je crois que vous l'avez dit, 40 dossiers et 5 millions d'euros de subventions. Vous avez pris le dossier en cours, vous l'améliorez, c'est très bien.

Monsieur DRAPRON : Je vous garantis qu'il n'était vraiment pas bien engagé. J'ai des souvenirs de cette belle réunion avec la Préfète de Région, nous n'avons pas passé un bon moment. J'étais à côté de mon collègue de Rochefort qui était quand même plus à l'aise.

Monsieur DIETZ : Oui, c'était pour le signaler.

Je cite la page mais je ne comprends pas la dépense de 4 % pour le SDIS, vous allez m'éclairer.

Monsieur DRAPRON : Mais le SDIS, on le paye tous les ans et cela nous coûte 1,5 million d'euros la plaisanterie.

Monsieur DIETZ : D'accord, la ville doit donc participer au SDIS.

Monsieur DRAPRON : Oui, toutes les villes participent, le Département à la plus grosse charge, mais toutes les villes cotisent et toutes les villes subissent les augmentations.

Monsieur DIETZ : Très bien.

Et pour l'aménagement de La Palu, très cher à nos Verts : base de loisirs, parcours piéton, création d'une maison de la nature, une question plus technique : pourquoi ne pas passer cette maison de la nature sous un budget annexe ?

Monsieur CALLAUD : La maison de la nature va être financée essentiellement par le Département.

Monsieur DIETZ : Entièrement, 100 % ?



Monsieur CALLAUD : Non, essentiellement.

Monsieur DIETZ : Oui, il va donc y avoir des frais d'investissement, puis après de fonctionnement. Et après, un budget annexe on peut l'équilibrer par le fonctionnement.

Monsieur DRAPRON : Oui, mais ce n'est pas d'une grande utilité.

Monsieur DIETZ : Je vous le dis, j'arrive dans le détail.

Et puis un dernier point pour faire un clin d'œil à Monsieur CATROU, parce qu'il nous en fait beaucoup, ce n'est pas une flèche.

Monsieur DRAPRON : Ah bravo ! Vous l'avez noté dans le PV ?

Monsieur DIETZ : Ce n'est pas une flèche que je lance à Monsieur CATROU, je finis ma phrase.

Monsieur DRAPRON : Monsieur Dietz, je propose qu'il n'y ait pas de virgule entre les deux dans le PV.

Monsieur DIETZ : Je finis ma phrase, je vous présente platement mes excuses. On fait de grands chapeaux nationaux et justement c'était un clin d'œil et une petite flèche, Monsieur CATROU est spécialiste en la matière. Mais bon, votre DOB, sur 40 pages, il y en a 16 de chapeaux nationaux, 40 % de la présentation ce sont des chapeaux nationaux.

Monsieur DRAPRON : J'ai dit qu'après on clôturait, parce qu'il est déjà 21 h 17, on est au 5^{ème} point, je pense que tout le monde s'est exprimé.

Monsieur DIETZ : Oui, on est d'accord, mais le DOB c'est toujours long. Je ne sais pas si vous en avez la possibilité, mais si en 2024 vous pouviez faire une soirée uniquement consacrée au DOB, je pense que ce serait bien.

Monsieur DRAPRON : Oui mais là ça fait beaucoup. Madame BENCHIMOL, je pense que vous avez eu la parole.

Je vais juste vous répondre sur un point, Monsieur DIETZ. J'ai évoqué tout à l'heure — et vous avez raison de le dire — les 17 % d'augmentation, mais j'ai dit aussi que vous aviez investi très lourdement dans la rénovation urbaine. Je crois que l'erreur à cette époque-là — et vous en avez fait le constat — a été de choisir de n'augmenter que les fonciers. Si vous aviez fait ne serait-ce que moitié-moitié, la compensation de l'habitation d'aujourd'hui pourrait peut-être nous permettre cette diminution tant espérée. Sauf que comme nous avons des impôts sur l'habitation qui étaient trop faibles, nous avons perdu de l'argent. Parce qu'avec la compensation nous avons perdu 1 million d'euros dans l'histoire, c'est une compensation 2017. Si les impôts habitation avaient été plus hauts, cela nous aurait permis de pouvoir avoir une marge financière plus importante. A l'époque, vous ne pouviez pas le savoir, on est bien d'accord. C'est pour cela que j'ai dit « une erreur », je n'ai pas dit « une faute ». Sauf que s'il avait été fait le choix de faire moitié-moitié, la situation, de ce point de vue de l'imposition, aurait été tout à fait différente. Mais je le redis, et je vous l'ai dit, il y avait un gros investissement dont tout le monde se glorifie aujourd'hui, vous l'avez dit, parce que cette rénovation urbaine était importante et a été un succès pour toutes celles et ceux qui y habitent.

Monsieur DIETZ : Et pour rendre à César ce qui est à César et j'arrêterai là, cela a été voté par Madame SCHMITT, réalisé par Monsieur ROUGER, terminé par Monsieur MACHON qui, intelligemment, a invité les deux autres maires à l'inauguration pour finir ce projet ; c'est une vraie



continuité.

Monsieur DRAPRON : Nous finissons par Joël. Non, c'est bon, tout le monde a parlé, nous finissons par Joël.

Monsieur TERRIEN : Merci. Bonsoir tout le monde, puisque je prends la parole pour la première fois. Monsieur DIETZ nous a dit qu'il fallait laisser la parole aux jeunes, je me permets donc de la prendre.

Sur les délégations, je crois que je suis l'un de ceux qui pèsent le plus lourd a priori, et c'est ce que l'on me répète régulièrement quand on est ensemble. Pour rassurer, je ne sais pas si je vais rassurer, mais pour répondre un petit peu à Monsieur MAUDOUX qui nous disait qu'il faut faire des économies et être moins ambitieux. Je peux vous dire qu'avec toutes les équipes qui sont là nous sommes en train de travailler sérieusement pour réduire la voilure sur beaucoup de sujets. Et cela nous fait mal parce que quand vous voyez les trottoirs, à chaque fois que nous sommes dans une réunion de quartier où les gens nous disent : « Mais ce n'est pas possible, il faut faire quelque chose ». Eh bien, nous allons être obligés de réduire la voilure et cela ne nous amuse pas, je peux vous dire. Ne croyez donc pas que nous partons un peu la fleur au fusil sans trop nous soucier de joindre les deux bouts, comme on dit de façon un peu simpliste, mais il y a vraiment des efforts qui sont faits. Et je peux vous dire que là, nous sommes en train de nous prendre la tête, de nous faire des nœuds au cerveau pour pouvoir réduire la voilure, parce que justement on nous le demande de réduire. Ne croyez pas que nous prenons cela à la légère et que nous le faisons sans trop nous soucier de cela. Je peux vous le dire, je suis bien placé dans les délégations que j'ai pour voir là où il faut faire des efforts. Nous essayons de privilégier là où nous avons des aides financières, notamment sur la voirie, là où nous avons eu des aides pour les inondations ou des choses comme cela, nous faisons plutôt en premier ces dossiers-là puisque nous savons que nous allons être aidés. Cela va donc peser un petit peu moins lourd, mais nous avons vraiment ce souci-là, dans tous les domaines, de réduire.

Il y a des dossiers que nous aimerions bien faire avancer, Monsieur ROUDIER va nous parler de tout à l'heure de Saint-Eutrope. La crypte s'écroule et ce n'est pas nouveau, il y a longtemps qu'elle s'écroule la crypte. Mais aujourd'hui, nous avons été obligés de barriérer parce que ce n'est plus possible d'accéder par là et nous avons réduit les capacités de cérémonie à l'intérieur de Saint-Eutrope. Il faudrait la faire tout de suite, mais nous ne pouvons pas la faire tout de suite, ce n'est pas possible. Il aurait fallu la faire bien en amont, nous avons trop attendu. Il y a d'autres sujets comme cela que l'on pourrait évoquer, qui ressemblent à ça, mais il y a des urgences. Nous réduisons, nous essayons de resserrer les boulons. Ce n'est pas simple mais néanmoins nous le faisons, je peux vous le dire.

Je voulais répondre à Monsieur MACHON pour Gambetta. Sur Gambetta, Monsieur MACHON dit : « Vous n'avez pas concerté ». Vous rigolez ? Nous avons fait deux jours de permanence à Geoffroy Martel pour tous les riverains, ils ont tous reçu un courrier pour participer à la présentation du projet et nous avons donné des choix de scénarios. Et ceux qui ont été mis en place sont ceux qui ont été retenus, qui ont été proposés par les riverains. Vous n'êtes peut-être pas au courant, vous n'avez peut-être pas reçu votre courrier, je ne sais pas si vous êtes riverain, mais nous avons fait cela quand même. Nous avons rencontré les enseignants et les parents d'élèves, Véronique CAMBON et les services, pour Lemerrier, justement pour leur expliquer ce que nous faisons, il n'y a pas eu d'opposition particulière. Ensuite, vous nous dites que nous n'avons pas concerté. Nous avons rencontré — j'allais dire vos amis, je ne sais pas si ce sont vos amis — les personnes qui sont montées au créneau, justement, qui font des référés comme vous dites. Nous avons tenu compte de leurs observations, notamment, pour l'un, déplacer le kiosque qui normalement aurait dû être devant le bus et qui va être derrière, justement pour dégager sa vitrine alors que dans son métier je ne suis pas sûr qu'il y ait besoin d'avoir un stationnement juste devant pour commercer. Et puis



l'autre, nous lui avons justement concédé de laisser une place dix minutes parce qu'il nous avait convaincus qu'effectivement, pour lui, c'était important d'avoir un arrêt rapide devant chez lui. Ne dites donc pas que nous n'avons rien fait, que nous n'avons pas tenu compte des observations qui nous ont été faites. Et depuis le début, notre souci sur ce quartier-là, c'est justement de faciliter la rotation des véhicules, contrairement à ce qui avait été fait avant, pour que les commerces puissent en bénéficier, que les véhicules puissent tourner et que les places ne soient pas toujours occupées et bloquées. Ne nous dites pas que nous n'avons pas tenu compte de tout cela, nous avons tenu compte de tout cela.

Il y a des velléités d'essayer de casser le projet. Il y a aussi le fait que c'est pour les accès PMR, vous le savez bien puisque c'est vous et la CDA qui êtes à l'origine de la mise aux normes PMR, et que le déplacement des quais bus était prévu depuis ce temps-là. En même temps que nous faisons ce que je viens de dire, nous améliorons nettement le quartier en essayant, avec Charlotte, de mettre un petit peu de verdure, de désimperméabiliser les sols. De faire tout un tas d'éléments qui vont justement donner un air un peu plus sympathique à ce quartier, parce que c'est un cul-de-sac où il ne se passait plus rien ou plus grand-chose et nous voulons justement qu'il s'y passe des choses et que ça bouge à nouveau.

Je veux bien que vous nous accusiez de tous les maux sur le sujet, je pense que ce que nous sommes en train de faire c'est sérieux, cela tient la route, cela a été travaillé par les services de façon très assidue. Nous avons bien pesé les choses avant de le faire. Je veux bien mais c'est un peu facile, c'est vraiment de la politique politicienne.

Et puis je vais finir par une petite chose parce que ça me démange. Vous dites : « Nous avons mis en place Action Cœur de ville » mais vous n'avez fait que le mettre en place, vous ne l'avez pas exploité, vous n'avez rien fait. Oui, bien sûr, c'est beaucoup.

Monsieur MACHON : Juste un mot, Monsieur le Maire.

Monsieur DRAPRON : Non, stop ! C'est moi qui dirige, c'est Madame CAMBON.

Monsieur MACHON : Pourquoi y a-t-il une pétition de 400 signatures ?

Monsieur DRAPRON : Monsieur MACHON, respectez le règlement de cette assemblée que vous avez voté ! C'est bon, Joël. Et quand on parle de démocratie, il faut se l'appliquer !

Monsieur MACHON : Monsieur le Maire, respectez la démocratie, je réponds en une demi-minute à Monsieur TERRIEN, cela s'appelle du débat.

Monsieur DRAPRON : Monsieur MACHON, vous avez été à ma place. Vous savez que c'est moi qui ai la police. La démocratie commence par le respect du vote des citoyens, respectez cela après nous discuterons.

Madame CAMBON : Bonsoir à tous. Merci. Evidemment, en tant que jeune élue, je suis très contente de prendre la parole. Je vais peut-être me repositionner un petit peu plus en hauteur, parce qu'il me semble que d'une manière générale, un débat c'est plus amener des arguments que des accusations. Et des accusations, j'en ai entendu beaucoup.

Deuxième constat : Monsieur DIETZ, vous nous parlez peut-être d'avoir le courage de diminuer une imposition. Je ne sais pas si c'est du courage, en tout cas cela pourrait être considéré comme de l'irresponsabilité, je pense. Parce que nous sommes tous très responsables autour de cette table, nous sommes vraiment très engagés autour des demandes de tout ce que nous entendons, aussi bien en réunion de quartier que Monsieur le Maire lors de ses permanences. Je ne sais donc



pas s'il faut avoir le courage ou l'irresponsabilité. C'est tout ce que je veux dire.
Merci.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 017-211704150-20230405-2023_22-DE



Monsieur DRAPRON : Merci, Véronique. Je répète : l'engagement qui vous est demandé est de prendre acte que nous avons eu ce débat. J'imagine donc, vu que cela fait plus d'une heure et demie que nous sommes dessus, que nous avons quand même débattu. Je mets aux voix le fait que nous ayons pris acte de cet échange.

2023-7. ADOPTION DU REGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER – M57

Par délibération n°2022-87 du 7 juillet 2022, le Conseil Municipal :

- *A fait le choix de passer à la norme comptable M57 à compter du 1er janvier 2023. Pour mémoire, cette norme sera applicable obligatoirement à toutes les collectivités au 1er janvier 2024.*
- *A autorisé, à compter de cette date, les mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.*

Par délibération n°2022-114 du 6 octobre 2022, le Conseil Municipal a délibéré sur les modalités d'amortissement des biens (durées par catégorie d'immobilisation, pour les biens de faible valeur d'un montant inférieur à 600 € ttc, sur la règle de l'amortissement linéaire avec application du prorata temporis). Par ailleurs, dans l'optique du passage à la M57, il a également été procédé à l'apurement de biens de faible valeur et des biens obsolètes amortis sur le Budget Principal (délibérations n°2022-115 du 6 octobre 2022 et 2022-141 du 15 décembre 2022), ainsi qu'à la régularisation d'opérations d'amortissements sur exercices antérieurs (délibération n°2022-143 du 15 décembre 2022).

Maintenant, afin de parfaire la procédure de mise en œuvre de l'instruction budgétaire et comptable M57, il est nécessaire d'adopter d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF). Celui-ci doit avoir été adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, soit, au plus tard, lors de la séance qui précède celle du vote du premier budget primitif relevant de cette nomenclature.

Valable pour la durée de la mandature, le RBF est de forme libre, mais doit obligatoirement prévoir :

- *Les modalités de gestion des autorisations de programme (AP), des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) y afférents,*
- *Les règles de caducité et d'annulation des AP et des AE,*
- *Les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels en cours d'exercice.*

De manière facultative, l'article L.5217-10-8 du CGCT précise que le RBF peut également prévoir les modalités de report de crédits de paiement afférents à une autorisation de programme.

Ce RBF est aussi l'occasion de préciser, en l'adaptant au contexte de la Ville :

- *Les procédures budgétaires de la collectivité, les faire connaître avec exactitude et se donner pour objectif de les suivre le plus précisément possible : principes généraux portant sur le budget et l'exécution budgétaire, modalités de gestion des dépenses et recettes, et opérations spécifiques (dont la clôture d'exercice et la gestion patrimoniale),*
- *Un référentiel commun et une culture de gestion que les directions et les services de la collectivité se sont appropriés,*
- *Les normes et le respect du principe de permanence des méthodes.*

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5217-10-8, applicable aux métropoles et à toute collectivité ayant fait le choix de la nomenclature M57, relatif au règlement budgétaire et financier,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération n°2022-87 du Conseil municipal du 7 juillet 2022 portant mise en œuvre du droit d'option du Plan Comptable M57 au 1^{er} janvier 2023,



Vu l'avis favorable du Comptable public du Service de Gestion Comptable de Saint-Jean d'Angély, en date du 4 mai 2022, pour l'application de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023,

Considérant la nécessité d'un Règlement Budgétaire et Financier pour la mise en œuvre de la nomenclature M57,

Après consultation de la Commission « Ressources » en date du jeudi 9 février 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation du Règlement Budgétaire et Financier (RBF) joint en annexe.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette proposition.

Pour l'adoption : 34

Contre l'adoption : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Monsieur CALLAUD : Je vais aller très vite puisque nous en parlons depuis le mois de juillet. En effet, au conseil municipal du 7 juillet, nous avons collectivement fait le choix de passer à la norme 57 à compter du 1^{er} janvier 2023. Je vous rappelle que cette norme, même si nous ne l'avions pas décidée, était applicable de droit à compter du 1^{er} janvier 2024. Là, nous votons la norme, si vous voulez. C'est l'équivalent en comptabilité du plan comptable, c'est tout, c'est la normalisation des écritures.

Le 6 octobre, vous vous souvenez que nous avons voté un certain nombre de délibérations : les modalités d'amortissement, l'apurement des biens de faible valeur, tout cela pour préparer la M 57. Et il est impératif que nous la votions ce soir car en avril ce sera le vote du budget et nous avons l'obligation de voter cette norme comptable avant de voter le budget.

Monsieur DRAPRON : Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix l'adoption du règlement budgétaire financier M 57.

(Il est procédé au vote.)

2023-8. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SOCLE COMMUN DE COMPETENCES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CHARENTE-MARITIME (2023-2025)

Synthèse :

Les missions et compétences des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sont définies par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée notamment par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012. Cette dernière offre la possibilité de renforcer les liens institutionnels entre le Centre de Gestion et les collectivités non affiliées.

La convention d'adhésion au socle commun de compétences entre le Centre de Gestion de la Charente-Maritime et la Mairie de Saintes est arrivée à son terme le 31 décembre 2022 et il apparaît nécessaire de la renouveler pour 2 ans afin de poursuivre cette collaboration.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique, et notamment ses articles L.452-26, L.452-28 et L.452-39,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée, et notamment son article 23,

Vu la loi 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation, modifiée, et notamment son article



48,

Vu la loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

et notamment son article 113,

Vu le décret 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux (en formation restreinte et plénière), aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime retraite des fonctionnaires affiliés à la CNRACL,

Vu la délibération n°2020-91 du Conseil municipal du 17 septembre 2020 relative au renouvellement de la convention d'adhésion au socle commun de compétences du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2020,

Considérant que la convention précitée est arrivée à son terme le 31 décembre 2022,

Considérant qu'il convient de renouveler cette convention afin de poursuivre la collaboration avec le Centre de Gestion et donc de lui confier le secrétariat des conseils médicaux (formation restreinte et plénière), l'avis consultatif dans le cadre de la procédure de recours administratifs devant les juridictions administratives, l'assistance juridique statutaire, l'assistance au recrutement et l'accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine mais aussi l'assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite,

Considérant que le projet de convention définit les compétences assurées par le Centre de Gestion ainsi que les modalités administratives et financières d'adhésion de la Ville de Saintes aux missions susvisées,

Considérant l'enveloppe budgétaire disponible pour le budget principal 2023 - chapitre 012 - fonction 020- article 6478,

Après l'avis du Comité Social Territorial en date du mardi 21 février 2023,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 9 février 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation des termes du projet de convention, ci-joint, portant renouvellement de la convention d'adhésion au socle commun de compétences du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime,

- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, pour signer la convention, ci-jointe, portant renouvellement, pour 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2023, de l'adhésion au socle commun de compétences du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 32

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Madame CHEMINADE : Nous avons besoin du Centre de gestion 17 pour les compétences suivantes pour nos agents de la collectivité, de la Ville et du CCAS :

- Assurer le secrétariat du conseil médical ;
- Avoir une assistance juridique statutaire, y compris pour la fonction de référent déontologue ;
- Une assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine ;
- Une assistance à la fiabilisation des comptes de droit en matière de retraite de nos agents, toujours ;
- Et la désignation d'un référent laïcité.



Par ailleurs, le Centre de gestion de la Charente-Maritime nous produit des rapports réguliers, notamment le rapport égalité hommes-femmes que nous avons regardé tout à l'heure.

Ce contrat, nous le faisons pour 3 ans, 2023-2025. En termes de conditions financières pour l'année 2023, pour la Ville le coût est de 14 184 euros, et pour le CCAS 6 624 euros. En fait, c'est un pourcentage de la masse salariale des rémunérations versées sur chaque collectivité.

Monsieur DRAPRON : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Je suis intéressée par ce contrat et évidemment je vais voter pour parce que c'est intéressant que la Ville adhère à cette convention. Je voudrais savoir si vous connaissez le nom du référent laïcité. La laïcité est l'une des valeurs que je défends depuis des années.

Madame CHEMINADE : Nous vous le communiquerons.

Monsieur DRAPRON : Promis, avec les autres promis. S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix cette délibération.

(Il est procédé au vote.)

2023-9. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL DE LA VILLE AU PROFIT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTES – ANNEE 2023

Synthèse :

La mise à disposition est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son cadre d'emplois ou corps d'origine, occupe un emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais qui exerce ses fonctions hors du service où il a vocation à servir.

La mise à disposition ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du fonctionnaire et doit être prévue par une convention conclue entre l'administration d'origine et l'organisme d'accueil.

Elle fait l'objet d'une information préalable de l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou de l'établissement public administratif gestionnaire.

La mise à disposition est prononcée par arrêté de l'autorité territoriale investie du pouvoir de nomination après accord de l'intéressé(e) et du ou des organismes d'accueil dans les conditions définies par la convention qui expose la nature des activités, les conditions d'emploi, les modalités du contrôle et de l'évaluation de ces activités et les modalités de remboursement.

Un besoin de développement d'actions de communication internes et externes s'est manifesté au Centre Communal d'Action Sociale de Saintes qui ne détient pas, au sein de ses effectifs, de personnel formé et doté d'expertise en la matière.

La Ville de Saintes, ayant depuis de nombreuses années du personnel en charge de la communication institutionnelle, a proposé de mettre à disposition du personnel afin de répondre à ce nouveau besoin.

Ainsi, il est proposé que la Ville de Saintes renouvelle la mise à disposition au Centre Communal d'Action Sociale d'une chargée de communication, à temps complet, afin de mettre en place et développer des actions de communications permettant de promouvoir l'établissement mais aussi le personnel y exerçant.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 codifiée dans le Code Général de la Fonction Publique portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 codifiée dans le Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 codifié dans le Code Général de la Fonction Publique relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics



administratifs locaux,

Vu le projet de convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial de la Ville de Saintes avec le Centre Communal d'Action Sociale de Saintes pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, annexé à la présente délibération,

Vu l'accord du fonctionnaire concerné,

Considérant qu'il existe un besoin de développement d'actions de communication internes et externes du Centre Communal d'Action Sociale de Saintes qui ne détient pas, au sein de ses effectifs, de personnel formé et doté d'expertise en la matière,

Considérant que la Ville de Saintes a l'opportunité de mettre à disposition du Centre Communal d'Action Sociale une chargée de communication afin de mettre en place et développer des actions de communications permettant de promouvoir l'établissement mais aussi le personnel y exerçant,

Considérant qu'il est proposé que la Ville de Saintes renouvelle la mise à disposition au Centre Communal d'Action Sociale d'une chargée de communication, à temps complet, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,

Après consultation de la Commission « Ressources » en date du jeudi 9 février 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'autorisation donnée au Maire ou à son représentant pour signer le projet de convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial de la Ville de Saintes avec le Centre Communal d'Action Sociale de Saintes pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, annexé à la présente délibération.
- Sur l'autorisation donnée au Maire ou à son représentant pour signer tous documents afférents à cette affaire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 32

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Madame CHEMINADE : C'est le renouvellement d'une convention que nous avons déjà passée précédemment pour la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial de la Ville de Saintes, exactement du service de la communication, vers le CCAS.

Monsieur DRAPRON : Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en aura pas, je mets aux voix cette délibération.

(Il est procédé au vote.)

2023-10. ATTRIBUTION DE VEHICULE DE FONCTION ET AUTORISATION DE REMISAGE A DOMICILE DE CERTAINS VEHICULES DE SERVICE - 2023

Synthèse :

*Conformément à l'article L.2123-18-1-1 Code Général des Collectivités Territoriale, il est autorisé de mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la commune lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie. Les assemblées délibérantes doivent fixer **annuellement** les conditions de mise à disposition des véhicules de service et de fonction.*

Rappel de la distinction entre ces deux modes d'attribution de véhicule :

→ **Véhicule de service avec remisage à domicile**

Cas d'une utilisation uniquement professionnelle dans le cadre du trajet domicile/travail et en journée pour l'exercice des fonctions sans utilisation à des fins personnelles.

→ **Véhicule de fonction**

Cas d'une utilisation de façon permanente et exclusive d'un agent en raison de ses fonctions dans le cadre de ses déplacements professionnels avec utilisation d'ordre privé et constituant un avantage en nature selon



la réglementation en vigueur.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-18-1-1 et suivants,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la Fonction Publique Territoriale modifiée par la loi n°99-586 du juillet 1999,

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence dans la vie publique,

Vu la circulaire DAGEMO/BCG n°97-4 du 5 mai 1997 relative aux conditions d'utilisation des véhicules de service et des véhicules personnels des agents à l'occasion du service,

Considérant que la Ville dispose d'un parc automobile dont certains véhicules sont à disposition d'agents exerçant des fonctions ou des sujétions particulières, justifiant le remisage du véhicule de service à leur domicile,

Considérant que la mise à disposition d'un véhicule aux agents de la collectivité doit être encadrée par une délibération annuelle du conseil municipal lorsque l'exercice des fonctions le justifie, sachant que le remisage fera l'objet d'arrêtés nominatifs pour chaque agent,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 9 février 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'attribution d'un véhicule de fonction au Directeur Général des Services de la Ville considérant que l'avantage en nature sera calculé sur la base d'un véhicule de location en référence aux barèmes de l'URSSAF en vigueur.
- Sur la liste des emplois ouvrant droits à un véhicule de service avec remisage à domicile :
 - Directeur Général des Services Adjoint Vie de la Cité ;
 - Directeur Général des Services Adjoint Pôle Ressources ;
 - Directeur des Services Techniques ;
 - Directeur du Cadre de Vie ;
 - Responsable du Centre Technique Municipal ;
 - Responsable de la Police Municipale ;
 - Les agents intervenant dans le cadre d'astreinte.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 32

Contre l'adoption : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Madame CHEMINADE : Une délibération récurrente également, annuelle, sur l'attribution des véhicules de fonction et autorisation de remisage à domicile de certains véhicules de service. La liste reste inchangée, vous l'avez sur vos écrans. Nous avons une voiture de fonction pour le Directeur général des services. Ensuite, nous avons des véhicules de service par directeur et responsable, ainsi que pour les agents intervenant dans le cadre des astreintes.

Monsieur DRAPRON : Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur DIETZ : Oui, en toute responsabilité je pose la question. C'est toujours très délicat, cette délibération avec les voitures de fonction et les voitures de service avec remisage, parce que cela cristallise toujours les débats au sein des services, je suppose que cela n'a pas changé depuis. La question que je pose, et je n'ai rien contre personne, mais simplement, le Directeur général des services adjoint de la vie et de la Cité, est-ce qu'il a besoin d'un véhicule de service ?



Monsieur DRAPRON : Il se déplace quand même beaucoup.

Monsieur DIETZ : Mais le week-end ?

Monsieur DRAPRON : Non, une voiture de service est remise le week-end, c'est une voiture de fonction le week-end.

Monsieur DIETZ : Ce n'est que la voiture de fonction le week-end, c'est ça ?

Monsieur DRAPRON : Oui.

Madame CHEMINADE : Il n'y a qu'une voiture de fonction, c'est celle du Directeur.

Monsieur DRAPRON : En fait, les autres, ils peuvent la remiser chez eux et repartir le lundi matin avec.

Monsieur DIETZ : « La remiser », c'est-à-dire ? Ils peuvent rentrer chez eux avec.

Monsieur DRAPRON : Ils rentrent chez eux et ils ne s'en servent pas le week-end, en tout cas pas à des fins personnelles.

Madame CHEMINADE : Sauf ceux qui sont d'astreinte.

Monsieur DRAPRON : Alors que la voiture de fonction, le fonctionnaire qui détient le véhicule paie une taxe sur ses impôts.

Monsieur DIETZ : D'accord. Et donc le véhicule de service, si je suis un fonctionnaire et que je suis de service ce week-end-là, je peux prendre la voiture au cas où je serais appelé.

Madame CHEMINADE : Exactement.

Monsieur DIETZ : D'accord.

Monsieur DRAPRON : Et nous en avons diminué le nombre. Il y avait des fonctionnaires, des directeurs qui avaient des véhicules et à notre arrivée nous en avons diminué un peu le nombre.

Merci. Je mets aux voix cette délibération.

(Il est procédé au vote.)

2023-11. FORFAIT MOBILITES DURABLES – ACTUALISATION DU DISPOSITIF

Afin d'encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables, un forfait « mobilités durables », prévu par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, a été mis en place par la Ville au profit des agents de la Ville de Saintes par la délibération n°2022-38 du Conseil municipal du 31 mars 2022.

Le versement de ce forfait a vocation à assurer la prise en charge des frais engagés par les agents au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail à l'aide d'un mode de transport alternatif et durable.

Le décret n°2022-1557 du 13 décembre 2022 est venu modifier le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale en élargissant le dispositif à d'autres modes de déplacement et en permettant son cumul avec le remboursement d'un abonnement aux transports en commun. Il s'applique aux déplacements effectués à compter du 1er janvier



2022.

Sont désormais concernés aussi bien les agents territoriaux relevant du Code général de la fonction publique que les agents recrutés sur un contrat de droit privé.

Les agents peuvent bénéficier du remboursement de tout ou partie des frais engagés au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, sous forme d'un « forfait mobilités durables » dans les cas suivants :

- *Avec leur cycle ou cycle à pédalage assisté personnel ;*
- *Ou avec leur engin de déplacement personnel motorisé (ex : trottinettes), tel que défini aux 6.14 et 6.15 de l'article R.311-1 du code de la route ;*
- *Ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage ;*
- *Ou en tant qu'utilisateur des services de mobilité partagée mentionnés à l'article R.3261-13-1 du code du travail (la location ou la mise à disposition en libre-service des vélos, vélos à pédalage assisté, cyclo-moteur et motocyclette, et les services d'autopartage de véhicules à faibles émissions).*

Le décret autorise le cumul du versement du "forfait mobilités durables" avec le versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos.

Il en ressort que le nombre minimal de jours d'utilisation d'un moyen de transport éligible au versement du forfait mobilités durables n'est plus fixé à 100 jours mais à 30, et que le montant annuel du "forfait mobilités durables" est porté entre 100 et 300 euros en fonction du nombre de jours de l'utilisation du moyen de transport éligible.

Ainsi, le montant du forfait mobilités durables est de maximum 300 € par an, exonéré de l'impôt sur le revenu ainsi que de la contribution sociale sur les revenus d'activité et sur les revenus de remplacement. Il se calcule selon une base forfaitaire correspondant à des paliers de nombre de jours d'utilisation du véhicule :

- *100 € entre 30 et 59 jours*
- *200 € entre 60 et 99 jours*
- *300 € pour 100 jours ou plus.*

Il est versé par l'employeur l'année suivant celle du dépôt de la déclaration.

Le bénéfice du forfait mobilités durables est subordonné au dépôt par l'agent d'une déclaration préalable complétée et d'une déclaration sur l'honneur certifiant l'utilisation de l'un ou des moyens de transport éligibles, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé.

Ce dispositif concerne tous les agents de la fonction publique, à l'exception de :

- *Ceux bénéficiant d'un logement de fonction sur leur lieu de travail,*
- *Ceux bénéficiant d'un véhicule de fonction,*
- *Ceux ayant un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur travail*
- *Ceux transportés gratuitement par leur employeur*

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code du travail, notamment les articles L.3261-1 et suivants et R.3261-13-1 et suivants relatifs à la prise en charge des frais de transport par l'employeur,

Vu la Loi d'Orientation des Mobilités n°2019-1428 du 24 décembre 2019 et son article 82 visant au développement des mobilités plus propres et plus actives,

Vu le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au forfait mobilités durables dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2022-1557 du 13 décembre 2022 modifiant le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du forfait mobilités durables dans la fonction publique d'Etat,

Vu l'arrêté du 13 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat,

Vu la délibération n°2022-38 du Conseil municipal du 31 mars 2022 relative à la mise en place du forfait « mobilités durables »,

Considérant que la mise en place d'un forfait mobilités durables encourage le développement des modes actifs et partagés pour les déplacements domicile-travail et par l'usage de moyens de transports plus vertueux pour l'environnement,

Considérant que le versement de ce forfait a vocation à assurer la prise en charge des frais engagés par les agents au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail à l'aide d'un



mode de transport alternatif et durable,

Considérant que dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement, la Ville a mis en place le « forfait mobilités durables » au profit des agents de la Ville de Saintes par la délibération n°2022-38 du Conseil municipal du 31 mars 2022,

Considérant que le décret n°2022-1557 du 13 décembre 2022 est venu modifier le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale en élargissant le dispositif à d'autres modes de déplacement et en permettant son cumul avec le remboursement d'un abonnement aux transports en commun. Il s'applique aux déplacements effectués à compter du 1er janvier 2022,

Considérant que sont désormais concernés aussi bien les agents territoriaux relevant du Code général de la fonction publique que les agents recrutés sur un contrat de droit privé,

Considérant que les agents peuvent bénéficier du remboursement de tout ou partie des frais engagés au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, sous forme d'un « forfait mobilités durables » dans les cas suivants :

- Avec leur cycle ou cycle à pédalage assisté personnel ;
- Ou avec leur engin de déplacement personnel motorisé (ex : trottinettes), tel que défini aux 6.14 et 6.15 de l'article R.311-1 du code de la route ;
- Ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage ;
- Ou en tant qu'utilisateur des services de mobilité partagée mentionnés à l'article R.3261-13-1 du code du travail (la location ou la mise à disposition en libre-service des vélos, vélos à pédalage assisté, cyclo-moteur et motocyclette, et les services d'autopartage de véhicules à faibles émissions),

Considérant que le décret autorise le cumul du versement du "forfait mobilités durables" avec le versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos,

Considérant que le montant du forfait mobilités durables est de maximum 300 € par an, exonéré de l'impôt sur le revenu ainsi que de la contribution sociale sur les revenus d'activité et sur les revenus de remplacement. Il se calcule selon une base forfaitaire correspondant à des paliers de nombre de jours d'utilisation du véhicule :

- 100 € entre 30 et 59 jours
- 200 € entre 60 et 99 jours
- 300 € pour 100 jours ou plus.

Considérant qu'il est versé par l'employeur l'année suivant celle du dépôt de la déclaration,

Considérant que le bénéfice du forfait mobilités durables est subordonné au dépôt par l'agent d'une déclaration préalable complétée et d'une déclaration sur l'honneur certifiant l'utilisation de l'un ou des moyens de transport éligibles, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé,

Considérant que sont exclus de ce dispositif les agents bénéficiant d'un logement de fonction sur leur lieu de travail, ceux bénéficiant d'un véhicule de fonction, ceux ayant un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur travail ainsi que ceux transportés gratuitement par leur employeur,

Considérant que les crédits seront inscrits au budget principal au chapitre 012 chaque année,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 9 février 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'instauration, à compter du 1^{er} janvier 2022, du forfait mobilités durables selon les règles sus mentionnées, au bénéfice des agents de la Ville de Saintes dès lors qu'ils certifient sur l'honneur réaliser leurs trajets domicile-travail avec leur vélo personnel ou en covoiturage pendant un minimum de 30 jours par an, modulé selon la quotité de temps de travail et de la durée de présence dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 31

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Madame CHEMINADE : Concernant le forfait mobilités durables, nous avons passé une délibération l'année dernière. Depuis, un nouveau décret vient modifier certaines choses, c'est-à-dire que précédemment nous avons voté un forfait de 200 euros. Maintenant c'est un forfait qui est modulé avec le nombre de jours pendant lesquels vous faites de la mobilité durable. Donc 100 euros entre 30 et 59 jours, 200 euros entre 60 et 99 jours et 300 euros pour 100 jours ou plus.

Par ailleurs, le dispositif a été étendu à plus de de véhicules, par exemple il y a des cycles à pédalage assisté, genre trottinettes, avant le dispositif était plus réduit.

Monsieur DRAPRON : C'est la mobilité durable. Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix cette délibération.

(Il est procédé au vote.)

2023-12. CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE : MIGRATION DU SERVEUR DE MESSAGERIE

Synthèse :

La commune de Saintes, la Communauté d'Agglomération de Saintes et le Centre Communal d'Action Sociale de Saintes ont des besoins similaires en ce qui concerne la migration du serveur de messagerie, le serveur actuel, commun aux trois entités, n'étant plus maintenu à partir d'avril 2023.

De ce fait, il convient de signer une convention constitutive de groupement de commande dont la date de prise d'effet sera la dernière date de signature de la convention et dont l'échéance sera la fin du marché de migration du serveur de messagerie.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L.2113-6, L.2113-7 et R.2123-1,

Considérant que le serveur de messagerie actuel, commun à la Communauté d'Agglomération de Saintes, à la Ville de Saintes et au Centre Communal d'Action Sociale, ne sera plus maintenu à partir d'avril 2023,

Considérant qu'à compter de cette date, le serveur de messagerie ne bénéficiera plus des mises à jour de sécurité et du support d'assistance,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place un nouveau serveur de messagerie récent, plus sécurisé et maintenu,

Considérant qu'au vu des similitudes des besoins de la Communauté d'Agglomération de Saintes, de la Ville de Saintes et du Centre Communal d'Action Sociale, et des perspectives d'économie financière et de l'homogénéité de gestion en découlant, il apparaît opportun de constituer un groupement de commande pour la migration du serveur de messagerie,

Considérant que le groupement de commande doit permettre le choix commun par ses membres, de l'entreprise en charge des prestations précitées,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Saintes est proposée en qualité de coordonnateur,

Considérant que le coordonnateur est chargé de la gestion de l'ensemble de la procédure de marché public, de sa signature et de sa notification, ainsi que de la gestion des avenants pendant l'exécution des marchés, le cas échéant. Chaque membre du groupement s'engage à assurer l'exécution des marchés à hauteur de ses besoins,

Considérant que le coordonnateur règle l'ensemble des frais de procédure liés à l'exécution de sa mission :
Objet du marché : migration du serveur de messagerie.

- Procédure adaptée,

- Durée du marché :

- Pour l'investissement : de la notification du marché à la réception des prestations.
- Pour la maintenance : 1 an à compter de la réception des prestations.

Considérant que les montants estimés sont de 18 000€ HT pour la CDA, 10 000€ HT pour la Ville, 2 000€ HT pour le CCAS,

Considérant que le projet de convention constitutive du groupement est joint à la présente délibération,

Considérant l'enveloppe budgétaire disponible au budget principal,



Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 9 février 2023,
Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation de la consultation pour la migration du serveur de messagerie dans le cadre d'un groupement de commandes,
- Sur la désignation de la Communauté d'Agglomération de Saintes en qualité de coordonnateur du groupement,
- Sur l'approbation de la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant pour signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe et tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 29

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Madame CHEMINADE : C'est pour passer une convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville de Saintes, la Communauté d'agglomération de Saintes et le CCAS concernant la migration du serveur de messagerie à partir d'avril 2023. Au regard de la cybersécurité qu'il nous faut optimiser, il est très important que tous les systèmes soient mis à jour régulièrement pour éviter ce genre de désagrément.

Monsieur DRAPRON : Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix cette délibération.

(Il est procédé au vote.)

2023-13. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2020-107 RELATIVE A L'ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION DL N°325 DE 17 M² COURS PAUL DOUMER

Synthèse :

Par délibération du 17 septembre 2020, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition de la parcelle cadastrée section DL n°296 de 17 m² située cours Paul Doumer.

Toutefois, la division cadastrale réalisée en avril 2011 s'est révélée trop ancienne pour être prise en compte. Le service du cadastre a attribué de nouveaux numéros de parcelles.

Il est nécessaire de présenter une nouvelle délibération afin de prendre en compte ces nouveaux numéros de parcelles.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L. 141-3 alinéa 2,

Vu la délibération n°2020-107 du Conseil municipal du 17 septembre 2020 relative à l'acquisition de la parcelle section DL n°296 de 17 m², cours Paul Doumer,

Considérant que la commune de Saintes a accordé le 3 septembre 2010 le permis de construire n°017 415 10 P0096 pour des aménagements de la maison située 1 cours Paul Doumer cadastrée section DL n°39,

Considérant que l'arrêté précisait également que le propriétaire, le Crédit Agricole, céderait à la commune une superficie de 17 m² de terrain nécessaire à l'élargissement de la voie pour un montant de 250 €,

Considérant que le Crédit Agricole a cédé la maison située 1 cours Paul Doumer cadastrée section DL n°39 à la SAS GIRARD,

Considérant l'accord de la SAS GIRARD pour céder l'emprise de terrain de 17 m² pour un montant de 250 € (deux cent cinquante euros) à la ville de Saintes,



Considérant qu'une division cadastrale a été réalisée en avril 2011 mais qu'en raison de son ancienneté, celle-ci n'est plus valable et qu'il a été nécessaire d'en réaliser une autre modifiant ainsi le numéro de parcelle à céder à la commune qui est aujourd'hui la parcelle cadastrée section DL n°325 d'une superficie de 17 m² (plans joints en annexes 1 et 2),
Considérant qu'après son classement, son usage sera identique et qu'il n'est pas nécessaire d'organiser une enquête publique pour procéder à son classement,
Considérant que l'acquisition envisagée n'excède pas le montant de 180 000 euros et qu'à cet effet l'avis du service des domaines n'est pas requis,
Considérant que cet accord doit être concrétisé par un acte notarié,
Considérant que les crédits afférents seront inscrits sur le budget principal 2023, chapitre 21 – fonction 510 – article 2111 - Autorisation de programme 22URBAFONC – service TFON,
Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 9 février 2023,
Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation de l'acquisition auprès de la SAS GIRARD de la parcelle cadastrée section DL n°325 d'une superficie de 17 m² pour un montant de 250 € (deux cent cinquante euros),
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, pour signer tous documents relatifs à cette affaire dont les frais sont à la charge de la commune,
- Sur le classement dans le domaine public de la voirie communale de la parcelle cadastrée section DL n°325 de 17 m² à compter de la signature de l'acte de transfert de propriété.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 31
Contre l'adoption : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Monsieur TERRIEN : Cette parcelle se situait à l'angle des Cours Paul Doumer et Georges Bouvard, il y avait un problème, cela avait déjà été passé en conseil municipal en 2020. Il y avait eu un relevé cadastral fait en 2011, mais il était trop ancien. Nous sommes donc obligés de repasser une délibération pour cette acquisition.

Monsieur DRAPRON : Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas, je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

2023-14. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2021-77 RELATIVE A L'ACQUISITION DE DIVERSES PARCELLES A LA SEMIS – REGULARISATION

Synthèse :

Par délibération du 12 juillet 2021, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition de diverses parcelles à la SEMIS en état de voiries.

Dans le cadre de différentes régularisations de propriété de parcelles avec la SEMIS, l'acquisition à l'euro symbolique est réalisée par opération. Cela n'a pas été le cas dans la délibération précitée qui concernait, d'une part, le lotissement du Moulin de Guerry et plus particulièrement les rues Guillotin, Danton, Desmoulins et Robespierre et la place Fabre d'Eglantine et d'autre part le pan coupé de la rue du 4 septembre 1944.

Il est nécessaire de présenter une nouvelle délibération afin d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique pour chacune des deux opérations précédemment citées.

Délibération :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,



Vu les délibérations du Conseil municipal du 16 mai 1994 et n°10.106 du 28 juin 2010 approuvant les résultats d'enquêtes publiques pour l'acquisition d'emprises foncières de lotissements privés et de lotissements réalisés par la SEMIS devant être intégrées dans le domaine public,

Vu la délibération n°2021-77 du Conseil municipal du 12 juillet 2021 relative à l'acquisition de diverses parcelles à la SEMIS – régularisation,

Considérant que dans le cadre des régularisations de propriété avec la SEMIS, il est réalisé une acquisition ou une cession à l'euro symbolique par opération SEMIS,

Considérant qu'il est nécessaire de régulariser par une délibération spécifique l'acquisition à la SEMIS, à l'euro symbolique, des différentes parcelles listées ci-dessous (plans joints en annexes 1 et 3) pour une superficie totale de 7 174 m² :

N° parcelle	Adresse	Superficie (m ²)	Propriétaire
DR 93	Place Fabre d'Eglantine	2016	SEMIS
DR 150	Rue Camille Desmoulins	86	SEMIS
DR 162	Rue Camille Desmoulins	3778	SEMIS
DR 112	Rue Georges Jacques Danton	67	SEMIS
BD 410	Rue Camille Desmoulins	595	SEMIS
BD 411	Rue Georges Jacques Danton	632	SEMIS
TOTAL (m²)		7 174	

Considérant que ces voies sont ouvertes à la circulation générale, qu'elles permettent une connexion avec d'autres voies publiques et le maillage du territoire communal et qu'il paraît donc pertinent de les incorporer dans le domaine public communal,

Considérant que lors de la division cadastrale de la parcelle propriété de la SEMIS cadastrée aujourd'hui section BD n°733, 734 et 735, il a été constaté que la parcelle BD n°734 de 13 m² correspond en réalité à une partie de la rue du 4 septembre 1944 (plans joints en annexes 2 et 3) et qu'il y a donc lieu de régulariser cette situation par une acquisition par la commune à l'euro symbolique,

Considérant l'accord de la SEMIS pour céder l'ensemble des parcelles en état de voirie et d'espaces verts citées précédemment au motif que les services de la ville les entretiennent depuis plusieurs années et qu'il s'agit donc d'une régularisation,

Considérant, pour les parcelles en état de voirie, qu'après le classement de ces parcelles dans le domaine public, leur usage sera identique et qu'il n'est pas nécessaire d'organiser une enquête publique pour procéder à leur classement,

Considérant que l'acquisition envisagée n'excède pas le montant de 180 000 euros et qu'à cet effet l'avis du service des domaines n'est pas requis,

Considérant que ces accords doivent être concrétisés par un acte notarié,

Considérant que les crédits afférents seront inscrits sur le budget principal 2023, chapitre 21 – fonction 510 – article 2112 - Autorisation de programme 22URBAFONC – service TFON,

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 9 février 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation de l'acquisition à la SEMIS, à l'euro symbolique, des parcelles listées dans le tableau ci-dessous :

N° parcelle	Adresse	Superficie (m ²)	Propriétaire
DR 93	Place Fabre d'Eglantine	2016	SEMIS
DR 150	Rue Camille Desmoulins	86	SEMIS
DR 162	Rue Camille Desmoulins	3778	SEMIS
DR 112	Rue Georges Jacques Danton	67	SEMIS
BD 410	Rue Camille Desmoulins	595	SEMIS
BD 411	Rue Georges Jacques Danton	632	SEMIS
TOTAL (m²)		7 174	

- Sur l'approbation de l'acquisition à la SEMIS, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée section BD n°734 de 13 m²,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant pour signer tous documents relatifs à cette affaire, dont les frais seront partagés par moitié entre la ville et la SEMIS,



- Sur le classement dans le domaine public communal des parcelles listées ci-dessus à compter de la signature de l'acte de transfert de propriété.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 31
Contre l'adoption : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Monsieur TERRIEN : Là aussi, nous sommes dans de la régularisation. Ce sont des choses qui avaient déjà été présentées en équipe municipale. Il s'agit simplement de régulariser le fait que ce sont des acquisitions à l'euro symbolique. Ce sont des acquisitions de parcelles de voirie auprès de la SEMIS.

Monsieur DRAPRON : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas, je mets aux voix cette délibération

(Il est procédé au vote.)

2023-15. CESSION D'UN TERRAIN RUE RAYMOND TILLAUD – PARCELLE CADASTREE SECTION CN N°832

La ville de Saintes a été contactée par la riveraine de la parcelle cadastrée section CN n°832 située rue Raymond Tillaud.

Après différents échanges, la riveraine a proposé d'acquérir cette parcelle pour un montant de 51 500 € sans clauses suspensives.

Il est donc proposé de prendre une délibération pour approuver cette cession et autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu la délibération n°2022-71 du Conseil municipal du 19 mai 2022 relative à la désaffectation et au déclassement des parcelles cadastrées section CN n°820 et n°832,
Considérant l'avis du domaine n°2022-17415-29833 du 7 juin 2022 joint en annexe 1,
Considérant que par mail et par courrier du 8 décembre 2022, Madame Christine MECHINAUD a proposé d'acquérir la parcelle cadastrée section CN n°832 de 510 m² (plans joints en annexes 2 et 3) pour un montant de 51 500 € (cinquante et un mille cinq cent euros) net vendeur et sans clauses suspensives,
Considérant qu'il s'agit pour la ville de Saintes d'une opération strictement patrimoniale et en conséquence non soumise à TVA,
Considérant que cet accord doit être concrétisé par un acte notarié,
Considérant que les crédits afférents seront inscrits sur le budget principal 2023 au chapitre 024 – fonction 01 – article 024 – service TFON, la réalisation sera titrée au chapitre 77 – fonction 510 - article 775 – service TFON,
Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 9 février 2023,
Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur la cession de la parcelle cadastrée section CN n°832 de 510 m² pour un montant de 51 500 € (cinquante et un mille cinq cent euros) net vendeur à Madame Christine MECHINAUD, ou à toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant pour signer tous documents relatifs à cette affaire dont les frais sont à la charge de l'acquéreur.



Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 017-211704150-20230405-2023_22-DE

S²LO

Pour l'adoption : 32

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Monsieur TERRIEN : Il s'agit donc d'une cession d'un terrain rue Raymond Tillaud. C'est une parcelle qui était un peu isolée et les riverains en ont demandé l'acquisition. Nous avons donc fait faire des estimations par les Domaines et l'acquisition étant entérinée, nous devons donc passer cette délibération. La vente se fait pour un montant de 51 500 euros, sans clauses suspensives.

Monsieur DRAPRON : Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur DIETZ : Oui, merci. Je n'ai pas très bien compris cette délibération. C'est-à-dire que là, ce terrain appartient à qui ?

Monsieur TERRIEN : Il appartient à la mairie.

Monsieur DIETZ : D'accord, et vous le vendez.

Monsieur TERRIEN : Et on le vend à un particulier, c'est une cession.

Monsieur DIETZ : Très bien.

Monsieur TERRIEN : C'est un particulier qui est riverain, qui en profite pour agrandir.

Monsieur DIETZ : Et la Ville n'en a pas besoin ?

Monsieur TERRIEN : Non, nous avons vendu déjà d'autres terrains en face, cela avait fait l'objet d'une délibération au dernier Conseil municipal pour un aménagement qui est juste de l'autre côté de la rue Raymond Tillaud.

Monsieur DIETZ : Merci.

Monsieur MAUDOUX : Je ne sais pas exactement où se situe ce terrain, mais comme c'est dans une angulation de voies publiques, est-ce qu'il n'y a pas une contradiction avec une future piste cyclable à l'avenir dans ce secteur ?

Monsieur TERRIEN : Non, pas là.

Monsieur MAUDOUX : Là, il n'y a pas de piste cyclable ?

Monsieur TERRIEN : Non, c'est un terrain isolé, il n'y a pas de sujet. La piste cyclable doit plutôt se faire le long de la rue Raymond Tillaud, mais cela engendrera d'autres besoins.

Monsieur DRAPRON : Et là, c'est vraiment la densification. En fait, nous anticipons la demande qui va nous être imposée très prochainement. S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix cette délibération.

(Il est procédé au vote.)



2023-16. CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION SIMPLIFIÉ DANS LE CADRE DU PROJET EUROPÉEN « LIFE VISON » EN PARTENARIAT AVEC LA LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX (LPO)

Synthèse :

La Ville de Saintes s'est engagée par délibération n°2021-141 en date du 4 novembre 2021 à assurer l'élaboration d'un plan de gestion simplifié dans le cadre du programme « LIFE VISON ».

Ce dispositif a pour objet de maintenir et idéalement accroître la population de Vison d'Europe dans le bassin de la Charente, le programme LIFE VISON a été lancé sur 8 sites Natura 2000 dont le site Natura 2000 « Moyenne Vallée de la Charente, Seugne et Coran ».

La Ville de Saintes soucieuse de la biodiversité a souhaité intégrer ce programme.

Le programme « LIFE VISON » vise à améliorer les connaissances sur l'espèce et son milieu, à conserver et restaurer les habitats favorables, à réduire les facteurs limitants pour le Vison d'Europe et à intégrer la conservation de cette espèce dans les politiques locales d'aménagement.

La Ville de Saintes est propriétaire de plusieurs parcelles communales localisées au sein d'un site d'intérêt communautaire désigné pour la présence d'espèces rares et patrimoniales tel le vison d'Europe, classé en danger critique d'extinction à l'échelle mondiale, européenne et nationale.

La Ville de Saintes souhaite mettre en place des actions afin de favoriser le maintien d'une espèce endémique en fort déclin.

A ce titre, des plans de gestion naturalistes ont été élaborés conjointement avec les services de la Ville et la LPO.

Ces derniers ciblent principalement les parcelles de bords de Charente et proposent des aménagements et des principes d'entretien compatibles en faveur du Vison d'Europe et en adéquation avec les usages le cas échéant.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des personnes publiques, et notamment son article L.2125-1,

Vu l'arrêté du 23 avril 2007 s'appliquant à l'ensemble du territoire national, dans lequel le vison d'Europe figure parmi les espèces d'intérêt communautaire prioritaires (annexe II et IV de la Directive européenne Habitats-Faune-Flore) et sur la Convention de Berne (annexe II),

Vu la délibération n°2021-141 en date du 4 novembre 2021, transmis au contrôle de légalité le 15 novembre 2021, portant signature de la convention pour l'élaboration d'un plan de gestion simplifié dans le cadre du projet européen « LIFE VISON » en partenariat avec la LPO,

Considérant que la Ville de Saintes développe sur son territoire une approche soucieuse de la préservation de la biodiversité et des espèces menacées d'extinction,

Considérant que le Vison d'Europe est classé « en danger critique d'extinction » sur la liste rouge mondiale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN),

Considérant que le réseau de site Natura 2000 mis en place a pour objectifs de « Contribuer à assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages » sur le territoire européen des Etats membres.

Considérant que le programme « LIFE VISON » vise à améliorer les connaissances sur l'espèce et son milieu, à conserver et restaurer les habitats favorables, à réduire les facteurs limitants pour le Vison d'Europe et à intégrer la conservation de cette espèce dans les politiques locales d'aménagement.

Considérant que la Ville de Saintes souhaite mettre en place des actions afin de favoriser le maintien d'une espèce endémique en fort déclin,

Considérant les mesures de gestion en faveur du Vison d'Europe présentées en annexe 2 de la présente convention (page 20),

Considérant les objectifs à long terme présentés dans le plan de gestion simplifié et que la Ville de Saintes souhaite atteindre,

Considérant le programme d'action proposée pour y parvenir,

Considérant que la signature de cette convention de mise en œuvre met fin à la convention d'élaboration d'un plan de gestion simplifié,

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 9 février 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :



- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant pour signer la convention pour la mise en œuvre du Plan de gestion simplifié dans le cadre du projet européen « LIFE VISON » en partenariat avec la LPO et tout document y afférent.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
ADOpte à l'unanimité cette proposition.

Pour l'adoption : 33

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Madame TOUSSAINT : Bonsoir. Dans cette délibération, je vais vous parler Vison, temporalité, partenaire. Mais avant tout, je souhaite vous poser une petite question : qui peut me dire comment l'on reconnaît le Vison d'Europe du Vison d'Amérique ? Madame CAMBON, vous avez levé le doigt, vous le savez ? Tout à fait, le Vison d'Europe a un museau et un menton beaucoup plus blancs que le Vison d'Amérique. Bravo, Madame CAMBON.

Nous allons maintenant effectuer un léger retour vers le futur pour nous rafraîchir la mémoire. Je sais que certaines personnes sont attachées au passé, je respecte donc ce devoir de mémoire. Le programme « Life Vison » 1 se réalisait sur une période de 2017 à 2022. Lors d'une réunion avec des partenaires, la LPO nous a présenté ce dispositif de préservation des Vison d'Europe, à l'enjeu mondial quand même, déjà mis en place dans d'autres villes du département. Programme qui, depuis 2017, n'avait eu aucune oreille en éventail sur Saintes. Notre oreille attentive, l'inquiétude commune, l'urgence de protection animale, le Maire, l'équipe ont compris l'intérêt de tout mettre en œuvre pour préserver le Vison d'Europe. Mais comment rattraper quatre ans en quelques mois ? En se retroussant les manches, pardi ! Pardon, je rigole. En se retroussant les manches, en rassemblant les énergies communes et en se mettant à l'action. Notre équipe a évalué urgent et prioritaire de répondre à la préservation du Vison d'Europe en contribuant à la sauvegarde d'une espèce menacée.

C'est là tout l'enjeu qui a été présenté et voté le 4 novembre 2021, car vous connaissez cette petite phrase : « Il n'est jamais trop tard ». A l'unanimité, et je vous en remercie encore, le Conseil municipal a voté favorablement pour inscrire la ville de Saintes dans ce programme en partenariat avec la LPO. Ce vote a permis de réaliser un inventaire faune et flore sur l'ensemble de La Palu, première étape importante du protocole. Nous avons réussi à placer le curseur au bon endroit pour co-construire un plan d'action de préservation. Nous voilà ici et maintenant, ce soir, en 2023, la délibération décline le plan d'action de préservation pour permettre de recréer des milieux de vie favorables, des haltes diurnes, nocturnes avec gîte et couvert.

Aujourd'hui, je peux vous assurer que notre équipe va continuer à œuvrer pour la sauvegarde du Vison d'Europe et plus globalement sur le vivant de La Palu. Ce programme de préservation entre totalement dans la stratégie de transition écologique et de préservation de la biodiversité, plus particulièrement le vivant en menace d'extinction à l'échelle mondiale. En revotant ce soir à l'unanimité cette délibération, c'est être acteur ensemble de la préservation d'une espèce et de son éco-socio-système.

Monsieur DRAPRON : Merci. Est-ce qu'il y a des questions, des encouragements ?

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Je vais voter cette délibération et effectivement je vais donner des encouragements pour ce projet. Par contre, je rappelle quand même que La Palu est une zone très polluée et que l'éco-pâturage dans une zone polluée, ce n'est pas très bon pour les animaux. Surtout si ce sont des animaux que l'on va manger parce que la chaîne alimentaire est alors polluée.



J'ai donc une petite réserve quant à l'éco-pâturage. J'ai une petite réserve aussi quant à la nature exhaustive des démarches écologiques.

Madame TOUSSAINT : Je vous rassure, nous ne parlions pas de l'éco-pâturage ni de comment nous allons manger les vaches qui sont en éco-pâturage sur La Palu, mais du Vison que nous n'allons pas du tout manger mais que nous allons préserver. L'éco-pâturage est bien mis dans des zones qui sont éloignées des zones polluées. Notamment, nous avons repris les zones qui étaient avant des passages de halage des animaux. Nous avons donc vraiment bien réfléchi où était l'éco-pâturage des vaches.

Monsieur MAUDOUX : Merci pour la couleur du Vison. Est-ce que vous pouvez nous donner une évaluation de son nombre ? Parce que vous voulez le préserver mais combien y en a-t-il à La Palu ?

Madame TOUSSAINT : Pour l'instant, nous n'avons pas encore trouvé de trace de ce Vison d'Europe, malheureusement, mais adhérer à ce programme va permettre vraiment de conforter et d'essayer d'en trouver. Il y a eu des traces dernièrement sur le bassin, sur le territoire. Permettre d'accéder à ce plan d'action va nous permettre de savoir s'il y a ou pas le Vison d'Europe.

Monsieur MAUDOUX : Oui, mais il ne viendra pas spontanément sur le territoire de La Palu s'il n'y en a pas.

Madame TOUSSAINT : Nous ne savons pas encore s'il y en a, là est toute la question et le mystère.

Monsieur DRAPRON : Peut-être qu'il y en a qui se cachent, c'est le Vison qui se mord la queue.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur CATROU : C'est un domaine où je n'excelle pas du tout, un de plus, il y en a d'autres, je ne suis pas une flèche comme on dit dans le Conseil municipal. Mais malgré tout je me trouvais, pas plus tard qu'hier soir, au bord d'un terrain de rugby et je discutais avec un Monsieur, qui est un copain, qui est dans la police de l'environnement et je lui parle du Vison. Et il me dit : « Mais oui, bien sûr, on trouve à peu près dans le secteur, au port de la Charente, une dizaine de cadavres par an de Visons qui meurent et sa présence est avérée ».

Monsieur DRAPRON : Merci. Je vous propose de mettre aux voix cette délibération.

(Il est procédé au vote)

2023-17. CONTRAT D'OBJECTIFS AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES « LES PRAIRIES DE LA PALU » ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME ET LA VILLE DE SAINTES 2023 – 2024

Synthèse :

Contexte :

Dans le cadre de sa stratégie de transition écologique, la ville de Saintes entend mettre tout en œuvre pour permettre la protection et l'animation des sites de nature.

Le principal site est celui de la « Palu », un site naturel unique de 124,19 hectares d'une valeur patrimoniale remarquable. Celui-ci présente un intérêt pour la préservation de la biodiversité et est une véritable opportunité d'éducation des publics à l'environnement.

C'est un site propice au ressourcement et aux activités de pleine nature, qui accueille de nombreux usages et promeneurs de tous horizons.

De par sa complexité, sa fragilité et ses nombreuses parties prenantes, c'est un site qui demande une approche particulière.

Sur ce mandat la Ville développe un projet empreint d'une approche plus écologique qui permette de décliner



des actions conciliant « usage, paysage et biodiversité ».

Pour rappel, en début de mandat la ville de Saintes a saisi l'opportunité de se positionner officiellement comme « Pilote » du dispositif Espaces Naturels Sensibles sur sollicitation du Département.

Pour pouvoir avancer conjointement avec les partenaires au travers d'objectifs partagés et permettre le soutien financier et technique du département, notamment par l'attribution de subventions, la ville de Saintes et le Département de Charente-Maritime doivent cosigner un contrat d'objectifs.

Périmètre de l'Espace Naturel Sensible de la Palu

Depuis près de 40 années, la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) vise à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues, ainsi que d'assurer la sauvegarde des habitats naturels et d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Un site E.N.S de la Charente-Maritime est un site naturel qui peut bénéficier d'une intervention départementale (Taxe d'Aménagement ou Écotaxe dans l'île de Ré) pour la protection de la nature et des paysages. Il héberge une faune et une flore remarquables, constitue une vitrine de paysages emblématiques de la Charente-Maritime ou présente des fonctionnalités écologiques à conserver, et est ouvert au public pour permettre la compréhension de ce patrimoine, sauf fragilité importante.

Des **contrats d'objectifs** sont mis en place, dans le cadre d'un appui technique et financier du Département tel que précisé dans le règlement d'intervention du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS).

Les actions financées moyennant signature du contrat d'objectifs

Dans le cadre de son projet la Ville de Saintes a sollicité le département pour un cofinancement des actions suivantes :

1-Volet GESTION :

- Lutte contre les invasives et plus spécifiquement la Jussie
- Restauration écologique des mares et canaux

2-Volet CONNAISSANCE :

- Étude programmatique du site de la Palu phase 2 et 3
- Inventaires naturalistes

3-Volet AMÉNAGEMENT, VALORISATION, COMMUNICATION :

- Animations nature, création d'un programme d'animation
- Maison de la nature point d'orgue du projet de la Palu
- Sentiers d'interprétation

L'aide sollicitée par la ville de Saintes sur les trois volets d'actions est de **789 146 €** sur une assiette de financement estimée de 40% :

ANNEE	AIDE
2023	127 978,40 €
2024	187 680,00 €
TOTAL	315 658,40 €

La ville de Saintes ne percevra les montants de ces subventions que sur présentation des justificatifs des dépenses et bilans des actions menées. Les actions devront être réalisées.

La Ville de Saintes comme pilote du site

Comme évoqué, la ville de Saintes en tant que pilote a un rôle central dans le pilotage du contrat d'objectifs.

Comité de suivi du site :

Un comité de suivi annuel sera organisé et animé par la ville de Saintes, en tant que PILOTE du site, avec le soutien technique des différents opérateurs concernés par chaque volet (acquisition, connaissance, gestion, aménagement/valorisation, communication) pour faire état de l'avancement de la démarche de préservation du site.

Le comité de suivi est le principal lieu de gouvernance et de concertation des ENS. Il rassemble les acteurs impliqués dans la vie du site : élus (mairies, EPCI, Département), représentants des usagers et socio-professionnels, associations...

Ce comité a un rôle consultatif. Sa composition sera proposée par le Pilote et validée par le Département. Il



est présidé, pour les sites pilotés par le département, par un conseiller départemental désigné, pour les sites pilotés par des partenaires, par les représentants élus des EPCI, communes, ou administrateurs des associations.

Le comité de suivi pourra s'inscrire dans le cadre d'un comité préexistant (copil Natura 2000, comité de suivi RNR...) organisé par le PILOTE du site afin de mutualiser les instances de gouvernance.

Bilan et évaluation du contrat d'objectif

Une réunion annuelle de bilan du contrat sera organisée par le partenaire. Il programme cette réunion en concertation avec les services du Département et le PILOTE du site concerné y sera invité.

Le partenaire s'engage à fournir au Département un rapport d'activité annuel chiffré et illustré suivant une trame type fournie par le Département, ainsi qu'un bilan financier précisant les co-financements obtenus, assorti des pièces justificatives nécessaires (temps passé, état récapitulatif des factures, rapports d'études et fichier standard de données et de métadonnées transmises à l'OBVNA, SIFAUN et le cas échéant à l'INPN, ...).

Cette rencontre donnera l'occasion d'évaluer conjointement le partenariat et d'envisager les réajustements nécessaires au regard de la programmation.

Conclusion

En signant la convention d'objectifs pour la période de 2023 à 2024 du site des Prairies de la Palu, la collectivité reconduit son partenariat avec le Département de Charente Maritime. La signature de ce contrat enclenche la phase active du projet de la Palu et débloque les recettes liées aux actions sur site.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu L.2125-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°2020-132 du Conseil municipal du 19 novembre 2020 relative à la Convention pour le pilotage des sites Naturels Sensibles entre le Département de Charente Maritime et la Ville de Saintes,

Vu la délibération n°2021-11 du Conseil municipal du 4 février 2021 relative au contrat d'objectifs au titre des espaces Naturels Sensibles « les prairies de la Palu » entre le Département de Charente Maritime et la Ville de Saintes 2021-2022,

Considérant la stratégie de transition écologique à décliner sur le territoire,

Considérant que la ville de Saintes entend mettre tout en œuvre pour permettre la protection et l'animation des sites de nature,

Considérant le caractère unique du site ; l'ENS des Prairies de la « Palu » est un site naturel unique de 124,19 hectares d'une valeur patrimoniale remarquable. Celui-ci présente un intérêt pour la préservation de la biodiversité et est une véritable opportunité d'éducation des publics à l'environnement.

Considérant le rôle central de la Palu pour les Saintais, comme site propice au ressourcement et aux activités de pleine nature, qui accueille de nombreux usages et promeneurs de tous horizons,

Considérant que de par sa complexité, sa fragilité et ses nombreuses parties prenantes, c'est un site qui demande une approche particulière. Sur ce mandat la Ville ambitionne de développer un projet empreint d'une approche plus écologique qui permette de décliner des actions conciliant « usage, paysage et biodiversité ».

Considérant la finalité du contrat d'objectifs qui vise à définir les actions portées par les partenaires sur les sites ENS, bénéficiant d'un appui technique et financier du Département tel que précisé dans le règlement d'intervention du Schéma Directeur des Espaces Naturels Sensibles,

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 9 février 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'autorisation donnée au Maire ou son représentant pour signer le contrat d'objectifs entre le département de la Charente Maritime et la Ville de Saintes, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.
- Sur l'autorisation de la collectivité à percevoir les recettes liées à ces subventions.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 33



Contre l'adoption : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Madame TOUSSAINT : Il s'agit de l'ENS et de La Palu. Reprenons un petit peu le contexte initial en prémices de cette délibération, s'il vous plaît. L'ensemble de l'équipe conçoit la ville et donc l'ENS, l'Espace Naturel Sensible, pour aujourd'hui et surtout demain avec comme triptyque : usages, paysages, biodiversité, je vous en ai déjà parlé. Cela pour respecter la biodiversité existante ou en danger, préserver les continuités écologiques, les espaces de quiétude, aussi bien dans un milieu urbain que de nature. C'est aussi notre rôle d'élu à tous de préserver nos différents patrimoines de nature, aussi petits ou grands qu'ils puissent être sur la ville de Saintes.

Maintenant, nous allons regarder de plus près un espace de nature, La Palu, un espace naturel sensible en cœur de ville. Saintes est le pilote officiel sur proposition du Département depuis le début du mandat. En 2021, le 4 février, nous avons voté favorablement et à l'unanimité le contrat d'objectifs 2021-2022 qui inscrivait les animations nature, les inventaires écologiques, les travaux d'entretien et des observatoires.

Aujourd'hui, est venu le temps du contrat d'objectifs 2023-2024, en totale cohérence avec notre politique de transition écologique et de préservation de la biodiversité, cohérent avec le précédent contrat. Cette délibération va permettre de socler les objectifs de ce contrat auprès des différents partenaires mais aussi de rassurer les Saintais. Non, La Palu n'est pas une base familiale et de loisirs, comme l'ont érigée certains, mais bien un Espace Naturel Sensible. Ce contrat, chacun pourra donc s'y référer et aussi s'y retrouver.

Voici quelques-unes des actions :

- Sur le volet gestion, limitation du développement, comme réalisé l'an dernier, de la jussie,
- Volet communication, un nouveau calendrier d'animation, qui a déjà commencé le 4 février, qui se terminera en octobre. Il y aura Perennis, Nature Environnement 17, Eau 17 et l'EPTB, la CDA, le Conservatoire des espaces naturels, même les pêcheurs feront une animation sur l'écosystème aquatique le 20 septembre, entre autres.
Un calendrier qui se consulte sur le site et le Petit mag de la ville ;
- Volet aménagement : création des sentiers d'interprétation, définir des zones pédagogiques ;
- Enfin, les phases programmatiques 2 et 3 du projet complexe de La Palu.

Monsieur DRAPRON : Merci, Charlotte, pour ces explications très précises.

Monsieur MAUDOUX : Justement, je voudrais demander des précisions, je pense que c'est la jussie que vous avez évoquée. Je ne savais pas exactement ce que c'était, c'est le Ministère de l'Informatique que Madame Lauribe vient de me montrer. J'étais préoccupé par l'envahissement — cela doit être de la jussie, justement — de l'espace aquatique à La Palu. Quelles peuvent en être les conséquences ? Qu'est-ce que l'on peut faire pour le freiner ? Conséquences pour la faune, la biodiversité d'une façon générale ?

Madame TOUSSAINT : C'est un véritable fléau et en plus, avec les enjeux climatiques, le réchauffement climatique, cela prolifère énormément. Vous l'avez vu cet été, cela s'est vraiment encore plus étendu que les années précédentes. Cela se fait avec un arrachage manuel, en fait, on est muni de jolies cuissardes et c'est fait manuellement. Et, en fait, il faut savoir que lorsque l'on arrache la jussie, s'il y a des résidus de petites racines ça va de nouveau s'invaser. C'est vraiment un travail de dentelière, de finesse et de titan.



Monsieur DRAPRON : Et il faut la brûler à la fin.

Monsieur MAUDOUX : A priori, il y a presque un tiers de l'espace aquatique qui a été colonisé par cette herbe.

Monsieur DRAPRON : Et le réchauffement climatique n'aide en rien.
Madame BENCHIMOL, un petit bouquet ?

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Je vois que vous allez obtenir des aides financières substantielles pour ces projets, c'est quand même bien pour la ville. Je voulais poser une question par rapport aux... je ne m'en rappelle plus, j'aurais dû le noter.

Monsieur DRAPRON : Vous vouliez nous féliciter, me semble-t-il.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Non, ce n'était pas ça, j'avais une question mais elle va revenir. C'est la vieillesse, je suis au bord de la péremption. Dès que cela va revenir, je reprendrai la parole.

Monsieur DRAPRON : Merci. Je mets aux voix cette délibération.

(Il est procédé au vote)

Monsieur DRAPRON : Avant de passer à la 18, Madame BENCHIMOL, on donne déjà la réponse à votre question.

Madame CHEMINADE : La réponse, Madame BENCHIMOL, à votre question sur la dénomination du référent laïcité au Centre de gestion. Le référent déontologue et laïcité — c'est le même — a été désigné par le Président du Centre de gestion de fonction publique territoriale de la Charente-Maritime en la personne de Monsieur Emmanuel AUBIN. Il est professeur agrégé de droit public, co-responsable de la charte Déontologue des fonctions publiques à l'Observatoire de l'éthique publique de la Faculté de droit d'économie et de sciences sociales de l'Université de Tours.

Monsieur DRAPRON : Et une toute petite précision, parce que vous avez posé des questions et vous voyez que nous vous donnons des réponses en direct. Concernant la convention avec Nérac, il ne s'agit pas de tableaux mais de céramiques, la convention est fixée pour trois ans, elle est en cours mais tout se passe bien.

2023-18. ASSOCIATION GALLIA THÉÂTRE CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE 2023 - 2026 **SCÈNE CONVENTIONNÉE D'INTÉRÊT NATIONAL « ART ET CRÉATION »**

Synthèse :

L'association Gallia Théâtre a été labellisée scène conventionnée d'intérêt national « art et création » en 2019 par le Ministère de la Culture. Les partenaires publics – la Région, le Département et la Ville de Saintes – ont soutenu l'association dans cette démarche à travers la signature d'une convention pluriannuelle (2019 – 2022) permettant ainsi d'établir un cadre contractuel entre les parties pour la mise en œuvre du programme d'actions artistiques et culturelles correspondant à la mention « art et création ».

Aux côtés des scènes nationales, les scènes conventionnées soutenues par l'Etat contribuent à proposer aux publics les plus larges et les plus variés une diffusion artistique de qualité et à promouvoir des démarches d'actions culturelles actives et inventives.

Le Gallia Théâtre souhaite renouveler sa candidature au label scène conventionnée d'intérêt national « art et création » pour la période 2023 – 2026, par la signature d'une nouvelle convention cadre pluriannuelle. Le projet artistique et culturel de l'association « Gallia Théâtre » de Saintes s'articulera autour des fondements suivants :

- *Une présence artistique affirmée dans le lieu avec une équipe artistique de Nouvelle Aquitaine associée : la compagnie du Dagor*



- *La programmation est pluridisciplinaire avec un regard particulier sur les écritures contemporaines marquée par un accueil privilégié des dramaturges (auteurs/metteurs en scène)*
- *Un intérêt manifeste pour les intersections entre les arts, le spectacle vivant et les arts visuels, croisement des formes multiples avec un investissement sur le territoire, sur scène et hors plateau*
- *Une présence des artistes la plus continue possible par un travail de compagnonnage*
- *Un soutien à la création dans le cadre de résidences, de coproductions, de portraits d'artistes et des résonnances artistiques se construisent en partenariat, ou en collaboration avec des acteurs du territoire. Le décloisonnement des publics est une préoccupation permanente qui traverse l'ensemble du projet par une adresse en direction de la jeunesse et des familles.*

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu la délibération n°2019-43 du Conseil Municipal du Conseil municipal du 10 avril 2019 relative à la signature d'une convention pluriannuelle 2019 - 2022 – scène conventionnée d'intérêt national « art et création »,
Considérant que ladite convention avec l'association Gallia Théâtre est arrivée à échéance le 31 décembre 2022,

Considérant que l'association Gallia Théâtre souhaite renouveler sa candidature au label scène conventionnée d'intérêt national « art et création » auprès du Ministère de la Culture,

Considérant qu'aux côtés des scènes nationales, les scènes conventionnées soutenues par l'Etat contribuent à proposer aux publics les plus larges et les plus variés une diffusion artistique de qualité et à promouvoir des démarches d'actions culturelles actives et inventives,

Considérant que les partenaires publics – la Région Nouvelle Aquitaine, le Département Charente-Maritime et la Ville de Saintes – réitèrent leur soutien auprès de l'association dans cette démarche à travers la signature d'une nouvelle convention pluriannuelle (2023-2026) permettant ainsi d'établir un cadre contractuel entre les parties pour la mise en œuvre du programme d'actions artistiques et culturelles correspondant à la mention « art et création »,

Considérant que dans le cadre de la signature de cette convention, le projet artistique et culturel de l'association « Gallia Théâtre » de Saintes s'articulera autour des fondements suivants :

- Une présence artistique affirmée dans le lieu avec une équipe artistique de Nouvelle Aquitaine associée : la compagnie du Dagor.
- La programmation est pluridisciplinaire avec un regard particulier sur les écritures contemporaines marquée par un accueil privilégié des dramaturges (auteurs/metteurs en scène).
- Un intérêt manifeste pour les intersections entre les arts, le spectacle vivant et les arts visuels, croisement des formes multiples avec un investissement sur le territoire, sur scène et hors plateau.
- Une présence des artistes la plus continue possible par un travail de compagnonnage.
- Un soutien à la création dans le cadre de résidences, de coproductions, de portraits d'artistes et des résonnances artistiques se construisent en partenariat, ou en collaboration avec des acteurs du territoire. Le décloisonnement des publics est une préoccupation permanente qui traverse l'ensemble du projet par une adresse en direction de la jeunesse et des familles.

Après consultation de la Commission « Vivre Ensemble » du jeudi 9 février 2023,

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer :

- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, de signer la convention cadre pluriannuelle pour la période 2023 – 2026 avec l'Association Gallia Théâtre et tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette proposition.

Pour l'adoption : 34

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Monsieur DRAPRON : Cette convention est une convention d'objectifs pilotée par l'Etat dans le cadre du label Scène conventionnée. L'idée était de travailler sur les objectifs communs entre l'Etat



et l'association pour les quatre années prochaines, de 2023 à 2026. Dans le cadre de ce label, il y a trois orientations possibles : jeune public, art en territoire ou art et création. Le Gallia a choisi de continuer à porter la mention « art et création » et ses objectifs sont partagés et ont fait état d'échanges avec les partenaires financiers, dont la Ville. Peut-être Véronique, tu veux compléter ?

Madame CAMBON : C'est vrai que nous avons eu de multiples réunions avec tous les partenaires. Trois axes prioritaires se sont dégagés, c'est-à-dire :

- Des spectacles à destination des jeunes ;
- Deuxième priorité, c'est un travail avec les acteurs locaux et à diffusion locale ;
- Le troisième axe prioritaire, c'est vraiment une évidence, c'est la culture pour tous.

Monsieur DRAPRON : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix cette délibération.

(Il est procédé au vote.)

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Sur la délibération précédente sur La Palu, j'avais proposé il y a déjà plusieurs mois que l'on fasse une démarche pour faire habilitier cette zone comme réserve naturelle régionale pour obtenir des fonds régionaux. C'est déjà un espace naturel protégé donc c'est déjà bien. Est-ce que ce dossier-là a été entamé ou pas ?

Madame TOUSSAINT : C'est encore un petit peu prématuré de faire cette démarche. Il vaut mieux d'abord se conforter en tant qu'espace naturel sensible et l'étape d'après sera bien évidemment celle que vous mentionnez.

2023-19. VALIDATION DU DOCUMENT D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET CULTUREL (DOSC) DES MUSEES MUNICIPAUX

Synthèse :

1- Contexte

La loi Musées de France de 2002 définit le Projet scientifique et culturel (PSC) comme étant le premier document opérationnel et stratégique qui définit l'identité et les orientations d'un musée. Les musées de Saintes possèdent un PSC récent rédigé en juin 2018, approuvé par le Conseil municipal puis validé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles en 2019. Il fut réalisé en lien avec la commande de l'équipe municipale précédente de créer un nouveau musée archéologique. Les orientations concernant ce projet ayant évoluées, il sera nécessaire, en temps voulu, de rédiger un nouveau PSC. Toutefois, il paraît aujourd'hui nécessaire de disposer d'un document transitoire de référence qui puisse être partagé avec l'ensemble des acteurs qui participent à la réflexion autour des musées de la Ville ainsi qu'à la mise en œuvre de leur politique culturelle à destination de tous les publics. Le Document d'Orientation Scientifique et Culturel (DOSC), tout comme le PSC, constitue ainsi un outil d'articulation entre l'institution muséale et l'équipe municipale. C'est un document partagé et d'appropriation.

2- Objectifs et attendus du DOSC

Le DOSC comprend un bilan et des perspectives. La première phase de réflexion et de rédaction consiste à dresser un état des lieux comprenant un bilan de l'existant accompagné d'un diagnostic lucide et critique. La deuxième phase a pour objectif de donner des axes de développement, des perspectives en lien avec les différentes thématiques abordées dans le bilan. Des actions prioritaires permettent finalement d'aboutir à une mise en œuvre cohérente, réfléchie et échelonnée des perspectives établies. Le DOSC doit déterminer pour les 3 années qui suivront sa mise en œuvre qu'elle sera la vie des musées et comment ceux-ci évolueront.

3- Modalités de conduite et de mise en œuvre du DOSC

La rédaction du DOSC incombe au responsable scientifique des musées qui en coordonne et articule le propos. Il associe étroitement les équipes des musées et des autres services de la collectivité. Il est construit en collaboration avec les élus afin d'assurer sa cohérence avec une politique globale. Enfin, les partenaires



extérieurs tels que des services de l'Etat, des structures culturelles et patrimoniales, universitaires ou encore associatives sont également consultés lors de l'élaboration du DOSC.

Délibération :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du patrimoine,
Vu la délibération n°2018-88 du Conseil municipal du 27 juin 2018 relative à l'approbation des études préalables pour la création d'un nouveau musée,
Considérant la nécessité pour la Ville de s'appuyer sur un Document d'Orientation Scientifique et Culturel (DOSC) pour définir la politique des trois musées municipaux labellisés « Musées de France » pour la période 2023-2025,
Considérant l'importance de bénéficier d'un document de référence transitoire permettant de préparer la rédaction d'un Projet Scientifique et Culturel, préalable au projet de création d'un nouveau musée archéologique,
Considérant la nécessité d'engager une dynamique autour des musées municipaux afin de créer les conditions d'une attractivité renouvelée auprès de tous les publics et notamment des scolaires,
Considérant l'ensemble des travaux menés en concertation avec la Ville et les partenaires scientifiques et associatifs dans le cadre de la rédaction du DOSC et singulièrement les propositions d'orientations prioritaires à mener sur la période 2023-2025,
Après consultation de la Commission « Vivre Ensemble » du jeudi 9 février 2023,
Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur la validation du Document d'Orientation Scientifique et Culturel des musées municipaux de Saintes et des orientations prioritaires qui en découlent,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 34

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Monsieur DRAPRON : Nous passons donc à la 19 avec le fameux DOSC, Document d'Orientation Scientifique et Culturelle des Musées.

Aujourd'hui, la Ville de Saintes compte trois musées, vous le savez :

- Le Musée archéologique pour lequel nous avons renouvelé la présentation et des outils de visite il y a deux ans, avec le concours appuyé de la Société d'histoire et d'archéologie ;
- L'Echevinage, dont l'accrochage a également été repensé l'an dernier par Matthieu DUSSAUGE et les équipes du musée, avec l'aide précieuse cette fois des Amis des musées et en particulier de son Président ;
- Et enfin Dupuy Mestreau.

En 2009, la Ville de Saintes a fermé le Présidial. En 2016, en urgence, c'est le Musée Lapidaire qui est fermé devant les signes inquiétants de fragilité de sa toiture.

Aujourd'hui, nous avons donc trois musées et nous avons également une collection lapidaire stockée en grande partie dans des conditions déplorables à la Trocante, et confisquée de fait aux Saintais et aux visiteurs. Des collections archéologiques et lapidaires conservées à Lormont, à Mendès-France, dans ces espaces proches de la saturation. Des collections beaux-arts sont



conservées au Présidial avec grand soin par les équipes des musées mais dans des conditions là aussi peu adaptées.

Dans ce contexte, il nous a fallu réaliser un diagnostic complet de la situation et construire un plan d'action, c'est le fameux objet de ce DOSC. Le label « Musées de France » intègre l'obligation d'avoir un projet scientifique et culturel. La ville de Saintes en a adopté un en 2018, qui a été validée par la DRAC, qui ne présente pas de plan d'action précis pour un nouveau musée. Matthieu DUSSAUGE a alors proposé ce document d'un nouveau type, le DOSC, pour permettre de retravailler les fondamentaux avant le travail d'un musée. Le DOSC a été animé par Matthieu et construit avec des groupes de travail incluant les partenaires, dont la DRAC, les associations patrimoniales telles que MédiaCtions, les Amis des musées, la Société d'archéologie et d'histoire. Je voudrais vraiment commencer par remercier Matthieu DUSSAUGE et les équipes du musée de la Ville et tous nos partenaires qui ont bien voulu nous accompagner, parce que ce travail est un travail solide, précis et qui nous donne un cap pour les trois prochaines années.

Aujourd'hui, ce qui est clair pour nous, c'est que pour construire un nouveau musée il faut un vrai projet scientifique et culturel. Et pour faire un vrai projet scientifique et culturel, il faut pouvoir étudier les collections, en particulier archéologiques et lapidaires, dont une grande partie a été inventoriée mais pas étudiée. Or, pour réaliser ce travail, il faut des réserves externalisées qui permettent, à la fois de conserver les collections lapidaires et de les étudier convenablement, notamment en les numérisant. Ce travail d'étude sera fait en proximité avec les archéologues qui ont déjà travaillé sur les collections et à la lumière des programmes collectifs de recherche, c'est la priorité. Je dirais même que c'est l'urgence, c'est ce que nous sommes en train de faire avec l'ancien Lidl et je laisserai la parole à Joël TERRIEN sur ce point pour vous en préciser les contours. Pour autant, il ne faut pas tout suspendre à l'avancée des travaux de recherche et d'études, il faut aussi avancer sur ce qui manque ou peut-être enrichi aujourd'hui dans nos musées existants : la signalétique, les liens entre les sites et nos musées, une nouvelle forme de médiation, le renouvellement de l'offre pédagogique et en particulier en direction des scolaires, les diagnostics sur le bâtiment Dupuy-Mestreau, le travail pour sortir et accueillir l'épave de Courbiac. Bref, il reste beaucoup à faire et ce document fixe de vraies priorités, claires et mesurées, pas de grandes intentions, mais des actions.

Je pense, Joël, que tu peux nous préciser sur le CCE, s'il te plaît.

Monsieur TERRIEN : Nous allons plutôt l'appeler « réserves externalisées », parce que le CCE, a priori, ce n'est plus tout à fait possible. Cette réserve va se trouver sur le site de l'ancien Lidl Avenue de Nivelles. C'est un foncier de plus de 10 000 m², nous avons un bâtiment aujourd'hui qui fait 1 250 m² que nous allons pouvoir réutiliser pour stocker une bonne partie de ce qui est à la Trocante. Et dans un premier temps, nous construirons un autre bâtiment de 950 m² pour mettre tous les lapidaires qui sont à la Trocante, Rue de Lormont et à Mendès-France, parce qu'il y en a un petit peu partout aujourd'hui qui sont stockés dans de plus ou moins bonnes conditions.

Notre projet, sur ce premier mandat, c'est justement de stocker, de déplacer l'ensemble des lapidaires dans ce lieu. Ce qui permettra en même temps d'en faire l'inventaire, puisque je pense qu'il a besoin d'être complété, peut-être de les analyser, de les numériser, de nous permettre de connaître vraiment la richesse de notre bien. Et certainement, dans un futur, de pouvoir déterminer ce qui sera utile et intéressant de mettre dans un futur musée, parce que toutes ces pierres-là ne peuvent pas aller dans un musée. Le fait de créer cette réserve externe nous permet aussi, dans un futur musée, de ne pas avoir l'ambition de faire quelque chose de trop grand, puisque nous n'aurons pas besoin de stocker les réserves, elles seront là. Et le musée sera un musée plus particulièrement de présentation et de médiation.

Le site, dans un futur plus lointain, est prévu pour accueillir toutes les collections : Beaux-Arts,



Martineau, tout ce que nous avons qui est disséminé un peu partout dans des bâtiments de la ville, et dans des conditions souvent qui ne sont pas acceptables. Nous aurons donc un peu plus de 3 500 m² couverts pour pouvoir loger l'ensemble de ces œuvres, de ces richesses.

Monsieur DRAPRON : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur DIETZ : Je constate que c'est ambitieux pour un premier mandat, je vous cite, c'est bien. Simplement, désolé de revenir là-dessus mais tout à l'heure, Monsieur CALLAUD, vous avez dit : « La piscine à la place du Lidl », mais je pense que votre langue a fourché.

Monsieur CALLAUD : Ce que j'ai dit, c'est que les collections vont partir dans le Lidl, ce qui permettra de laisser la place pour construire la piscine.

Monsieur DIETZ : D'accord. Nous relirons le PV puisque tout est enregistré, mais ce n'est pas grave, c'est un détail.

Il y a beaucoup de choses à dire dans ce dossier ambitieux, c'est bien pour notre cité, beaucoup de choses sont intéressantes. Mais quand même, c'est toujours la même chose : le financement. Quand je vois, par exemple, « Actions 2023-2025 », c'est page 90, il y en avait des pages, « La restauration, renflouement et début de la restauration de l'épave n°2 de Courbiac », tout cela est déjà budgété ?

Monsieur DRAPRON : On va vous répondre.

Avant de passer la main à celle qui s'en occupe avec le Département, je voulais quand même dire que ce DOSC est un document unique en Nouvelle-Aquitaine, qui a été salué par la DRAC. Et là, tout est lié au travail, franchement, de nos équipes dirigées par Matthieu DUSSAUGE. Ce DOSC devrait faire des petits dans la Nouvelle-Aquitaine.

Réponse sur l'épave.

Madame ABELIN -DRAPRON : L'épave, ce qui est compliqué aujourd'hui à ce stade, c'est de dire exactement de quoi l'on aura besoin pour la conserver. C'est-à-dire qu'aujourd'hui on n'a pas de vision complètement figée et stable sur cette question-là. Cela fera l'objet d'un chantier que le Département est en train de mettre en place avec un cahier des charges très précis— on y travaillait encore hier — pour pouvoir avoir une assistance là-dessus d'un point de vue conservation et savoir exactement de quoi on a besoin. Il ne faudrait pas que cela bloque le reste et aujourd'hui c'est prématuré de lancer quelque chose qui pourrait conserver l'épave puisque l'on ne sait pas de quoi l'on a besoin exactement. C'est l'une des raisons pour lesquelles il y aura une nouvelle campagne de fouilles prochainement, de façon à finaliser la connaissance que l'on a de ce vestige unique, pour mesurer et identifier exactement de quoi l'on aura besoin pour la conserver. Aujourd'hui, si on se conditionnait à l'épave, on bloquerait tout pour l'épave, or, nos collections lapidaires, comme le disait le Maire, sont aujourd'hui stockées dans des conditions qui sont carrément inacceptables.

Ce n'est pas acceptable de les garder dans ces conditions-là, depuis que l'ancien Lapidaire menaçait de s'effondrer. Les dernières études montrent qu'il va falloir que l'on s'y attaque. Non, il y avait déjà des études. Si vous les avez enlevées, j'imagine que ce n'était pas pour le plaisir, parce que quand on enlève des lapidaires ça coûte quand même 400 000 euros. J'imagine donc que ce n'est pas une partie de plaisir et que ce n'est pas juste parce qu'on pense qu'il faut les balader. Concrètement, si vous les avez enlevés, c'est qu'il y avait une raison et la raison c'est que la DRAC demandait à les enlever d'urgence pour des raisons de préservation et de conservation immédiate.



Aujourd'hui, clairement, ce n'est pas satisfaisant, la façon dont elles sont stockées, entre les rats à proximité, les menaces d'intrusion et j'en passe et des meilleurs. Effectivement, il faut que l'on trouve une solution rapide et on ne peut pas la conditionner à ce que l'on ne sait pas encore.

Monsieur DRAPRON : Merci.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Je salue comme tout le monde ce travail qui est exceptionnel et d'une qualité qui nous redonne courage, j'espère donc que la vie culturelle et patrimoniale de Saintes va redémarrer comme elle le mérite.

Je voulais avoir des nouvelles de la bibliothèque, parce que si je me souviens bien le toit s'était effondré et on avait été dans une désolation importante quant au patrimoine des livres et du fonds ancien. Est-ce que tout est rentré dans l'ordre ? On n'a pas eu de retour par rapport au dossier financier, de l'assurance.

Monsieur TERRIEN : Sur l'assurance, nous nous sommes renseignés, nous n'avons droit à rien du tout, nous n'avons rien pu récupérer du point de vue des assurances.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Tous les livres sont revenus ?

Monsieur DRAPRON : Oui, il y a eu la première partie de décontamination et la deuxième est en cours, Véronique.

Madame CAMBON : La deuxième va partir prochainement. Cela me donne l'occasion de saluer les équipes de la médiathèque, j'en profite, parce que vraiment il y a un travail, il y a des animations, des médiations qui sont conduites par les équipes, on a vraiment une médiathèque de très grande qualité. Et après, tout est revenu dans les emplacements initiaux d'avant le sinistre, de toute façon.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Merci.

Monsieur MACHON : Je m'associe pour saluer le travail fait par Mathieu DUSSAUGE, que nous avons recruté en fin de mandat, il est arrivé avec le confinement notamment. Le problème, c'est que cet homme extrêmement compétent est parti comme conservateur des musées à la Région.

Monsieur DRAPRON : Il va partir éminemment, et j'en suis très triste, mais en même temps il obtient un poste qui ne se refuse pas, à Bordeaux, il va être responsable des musées de la Nouvelle-Aquitaine. Et avoir quelqu'un qui connaisse aussi bien Saintes là-bas, c'est une tristesse qu'il parte mais c'est aussi un atout parce que pour nous, ça va être quelque chose de positif. Et vous l'avez dit, tout le monde l'a dit et je crois que l'on peut tous lui reconnaître ses qualités exceptionnelles. Il a fait un peu plus de deux ans à Saintes et son passage aura marqué la ville. L'essentiel pour nous, c'est que cela puisse continuer.

Monsieur MACHON : Il nous avait vraiment impressionnés, lors des interviews, par ses compétences et il était entièrement soutenu par la Région. Cela étant, allez-vous le remplacer ? Avez-vous quelqu'un en vue et allez-vous recruter quelqu'un au même niveau de compétences ?

Monsieur DRAPRON : La réponse, vous l'avez dans la question, on ne peut pas ne pas avoir de conservateur des musées. Nous n'allons évidemment pas recruter quelqu'un qui n'y connaît rien et nous espérons avoir quelqu'un de qualité, je ne peux pas vous faire une autre réponse que celle-là.

Je mets donc aux voix cette délibération.



(Il est procédé au vote.)

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 017-211704150-20230405-2023_22-DE



2023-20. CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE VILLE / CDA POUR L'AMELIORATION DE LA COLLECTE DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES DE L'ALLEE DES VIGNES (FONDS DE CONCOURS)

Régulièrement, à la survenance d'épisodes pluvieux significatifs, la tête de réseau de collecte des eaux pluviales de l'allée des Vignes, sur le territoire de la commune de Saintes, est le lieu de débordements.

La Ville de Saintes et la Communauté d'Agglomération de Saintes ont été contactées à plusieurs reprises par Madame CAILLAS, propriétaire de l'habitation sise au n°3bis allée des Vignes suite au refoulement d'eaux provenant du domaine public sur son terrain et à l'intérieur de son domicile.

Le bureau d'études ATMO Ingénierie a été missionné par la Communauté d'Agglomération de Saintes pour mener une étude du système pluvial de l'allée des Vignes permettant de faire un état de la situation et établir des préconisations techniques et financières.

Les travaux à réaliser comprennent la pose d'un réseau d'eaux pluviales en PVC CR8 diamètre 315 sur 90 mètres linéaires et d'ouvrages hydrauliques rattachés au réseau dans l'allée des Vignes et la rue de l'Abattoir à Saintes.

La CDA exerce la compétence GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines) depuis le 1^{er} janvier 2020. Dans le cadre de la gestion des eaux pluviales, un travail a été réalisé par la CDA afin de définir le périmètre de la compétence ainsi que les transferts de charges associés.

Afin de limiter l'impact financier pour les communes et d'assurer une équité entre elles, le Conseil Communautaire a validé la mise en place d'un fonds de concours des communes pour financer les travaux portés par la CDA.

La commune, en conformité avec l'article L. 5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, peut être amenée à verser des fonds de concours à la CDA pour participer au financement de projets portés par la CDA sur son territoire.

Le coût à la charge de la CDA pour l'amélioration de la collecte des réseaux d'eaux pluviales de l'allée des Vignes est estimé à 22 500 € HT, soit 50% du montant total des travaux.

Au regard des règles fixées :

- *la CDA prendra en charge 22 500 € sur son budget principal soit 50% des travaux.*
- *la Ville de Saintes instaurera un fonds de concours de 22 500 € soit 50% des travaux.*

Ces sommes seront ajustées, en fin d'opération, en fonction du coût réel des travaux avec maintien des pourcentages de participation.

La convention qui vous est proposée fixe les conditions techniques et financières de cette opération qui coutera à la ville environ 22 500 € HT.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L. 5216-5 VI qui prévoit qu'« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours »,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 24 juin 2021 et notamment l'article 6, I, 10°) relatif à la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L. 2226-1 »,

Vu la délibération n°2022-202 du Conseil Communautaire en date du 15 novembre 2022 relative à la Convention de participation financière - Fonds de concours - Modification du pluvial allée des Vignes à Saintes,

Considérant que lors d'épisodes pluvieux significatifs, la tête de réseau de collecte des eaux pluviales de l'allée des Vignes à Saintes subi régulièrement des débordements,

Considérant la nécessité de solutionner les problèmes d'eaux pluviales de l'allée des Vignes à Saintes qui génèrent d'importants désordres au niveau des habitations,

Considérant que suite à des études menées par un bureau d'études, les travaux à réaliser comprennent la pose d'un réseau d'eaux pluviales en PVC CR8 diamètre 315 sur 90 mètres linéaires et d'ouvrages hydrauliques rattachés au réseau dans l'allée des Vignes et la rue de l'Abattoir à Saintes, le coût prévisionnel



des travaux (hors études et maîtrise d'œuvre) est estimé à 45 000,00 € HT, Considérant qu'afin de limiter l'impact financier pour la Ville de Saintes et la CDA et d'assurer une équité entre elles, le Conseil Communautaire a validé la mise en place d'un fonds de concours des communes pour financer les travaux portés par la CDA,

Considérant que dans ce cadre, la part de chaque collectivité est répartie à 50 % du montant total des travaux, soit :

- o 22 500 € HT pour la CDA
- o 22 500 € HT pour la Ville de Saintes,

Considérant que ces sommes seront ajustées, en fin d'opération, en fonction du coût réel des travaux avec maintien des pourcentages de participation,

Considérant que les crédits afférents seront inscrits sur le budget principal 2023 au chapitre 204 – fonction 845 – article 2041512 – opération 22INFESPUB – service EPLU

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 9 février 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation de la mise en place du projet de réseau eaux pluviales allée des Vignes et rue de l'Abattoir à Saintes,
- Sur l'approbation de la convention de participation financière (fonds de Concours) ci-jointe entre la ville de Saintes et la CDA de Saintes pour l'amélioration de la collecte des réseaux pluviaux de l'allée des Vignes,
- Sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention et tous documents afférents à cette opération.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 34

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Monsieur TERRIEN : Il s'agit d'une participation au fonds de concours, puisque vous savez que maintenant la compétence eaux pluviales est à la CDA. Le Conseil communautaire a voté ce fonds de concours et cela a trait à un problème de débordement Allée des Vignes et Rue de l'Abattoir qu'il faut absolument traiter et redimensionner les évacuations. On se répartit donc entre la CDA et la Ville le coût de cette opération, à raison de 22 500 euros pour chacune des deux structures.

Monsieur DRAPRON : Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix cette délibération.

(Il est procédé au vote.)

2023-21. CONVENTION DE SERVITUDE VILLE DE SAINTES / ENEDIS RUE RENE CASSIN – PARCELLE CY 122

Synthèse :

La société ENEDIS a sollicité la ville de SAINTES pour l'obtention d'une convention de servitude de passage sur la parcelle CY 122 lui appartenant.

Elle souhaite y poser en sous-sol un câble électrique entre le transformateur Cassin et le jardin public pour alimenter un compteur électrique qui sera installé en définitif.

Il remplacera des compteurs provisoires utilisés pour les manifestations dans le jardin public.

L'objet de la présente délibération vise à autoriser la collectivité à signer une convention de servitude de passage sur cette parcelle avec le concessionnaire ENEDIS

Délibération :

Le Conseil Municipal,



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,
Considérant la demande de la société ENEDIS en date du 15 septembre 2022 relative à un projet porté par la ville de Saintes consistant à supprimer des comptages électriques provisoires au profit d'un définitif qui serait posé dans le jardin public côté rue René Cassin,
Considérant que ces travaux nécessitent de travailler sur une parcelle cadastrée CY 122 appartenant à la ville de Saintes,
Considérant l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France concernant l'implantation du coffret en date du 22 octobre 2022,
Considérant qu'il convient d'établir une convention de servitude de passage entre les parties pour permettre à ENEDIS d'y poser son câble électrique,
Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 9 février 2023,
Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant pour signer tous documents relatifs à cette demande de convention de servitude de passage de la société ENEDIS.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
ADOpte à l'unanimité cette proposition.

Pour l'adoption : 34
Contre l'adoption : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Monsieur TERRIEN : Il s'agit d'une convention de servitude Ville / Enedis, Rue René Cassin. Il s'agit simplement de remplacer un câble d'alimentation d'une installation qui était provisoire jusque-là, pour alimenter le jardin public dans toutes les manifestations qui peuvent avoir lieu. Et là, Enedis enterre un câble et de ce fait il y a une servitude à établir.

Monsieur DRAPRON : Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix cette délibération.

(Il est procédé au vote.)

INFORMATION SUR LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur DRAPRON : Est-ce que vous avez des questions ?

Monsieur DIETZ : Désolé d'être précis comme ça, il s'agit de la décision 22-375 concernant la prestation de croisières commentées sur Palissy III, pour une somme de 20 000 euros au maximum, c'est simplement pour savoir ce que c'est.

Madame ABELIN-DRAPRON : C'est quelque chose qui existe depuis trois ans. C'est la troisième édition. Cela a été mené dans le cadre de la politique touristique en lien avec l'Agglomération, le but étant, pendant les vacances d'été, de faire découvrir la ville par le biais du Palissy. C'est quelque chose que nous avons mis en place l'été et là, on a élargi sur d'autres moments.

Et c'est vrai qu'il y a aussi le volet « Petit train » puisque c'est le même prestataire, nous l'avons fait cet hiver, vous savez c'est le même prestataire qui a le petit train électrique.

Monsieur DIETZ : Pardon, je vous interromps, mais les 20 000 euros, c'est la Ville qui paie au prestataire ?



Madame ABELIN -DRAPRON : En fait, on achète des places pour que des gens profitent gratuitement de la déambulation. Par exemple, l'hiver dernier, Saintes Shopping a fait la même chose, chacun a payé un peu sa part, le but étant que sur certains temps forts autour des fêtes de Noël, on puisse avoir des déambulations en petit train électrique gratuitement dans la ville. C'étaient notamment les deux gros « week-ends commerciaux » des périodes de Noël où les gens ont pu emprunter le petit train et aller d'un site à l'autre de manière écologique, sans problème de stationnement au moment des fêtes de Noël. Il y avait toute une déambulation entre les rues piétonnes. Notre but, à chaque fois, sur les animations de Noël en particulier, c'est vraiment une stratégie commerciale et d'animation, c'est de pouvoir avoir plusieurs sites qui animent. Il y avait une partie au Palais de Justice avec le mapping, une autre partie dans les rues piétonnes avec des projections, une autre partie sur Bassompierre et une dernière sur le jardin public. Le but étant de relier l'ensemble de façon à ce que les gens déambulent et puissent vraiment passer un bon moment en centre-ville, sur plusieurs endroits, et passer par les rues piétonnes notamment, c'est l'un des objectifs. Et qu'ils ne fassent pas qu'aller au jardin public ou à Bassompierre et repartir, ce qui était un peu l'écueil des années précédentes. Cette modalité petit train électrique nous donne une occasion supplémentaire de pouvoir, de manière écologique, relier l'ensemble des sites, y compris pour des gens qui sont à mobilité peu facile et qui ont tout intérêt à prendre le petit train plutôt que de le faire à pied.

Monsieur DIETZ : Parce que la décision ne mentionnait pas le petit train.

Madame CAMBON : Non, mais c'est le même prestataire.

Monsieur DIETZ : Et pour terminer, c'est distribué de quelle manière ?

Madame CAMBON : Par exemple, le samedi d'avant Noël, l'accès au petit train était gratuit, il y avait des horaires et n'importe qui pouvait venir et prendre gratuitement le petit train qui circulait gratuitement. La Ville participe, c'est comme s'il était privatisé mais pour tout le monde.

Monsieur DRAPRON : J'espère que vous avez tous remarqué qu'il y avait encore 360 000 euros de subventions dans ces délégations ? Merci de l'avoir remarqué.

Monsieur ROUDIER : Juste une précision sur l'avant-dernière ligne, page 3 : « Convention de mise à disposition du clocher Saint-Pierre au profit de la société INFRACOS. Alors, INFRACOS, je ne connais pas, c'est l'éclairage ?

Monsieur DRAPRON : Ce sont les antennes téléphone.

Monsieur ROUDIER : Et puis je note que les décisions du Maire sont intégrées à l'ordre du jour, comme la Chambre Régionale des Comptes nous l'avait conseillé il y a quelque temps et comme je vous l'avais dit après. J'avais donné cette consigne puisque je l'avais retrouvée dans un rapport de la Cour des comptes.

Monsieur DRAPRON : Nous l'avons fait.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DRAPRON : Nous avons reçu les questions de Monsieur ROUDIER, je vous en prie, posez vos questions.

Monsieur ROUDIER : Première question : quelle est l'organisation actuelle du cabinet ? Combien de personnes sont rémunérées mensuellement pour combien de postes en équivalent temps plein ?



Monsieur CALLAUD : Monsieur ROUDIER, à chaque Conseil municipal, on a droit à la question du cabinet !

Monsieur ROUDIER : Non, pas à chaque, certainement pas, moins que... je ne vais pas revenir sur le passé, mais il me semble Monsieur CALLAUD, vous connaissez bien le sujet.

Monsieur CALLAUD : C'est votre sujet favori !

Monsieur ROUDIER : Non, mais c'est normal.

Monsieur CALLAUD : Il y a quand même beaucoup de délibérations qui sont présentées qui n'appellent pas d'intervention particulière.

Le cabinet, ce sont d'abord deux assistantes administratives qui assurent la gestion, les rendez-vous, le téléphone. Ce sont des agents et comme cela l'était sous votre mandat, elles ne sont pas collaboratrices du cabinet.

Ensuite, il y a un Chef de cabinet, il est derrière moi. Il s'appelle Alexandre — on dit Alex CADU, ne lui envoyez pas de flèche s'il vous plaît. Et le cabinet c'est, et vous le savez, une institution au service des élus pour réaliser les projets politiques en faveur des habitants, à côté des agents de la ville, c'est un travail en partenariat.

Nous avons, par ailleurs, deux agents qui correspondent à un équivalent temps plein, qui s'occupent de la gestion et du suivi des réunions de quartier, plus la gestion des plaintes. Comme dans le mandat précédent, ils ne relèvent pas des collaborateurs du cabinet, ils sont investis d'une mission municipale.

Pour mémoire, parce que moi aussi je peux vous dire des choses quand même, je vous rappelle que sous votre mandat, vous aviez trois personnes en contrat externe qui ont coûté à notre ville, pour les réunions de quartier, ce que je disais précédemment, plus de 260 000 euros en quatre ans et demi, soit 58 000 euros par an. Nous n'avons pas ce budget, c'est évidemment bien supérieur à l'organisation actuelle. Par ailleurs, pour faire une complète comparaison avec ce qui se passait...

Monsieur ROUDIER : Ce n'est pas le but de ma question.

Monsieur CALLAUD : Si, vous vouliez des chiffres.

Monsieur ROUDIER : Non, je vous demande mensuellement au jour J. Vous avez quatre personnes.

Monsieur CALLAUD : Je vais vous rassurer parce que vous avez le souci des montants, des coûts, et je vous en remercie, nous ne faisons plus appel au cabinet de communication que vous aviez, qui s'appelait « Le pouvoir des idées », soit 60 000 euros par an, nous faisons cela tout seul, comme des grands.

Monsieur ROUDIER : C'est bien.

Monsieur CALLAUD : Et je passe les nombreux frais annexes. Finalement, j'ai lu cette question et je me suis dit : « Vraiment, ils n'ont pas honte de poser cette question-là ! »

Monsieur ROUDIER : Non, je n'ai pas honte. Je n'ai pas honte parce que je n'ai pas dû coûter grand-chose durant mon mandat, Monsieur CALLAUD, je vous rassure. Nous avons des nous avons des comités de quartier et pas des réunions de quartier.



Monsieur DRAPRON : C'est la même chose.

Monsieur ROUDIER : Non, ce n'est pas la même chose du tout, puisqu'il y avait des représentants.

Monsieur DRAPRON : Je pense que l'on a répondu à votre question, on ne va pas faire de débat sur les questions des débats. Deuxième question.

Monsieur ROUDIER : C'est une question que j'avais vue en commission, puisque j'y participe, avec Monsieur TERRIEN et pour laquelle il m'avait donné en partie la réponse, mais j'avais trouvé important de la publier ici parce que je crois que la réponse doit être publique et que les gens soient au courant. Pouvez-vous nous expliquer la nature et la durée des travaux envisagés en 2023 sur la basilique Saint-Eutrope ? Il n'y a pas eu d'information préalable sur la possibilité de la tenue de cérémonies sur ce site, ce qui entraîne des changements d'organisation pour les familles Saintaises — et il y en a plusieurs qui sont concernées—. Quelles sont les raisons de cet oubli ? Et, a priori, le nombre de personnes sera limité — ça, c'est dans le cadre de la conversation en commission — pour les visites sur la basilique à partir de maintenant, ce qui va générer une nouvelle organisation, je voulais savoir si elle était anticipée. Si l'on doit visiter Saint-Eutrope par petits groupes, il va falloir, soit quelqu'un qui fasse du comptage, soit trouver une solution entre les Saintais et les touristes, ça peut faire du monde et ça fait du monde tous les ans.

Monsieur TERRIEN : En 2023, il n'y aura quasiment pas de travaux, on va surtout être sur des études, de l'anticipation pour 2024. Puisque l'on a un problème qui est quand même assez majeur, c'est que financièrement la DRAC ne peut pas intervenir sur 2023. Le travail va donc être de monter les dossiers pour que l'on puisse bénéficier de subventions en 2024. A ce moment-là, on attaquera la deuxième tranche qui était la partie crypte sur laquelle on devait traiter le problème hydraulique, notamment.

Avec plusieurs mesures différentes, notamment le décapage du sol, mais qui n'est pas simple à traiter puisque l'on pense qu'il y a des sépultures en dessous, on ne sait pas combien. Il y a donc tout un travail d'approche qui va être délicat. Cette étude-là sera faite en 2023 mais on ne fera pas le décapage en 2023. Et puis après, il y a le traitement des voûtes, des ventilations, il y a tout un traitement qui se fera. Et nous voudrions aussi en profiter plus tard pour intégrer un système d'éclairage, un peu plus de mise en valeur de la crypte, parce qu'aujourd'hui l'éclairage est quand même un petit peu pauvre. Ça, c'est pour la crypte.

Mais ce qui nous préoccupe le plus, c'est l'avant-crypte qui s'écroule, en quelque sorte. Nous avons été obligés de changer les étais en arrivant parce qu'il y avait des étais en bois qui pourrissaient et tout risquait de s'effondrer. On a donc fait remettre des étais en métal, mais ça ne peut pas rester comme cela éternellement. Les études que nous allons mener en 2023 vont donc traiter de l'avant-crypte et nous serons en disposition pour pouvoir restaurer l'avant-crypte. Et d'ailleurs, le projet c'est de l'ouvrir aussi à l'intérieur pour que l'on puisse naviguer entre la crypte et l'avant-crypte, et qu'on la mette à l'ouverture au public en la restaurant dans les règles de l'art.

Ce problème d'écroulement a entraîné le fait que l'on a délimité une zone de nonaccès sur le parvis, puisqu'il y a un risque d'effondrement tout simplement, et qu'il y a deux accès qui sont condamnés, il n'y a plus qu'un seul accès, une unité de passage en quelque sorte, qui ne permet qu'une capacité de 19 personnes pour le moment. Je parle de l'église haute et la crypte c'est pareil, on est sur 19 aussi. Mais ça, ce n'est pas nouveau.

Monsieur ROUDIER : Ah non, je suis d'accord. Ce qui est nouveau, c'est le fait de limiter l'entrée.

Monsieur TERRIEN : Oui, parce que là on n'a pas le choix, malheureusement.



Monsieur ROUDIER : Je crois que vous m'aviez dit que c'était une commission de sécurité qui l'avait imposé.

Monsieur TERRIEN : Oui, la commission de sécurité.

Monsieur DRAPRON : Merci, Joël.

Monsieur ROUDIER : Juste par rapport à la crypte, on revient sur le comité de pilotage. Ce sont toutes les choses sur lesquelles nous avons travaillé. Je vous avais dit en début de mandat, parce que nous avons eu ce sujet en conseil, que concernant les étais en pin ou en sapin, j'avais été très surpris de trouver cela, parce qu'en général, quand c'est du bois, c'est du chêne, parce que ça dure forcément plus longtemps. Et nous avons travaillé sur le comité de pilotage et c'est la suite du travail que nous avons pu faire et que vous avez dû retrouver.

Monsieur TERRIEN : Je veux bien que vous le raisonnez comme ça, mais je me souviens en arrivant d'être allé dans la crypte, avec Franck POLLET. Nous avons été surpris de voir l'état et nous avons dit qu'il y avait urgence, qu'il fallait traiter et nous avons fait appel à une entreprise tout de suite. Je veux bien que vous l'ayez anticipé, peut-être, tant mieux si vous l'avez fait.

Monsieur ROUDIER : Oui, parce que l'ensemble du projet c'est 2017 le COPIL.

Monsieur TERRIEN : Mais le projet a évolué.

Monsieur ROUDIER : D'accord, mais il fallait le lancer. Et de toute façon, on est d'accord sur les travaux à réaliser, aussi bien sur l'antique qu'ici.

Monsieur DRAPRON : Merci, Joël, pour tout le travail fait.

Dernière question.

Monsieur ROUDIER : Vous ne respectez pas les règles démocratiques les plus élémentaires et les bonnes habitudes, Saintaise d'information aux élus de la République et cela ne semble pas vous déranger. Quelles sont les raisons qui vous poussent à être aussi désagréables — parfois, je rajouterai aujourd'hui — avec un certain nombre de vos opposants ?

Monsieur DRAPRON : Franchement, quand j'ai eu cette question, je me suis dit : « La question dessert la question ».

Monsieur ROUDIER : Pourquoi sommes-nous systématiquement évités à toutes les inaugurations, quasiment, aux vœux de fin d'année ? Cela s'est toujours fait à la Ville de Saintes et ailleurs. On voit bien qu'il y a quelque chose qui vous dérange, c'est donc normal que l'on pose la question. Comme on n'arrive pas à vous la poser en particulier, on la pose publiquement.

Monsieur DRAPRON : Il faut la poser autrement à ce moment-là.
Je vais découper les deux, si vous le voulez bien.

Monsieur ROUDIER : Vous avez eu le temps, vous avez eu plus de temps pour la préparer que moi pour la lire.

Monsieur DRAPRON : Écoutez-moi, si vous voulez une réponse la moindre des choses c'est d'écouter celui qui va vous la donner.

La réponse sur le manque de démocratie : plus de 1 h 45 de dialogue sur le DOB. On est



précisément rendu à 22h25, vous avez tous pris la parole autant que vous ne l'avez voulu. Cette question m'a fait rire au départ, pour tout vous dire, j'avais une petite citation chiraquienne mais j'en ai changé. Et là, j'ai pris une citation qui correspond plus à la question, un petit proverbe africain qui est très cher à des membres de ma famille qui dit : « Quand on a un marteau dans la tête, on voit tout sous la forme d'un clou ». Je vous laisse trois heures.

Monsieur MAUDOUX, vos questions.

Monsieur ROUDIER : C'est facile pour vous.

Monsieur MAUDOUX : nos questions dans une ambiance démocratique, je l'espère, très sereine.

Il y avait la première, c'est une petite taquinerie, on va dire, mais je pense que cela peut intéresser les Saintais, puisque vous avez une position politique, je crois, chez Horizons, et que vous nous avez donc dit plusieurs fois que vous envisagiez une carrière politique avec d'autres postes.

Monsieur DRAPRON : On me prête une carrière politique sénatoriale, je l'espère, peut-être, on ne sait pas.

Monsieur MAUDOUX : Donc la question, c'était : êtes-vous pour ou contre la réforme engagée par le gouvernement, cette réforme des retraites ?

Monsieur DRAPRON : Et vous ?

Monsieur MAUDOUX : Je suis contre, il n'y a aucun souci là-dessus. Je l'ai déclaré mais c'est votre position que je demande, Monsieur le Maire.

Monsieur DRAPRON : Vous avez remarqué qu'il y a eu quelques réformes depuis un certain temps, qui font que les Maires des villes de notre taille ne puissent plus être députés. Aujourd'hui, je ne vais pas jouer aux députés. Il serait complètement incohérent que ce soir, dans cette enceinte municipale où je parle en tant que Maire de la ville de Saintes, de tous les Saintais, 100 % des Saintais, il ne me semble pas congru de donner un avis parce qu'automatiquement on y associerait toute ma majorité municipale, peut-être même l'ensemble de ce conseil. J'ai donc un avis évidemment éclairé sur la question, que je pourrai vous donner en privé, mais en tant que Maire de Saintes je ne trouve pas que cette enceinte soit le lieu où l'on puisse exprimer de telles expressions.

Tout à l'heure nous avons une délégation qui était là, ils voulaient venir au Conseil municipal. Merci, Monsieur CATROU, d'avoir joué un peu le médiateur là-bas pour dire que nous ne pouvions pas arrêter le conseil municipal, que la loi nous l'interdisait mais que j'avais proposé qu'à l'issue de ce conseil — je ne sais pas s'ils sont encore là — je les recevrai et leur donnerai mon avis personnel. Mais je ne souhaite pas engager qui que ce soit dans cet avis et dans cette enceinte municipale je suis le Maire de tous les Saintais, donc je ne le donnerai pas. Par contre, si vous le souhaitez, je vous le donnerai ensuite.

Deuxième question.

Monsieur MAUDOUX : Deuxième question : lors du dernier conseil municipal et ce soir encore, me semble-t-il, vous avez évoqué la recherche d'un — je ne sais pas si le terme est exact, on finit par être tous fatigués — d'un délégataire qui prenne en charge le camping. Est-ce que cette recherche — vous l'avez dit tout à l'heure mais je ne sais plus le mot exact — est engagée ou partie ?

Monsieur DRAPRON : Elle est en cours de négociation.



Monsieur MAUDOUX : Au dernier Conseil municipal, si j'ai bien lu puisque j'étais parti à cause d'une grève d'ailleurs, pour des raisons de déplacement personnel, je n'étais pas là mais j'ai lu a posteriori que vous aviez annoncé qu'en février — nous sommes en février — vous nous diriez où en était cette négociation.

Monsieur DRAPRON : Je l'espérerais. En fait, nous sommes toujours en négociation. J'espérais avoir une réponse plus tôt, mais les groupes qui se présentent ont aussi des prévisions d'investissement qu'ils sont en train de regarder. Il ne faut pas se mentir, la difficulté est chez tout le monde, y compris chez les investisseurs, ils regardent encore leur capacité à faire. Ce que l'on a voulu, par contre, c'est trouver une solution temporaire pour cet été. Cet été, le camping sera ouvert, il le sera comme il l'est aujourd'hui. Il n'y aura pas de travaux majeurs de fait, mais on aura quand même un accueil touristique au camping.

Nous continuons malgré tout, et nous espérons obtenir franchement des réponses plus rapides des investisseurs, mais malheureusement nous sommes dépendants aussi de tous ces gens-là. Qui sont très intéressés pour venir, il n'y a pas de souci, sauf que là tout le monde attend un petit peu de voir comment commencera cette année 2023. Parce que vous savez que c'est en mars que se jouent les choses pour le monde du tourisme. Les réservations se jouent en mars dans les grands groupes. Je pense qu'ils attendent aussi de savoir quelle va être la consommation touristique en France pour valider ou pas leur investissement.

C'est exactement la même chose avec le port fluvial et les péniches. Nous avons espéré les péniches en juillet, elles ne pourront pas être là. Là, c'est moins du fait de l'investisseur, c'est plus du fait qu'il a fallu trouver plus d'équipements pour recevoir la pénichette et l'entreprise. Il fallait refaire un bâtiment dans l'ancien Gamm Vert derrière, que la SEMIS va porter pour pouvoir permettre au prestataire d'avoir toutes les conditions à son arrivée. On n'aura certainement pas dès cet été des pénichettes, certaines pourront s'accoster ici, bien sûr, mais le *ware* ne sera certainement pas arrivé dès cet été.

Monsieur MAUDOUX : Si vous me permettez, après ce que vous venez de dire, justement, nous sommes dans le débat, très convivial, très serein, vous venez dire le mot de « groupe ». On a l'impression que le camping ne peut être tenu que par un groupe, d'après ce que vous dites.

Monsieur DRAPRON : On vous le dira quand on aura toutes les réponses aux consultations.

Monsieur MAUDOUX : Ok, mais ça ne peut pas être une petite structure ? Si, pourquoi pas ? J'avais l'impression que vous l'excluiez dans vos propos, c'est pour cela que je dis ça.

Monsieur DRAPRON : Il y a un appel d'offres qui a été lancé, c'est la procédure de marchés publics qui est respectée.

Monsieur MAUDOUX : Deuxième remarque, et je vous remercie de répondre. Cet été, vous dites que le camping va être tenu, mais sous quelle forme juridique ?

Monsieur DRAPRON : Nous y travaillons, donc vous verrez, mais il sera ouvert.

Monsieur MAUDOUX : Et troisième question : je me pose quand même la question — c'est le cas de le dire — si les contraintes que vous avez mises dans ce procédé de recherche ne sont pas trop excessives et ne freinent pas justement les investisseurs potentiels.

Monsieur DRAPRON : Elles sont réglementaires.

Monsieur MAUDOUX : Pardon, mais vous avez mis dans la future délégation, on va dire, des



contraintes, le groupe qui va s'occuper du camping, me semble-t-il, doit prendre en charge les travaux de sanitaires, etc.

Monsieur DRAPRON : Mais ils sont tous au courant. On a fait une déclaration mais rassurez-vous, il y en a qui ont postulé. Pour l'instant, nous attendons les réponses définitives.

Monsieur MAUDOUX : Ok. Dans vos négociations, ce critère n'apparaît pas, la difficulté, justement, d'assumer cela.

Monsieur DRAPRON : Absolument pas, surtout que les campings plutôt verdoyants sont plutôt bien accueillis. Ce n'est pas un problème de critères, c'est un problème d'attente de savoir ce qu'ils vont faire.

Monsieur MAUDOUX : D'accord, merci, vous nous tiendrez au courant.

Monsieur DRAPRON : Mais il y aura un camping ouvert cet été.

Monsieur MAUDOUX : C'est une bonne nouvelle. Merci.

Monsieur DRAPRON : Je mets fin aux débats et vous souhaite à toutes et à tous, et à ceux qui nous ont regardés, une bonne soirée.

La séance est levée à 22h30.